

COMPTES CONSOLIDES
DU GROUPE CNP ASSURANCES
AU 31 DECEMBRE 2023

Sommaire

COMPTES CONSOLIDES 2023	8
FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	18
NOTE 1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2023	18
1.1 Constitution du groupe CNP Assurances	18
1.2 CNP Assurances SA verse un acompte sur dividende de l'ordre de 1 Milliard d'euros à CNP Assurances Holding.....	18
1.3 Fusion MFPrévoyance dans les comptes de CNP Assurances SA.....	19
1.4 Emission de la première obligation subordonnée durable Tier 2.....	19
1.5 CNP Assurances finalise ses acquisitions au Brésil.....	20
1.6 CNP Assurances renforce sa position dans l'assurance du régime Préfon Retraite	20
NOTE 2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ANNUELS	21
2.1 CNP Assurances annonce la nomination de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale du Groupe.....	21
NOTE 3 EFFET DE L'APPLICATION DES NORMES IFRS 9 ET IFRS 17 AU 1^{ER} JANVIER 2023	22
3.1 Adoption simultanée des normes IFRS9 – instruments financiers et IFRS17 Contrats d'assurance.....	22
3.1.1 Modalités et principaux impacts à la transition	22
3.1.2 Montant de l'OCI déterminé à la date de transition	24
3.2 Effets de la mise en œuvre d'FRS 17 sur d'autres principes comptables	24
3.2.1 IAS 28 - Exemption d'application de la méthode de la mise en équivalence.....	24
3.2.2 IAS 40 – Immeubles de placement à la juste valeur.....	24
3.2.3 Annulation des actifs incorporels d'assurance	24
3.2.4 Abandon de la comptabilité reflet	25
3.2.5 Nouvelle présentation des agrégats comptables du compte de résultat	25
3.2.6 Abandon de l'approche par superposition	25
PRINCIPES COMPTABLES	26
NOTE 4 PRINCIPES COMPTABLES	26
4.1 Déclaration de conformité.....	26
4.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1 ^{er} janvier 2023	26
4.1.2 Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore en vigueur 28	
4.1.3 Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne.....	29
4.2 Base d'établissement des comptes	29
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	31
NOTE 5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	31
5.1 Champ de consolidation et entreprises associées	31
5.2 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre	33
5.3 Opérations entre sociétés consolidées.....	34
5.4 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation	34
5.5 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle.....	35
5.6 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle	37

5.7	Effectif moyen employé par les entreprises consolidées	37
5.8	Informations financières résumées: entités consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle significatives	37
5.9	Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs	37
5.9.1	Partenariats significatifs	37
5.9.2	Entreprises associées significatives	38
5.10	Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs	39
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN.....		40
NOTE 6 ACTIFS INCORPORELS		40
6.1	Synthèse des actifs incorporels.....	40
6.2	Goodwills 40	
6.2.1	Valeur des goodwills	42
6.2.2	Réconciliation ouverture / clôture des goodwills.....	42
6.3	Portefeuille de contrats financiers	43
6.4	Valeur des accords de distribution	43
6.5	Valeur des accords clientèle.....	45
6.6	Logiciels développés en interne	45
6.7	Autres logiciels et immobilisations incorporelles.....	46
NOTE 7 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE.....		47
7.1	Classification	47
7.1.1	Méthodes comptables	47
7.1.2	Attribution de la méthode comptable	48
7.1.3	Comptabilisation.....	49
7.1.4	Décomptabilisation	51
7.2	Modalités de dépréciations.....	51
7.2.1	Principe introduit par IFRS 9	51
7.2.2	Comptabilisation.....	52
7.3	Immeubles de placement	53
7.4	Inventaire des placements.....	56
7.4.1	Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2023	56
7.4.2	Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2023	57
7.4.3	Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2022	58
7.4.4	Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2022	59
7.4.5	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.....	59
7.4.6	Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting 60	
7.4.7	Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements ».....	60
7.4.8	Entités structurées non consolidées.....	61
7.4.8.1	Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2023	61
7.4.8.2	Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2022	61
7.5	Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur	62
7.5.1	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023	67
7.5.2	Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022	68
7.5.3	Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables.....	69
7.6	Titres mis en pension et titres prêtés	71
7.7	Instruments dérivés	71
7.8	Comptabilité de couverture.....	72
7.9	Réconciliation ouverture/clôture des placements	75
7.9.1	Au 31 décembre 2023	75
7.9.2	Au 31 décembre 2022	76

7.10	Classification des actifs par zones géographiques.....	76
7.10.1	Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2023	76
7.10.2	Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2023	77
7.10.3	Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2022	78
7.10.4	Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2022	79
7.11	Opérations en devises.....	80
NOTE 8 ACTIFS ET PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS		81
8.1	Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance.....	81
8.1.1	Contrats d'assurance	81
8.1.2	L'agrégation des contrats en groupes de contrats.....	82
8.1.3	Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)	83
8.1.4	Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles	84
8.1.5	Modèles d'évaluation des groupes de contrats	85
8.1.6	Ajustement pour risques non-financiers (RA).....	87
8.1.7	Unités de couverture	88
8.1.8	La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables.....	89
8.1.9	Taux d'actualisation.....	90
8.1.10	Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance.....	92
8.1.11	Mesures d'atténuation des risques.....	93
8.1.12	Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)	94
8.1.13	Marge intragroupe.....	94
8.1.14	Contrats de Réassurance.....	94
8.2	Principales hypothèses et estimations utilisées.....	96
8.2.1	Prime d'illiquidité	96
8.2.2	Frais rattachables aux contrats	97
8.2.3	Ajustement pour risques non-financiers (RA).....	98
8.2.4	Renouvellement de primes / versements libres futurs.....	99
8.2.5	Ecarts d'expérience.....	99
8.2.6	Changement d'estimation et de méthode comptable	99
8.2.6.1	Changement d'estimation comptable	100
8.2.6.2	Changement de méthode comptable	101
8.2.6.3	Correction d'erreur	102
8.2.7	Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien	102
8.3	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus	103
8.3.1	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – Modèles BBA et VFA - Assurance.....	103
8.3.1.1	Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg).....	104
8.3.1.2	Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France	105
8.3.1.3	Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine.....	106
8.3.2	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Assurance	107
8.3.2.1	Assurance – Modèle PAA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	108
8.3.2.2	Assurance – Modèle PAA - Europe hors France.....	109
8.3.2.3	Assurance – Modèle PAA - Amérique Latine	110
8.3.3	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle BBA – Réassurance	111
8.3.3.1	Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	112
8.3.3.2	Réassurance – Modèle BBA – Europe hors France.....	113
8.3.3.3	Réassurance – Modèle BBA – Amérique Latine	114
8.3.4	Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Réassurance	115
8.3.4.1	Réassurance – Modèle PPA – France (y compris DOM TOM et Luxembourg)	116
8.3.4.2	Réassurance – Modèle PPA – Europe hors France.....	117
8.3.4.3	Réassurance – Modèle PPA – Amérique Latine	118
8.4	Affectation estimée des frais d'acquisition non alloués aux contrats	119
8.4.1	Au 31 décembre 2023.....	119
8.4.2	Au 31 décembre 2022	119
8.5	Analyse par composante comptable	120
8.5.1	Analyse par composante comptable – Modèles BBA et VFA - Assurance.....	120
8.5.1.1	Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg).....	121
8.5.1.2	Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France.....	122

8.5.1.3	Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine.....	123
8.5.2	Analyse par composante comptable – Modèle BBA - Réassurance	124
8.5.2.1	Analyse par composante comptable – Modèle BBA – Réassurance.....	124
8.5.2.2	Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg)	125
8.5.2.3	Réassurance – Modèle BBA – Europe hors France.....	126
8.5.2.4	Réassurance – Modèle BBA – Amérique Latine	127
8.6	Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période BBA et VFA.....	128
8.6.1	Assurance	128
8.6.2	Réassurance	128
8.7	Analyse de la marge sur services contractuels	129
8.8	Evolution des sinistres.....	130
8.8.1	Evolution des sinistres – Assurance.....	130
8.8.1.1	Evolution des sinistres – Assurance - au 31 décembre 2023.....	130
8.8.1.2	Evolution des sinistres – Assurance - au 31 décembre 2022.....	131
8.8.2	Evolution des sinistres - Réassurance	131
8.8.2.1	Evolution des sinistres – Réassurance - au 31 décembre 2023.....	131
8.8.2.2	Evolution des sinistres – Réassurance - au 31 décembre 2022.....	132
8.9	Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs	132
8.10	Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres liés aux contrats adossés à des contrats d'assurance et pour lesquels l'option OCI a été retenue.....	133
8.11	Créances et dettes d'assurance et de réassurance	133
NOTE 9 AUTRES ACTIFS		134
9.1	Autres créances	134
9.2	Immeubles d'exploitation.....	134
NOTE 10 CAPITAUX PROPRES		137
10.1	Capital social par détenteur.....	137
10.2	Nombre d'actions	137
10.3	Dividende au titre de l'exercice 2023.....	138
10.4	Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	138
NOTE 11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....		139
11.1	Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2023.....	139
11.2	Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2022.....	139
NOTE 12 DETTES SUBORDONNEES		140
12.1	Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2023.....	140
12.2	Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2022.....	140
NOTE 13 AUTRES PASSIFS.....		141
13.1	Autres dettes	141
13.2	Avantages au personnel.....	141
13.2.1	Engagements sociaux.....	141
13.2.2	Principales hypothèses actuarielles	143
13.2.3	Montants comptabilisés.....	143
13.2.4	Analyse du coût des avantages à long terme.....	144
13.2.5	Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies	144
13.2.6	Evolution des pertes et gains actuariels	145
13.2.7	Etude de sensibilité	145
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT		146
NOTE 14 REVENUS D'ASSURANCE		146
14.1	Produits des activités d'assurance	146
14.2	Annexe de transition – assurance	147

14.2.1 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2023	147
14.2.2 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2022	147
NOTE 15 CHARGES PAR NATURE	148
15.1 Charges afférentes aux activités d'assurance	148
15.2 Honoraires des commissaires aux comptes	149
15.2.1 Au 31 décembre 2023	149
15.2.2 Au 31 décembre 2022	149
NOTE 16 CHARGES OU PRODUITS NETS DE REASSURANCE	150
16.1 Charges ou produits nets liés à la réassurance	150
16.2 Annexe de transition – réassurance	150
16.2.1 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2023	150
16.2.2 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2022	151
NOTE 17 PRODUITS DES PLACEMENTS	152
17.1 Produits et charges financiers par zones géographiques	152
17.2 Produits et charges financiers par nature	153
17.3 Revenus des placements	153
17.4 Ecart de juste valeur des actifs	155
17.5 Réconciliation « Ecart de juste valeur » avec l'inventaire des placements	156
17.6 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023	156
17.7 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2022	156
NOTE 18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	157
NOTE 19 IMPOTS SUR LES BENEFICES	157
NOTE 20 ANALYSE SECTORIELLE	161
20.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2023	162
20.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2022	162
AUTRES ANALYSES	163
NOTE 21 APPLICATION DE LA NORME IAS 29	163
NOTE 22 PASSIFS EVENTUELS	163
NOTE 23 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	164
23.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales	164
23.1.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2023	165
23.1.2 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2022	165
23.2 Relation avec les coentreprises	166
23.2.1 Relation avec les coentreprises au 31/12/2023	166
23.2.2 Relation avec les coentreprises au 31/12/2022	166
23.3 Relation avec les entreprises associées	167
23.4 Termes et conditions des garanties données et reçues	167
23.5 Rémunération des dirigeants	167
NOTE 24 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	169
24.1 Compensation des actifs et passifs financiers 2023	169
24.2 Compensation des actifs et passifs financiers 2022	170
NOTE 25 LES RISQUES FINANCIERS	171
25.1 Risque de marché	171
25.1.1 Risque de taux des actifs financiers	171
25.1.1.1 Caps et Floors	171
25.1.1.2 Taux d'intérêt effectif	172
25.1.1.3 Valeur comptable par échéance	173
25.1.1.4 Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance	173

25.1.1.5	Durée moyenne des titres.....	174
25.1.1.6	Risque de taux.....	174
25.1.1.7	Analyse de la sensibilité au risque de taux	176
25.1.2	Risque de change	177
25.1.3	Risque action.....	177
25.1.3.1	Concentration du risque action	177
25.1.3.2	Analyse de la sensibilité aux actions	178
25.1.4	Risque immobilier.....	178
25.2	Risque de crédit et de notation.....	179
25.2.1	Actifs soumis à un risque de perte attendue	179
25.2.1.1	Actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023	179
25.2.1.2	Actifs financiers à la JV OCI Recyclable au 31 décembre 2023	179
25.2.2	Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs	180
25.2.2.1	Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2023.....	180
25.2.2.2	Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2022.....	180
25.2.3	Risque de crédit	180
25.2.3.1	Risque de crédit des actifs à la juste valeur par résultat	180
25.2.3.2	Risque de crédit des variations de juste valeur des dérivés de crédit liés	180
25.2.3.3	Exposition au risque de crédit par zone géographique	181
25.2.3.4	Analyse de la sensibilité au risque de crédit	181
25.2.3.5	Risque de crédit des réassureurs	181
NOTE 26 RISQUE DE LIQUIDITE		183
26.1	Gestion du risque de liquidité	183
26.1.1	Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2023.....	183
26.1.2	Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2022.....	183
26.2	Analyse de maturité et montants exigibles	183
26.2.1	Risque de liquidité – analyse de maturité.....	183
26.2.1.1	Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2023	183
26.2.1.2	Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2022	183
26.2.2	Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat	184
26.2.2.1	Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2023	184
26.2.2.2	Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2022	184
NOTE 27 RISQUES TECHNIQUES LIES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS		185
27.1	Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financier	185
27.2	Termes et conditions des contrats.....	185
27.2.1	Nature des risques couverts par classe de contrats.....	185
27.2.2	Expositions aux risques et leurs origines	186
27.2.3	Description des principales garanties accordées	188
27.2.4	Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices.....	190
27.2.5	Objectifs, politiques et processus de gestion des risques et méthodes d'évaluation des risques	191
27.2.6	Changements au cours de la période.....	192
27.3	Risque d'assurance.....	193
27.3.1	Sensibilité au risque de rachat	194
27.3.2	Risque de taux garantis des passifs nets d'actifs relatifs aux contrats	196
27.4	Effet des cadres réglementaires régissant les activités	197
NOTE 28 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS		198
NOTE 29 SOCIETES N'ENTRANT PAS DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTROLE		

COMPTES CONSOLIDÉS 2023

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Goodwill	6	59,1	95,0
Portefeuille des contrats financiers	6	- 0,0	- 0,0
Valeur des accords de distribution et autres incorporels	6	3 766,5	3 795,2
Actifs incorporels		3 825,6	3 890,2
Immobilier de placement	7	7 259,6	6 806,7
Actifs financiers au coût amorti	7	2 088,6	101,8
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	7	200 931,5	198 310,6
Actifs à la juste valeur par le résultat net	7	203 988,5	192 522,8
Instruments dérivés et dérivés et incorporés séparés	7	1 678,4	3 851,3
Placements des activités d'assurance		415 946,6	401 593,2
Placements des autres activités		2,0	2,2
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	5	1 104,4	1 118,3
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		1 176,6	1 343,5
Actifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA		166,4	162,7
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	8	1 343,0	1 506,1
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle BBA		8 556,4	7 902,8
Actifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA		319,0	303,9
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	8	8 875,4	8 206,7
Actifs relatifs aux contrats financiers		15,1	14,5
Actifs relatifs aux contrats	8	10 233,5	9 727,3
Créances d'impôts exigibles		350,9	555,1
Autres créances	9	6 574,8	8 419,4
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	9	463,7	453,4
Autres actifs d'exploitation à long terme		754,4	499,8
Impôts différés actifs	19	610,1	950,4
Autres actifs	9	8 754,0	10 878,2
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 946,0	1 848,6
TOTAL ACTIF		441 812,0	429 057,9

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital	10	4 000,3	4 000,3
Primes d'émission, de fusion et d'apport		5 414,3	5 414,3
Réserve de réévaluation		- 16 329,2	- 25 747,6
Réserves de couverture de flux de trésorerie	7	71,3	106,7
Ecart actuariels		- 70,6	- 80,2
Réserve financière d'assurance et de réassurance		15 553,2	24 709,5
Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	10	1 944,3	1 944,3
Résultats cumulés		10 351,8	9 862,7
Résultat de l'exercice		1 549,7	941,8
Réserves de conversion		- 192,8	- 274,8
Capitaux propres du Groupe		22 292,3	20 876,9
Participations ne donnant pas le contrôle		4 682,9	4 543,5
Capitaux propres totaux		26 975,1	25 420,4
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon les modèles BBA et VFA		374 414,6	360 542,3
Passifs relatifs aux contrats d'assurance comptabilisés selon le modèle PAA		1 620,4	1 584,2
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	8	376 035,0	362 126,6
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle BBA		35,2	20,0
Passifs relatifs aux contrats de réassurance comptabilisés selon le modèle PAA		20,0	12,9
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	8	55,1	32,9
Passifs relatifs aux contrats financiers		2 395,3	2 453,3
Passifs relatifs aux contrats	8	378 485,4	364 612,7
Provisions pour risques et charges	11	294,9	281,8
Dettes subordonnées	12	6 964,7	6 761,7
Dettes de financement		6 964,7	6 761,7
Dettes d'exploitation représentées par des titres		18 869,7	21 077,2
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		347,5	725,2
Dettes d'impôts exigibles		194,2	101,4
Comptes courants créditeurs		105,6	92,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		73,2	345,2
Instruments dérivés passifs	7	816,2	1 588,9
Impôts différés passifs	19	1 464,4	1 517,3
Autres dettes	13	7 221,1	6 533,5
Autres passifs		29 091,9	31 981,2
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
TOTAL PASSIF		441 812,0	429 057,9

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Produits des activités d'assurance	14	11 684,7	11 930,1
Charges afférentes aux activités d'assurance	15	- 8 616,7	- 9 400,8
Charges ou produits nets afférents des contrats de réassurance détenus	16	- 105,7	24,0
Résultat des activités d'assurance		2 962,4	2 553,3
Produits des placements nets de charges	17	5 806,1	5 839,9
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et	17	- 3 038,5	- 2 596,8
Gains / pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	17	- 0,0	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat *	17	7 609,3	- 8 348,7
Variation des dépréciations sur placements	17	- 72,5	133,8
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	17	749,8	41,1
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance	17	- 11 352,2	7 540,8
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	17	887,5	- 2 954,4
Total des produits financiers nets de charges		589,4	- 344,3
Produits et charges des autres activités		95,9	162,2
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 938,4	- 802,1
Total des autres produits et charges opérationnels courants		- 842,5	- 639,9
Résultat opérationnel courant		2 709,3	1 569,0
Autres produits et charges opérationnels non courants	18	8,5	- 104,4
Résultat opérationnel		2 717,8	1 464,7
Charges de financement		- 136,4	- 121,1
Variation de valeur des actifs incorporels		- 69,9	- 11,9
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence	5	23,8	30,5
Impôts sur les résultats	19	- 729,6	- 220,3
Résultat après impôt des activités destinées à être cédées ou abandonnées		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 805,8	1 141,8
Participations ne donnant pas le contrôle		256,1	200,0
Résultat net du Groupe		1 549,7	941,8

* Les résultats de cession des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (placement financiers, euros et UC, Immobilier de placement, actifs biologiques (forêts)), le cas échéant, sont désormais présentés sur l'agrégat variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat.

ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 805,8	1 141,8
Éléments recyclables en résultat	- 613,9	705,9
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	11 309,0	- 36 912,4
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	8 329,5	- 39 535,5
Reclassement en résultat sur la période	2 979,4	2 623,1
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 46,2	112,9
Variation de la réserve sur la période	- 74,7	178,4
Recyclage en résultat sur la période	28,5	- 65,6
Produits financiers ou charges financières d'assurance non comptabilisés au compte de résultat	- 12 431,0	37 028,9
Produits financiers ou charges financières de réassurance non comptabilisés au compte de résultat	11,6	- 168,5
Ecart de conversion	265,6	646,2
Impôts différés	277,2	- 1,2
Éléments non recyclables en résultat	1 722,6	- 2 007,7
Actifs financiers mesurés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 309,2	- 2 823,8
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance comptabilisés en capitaux propres	-	-
Ecart actuariel	12,9	118,2
Impôts différés	- 599,6	697,9
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 108,7	- 1 301,8
TOTAL DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 914,5	- 160,0
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du Groupe	2 409,1	- 654,7
dont total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Participations ne donnant pas le contrôle	505,4	494,7

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2023

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecarts actuariels	Résultats cumulés	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<i>(en millions d'euros)</i>												
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2023	4 000,3	5 414,3	- 25 747,6	24 709,5	106,7	1 944,3	- 80,2	10 804,5	- 274,8	20 876,9	4 543,5	25 420,4
Résultat net								1 549,7		1 549,7	256,1	1 805,8
Autres éléments du résultat global			9 412,8	- 9 076,0	- 35,4	-	9,6	450,5	97,8	859,4	249,3	1 108,7
Résultat global			9 412,8	- 9 076,0	- 35,4	-	9,6	2 000,2	97,8	2 409,1	505,4	2 914,5
-Distribution de dividendes								- 947,4		- 947,4	- 341,0	- 1 288,4
-Titres subordonnés nets d'impôt								- 75,5		- 75,5		- 75,5
-Actions propres nettes d'impôt								-		-		-
-Variation de périmètre			5,5	0,1				- 5,1	- 15,9	- 15,4	- 24,2	- 39,6
-Autres variations			0,1	- 80,3				124,9		44,6	- 0,9	43,8
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DECEMBRE 2023	4 000,3	5 414,3	- 16 329,2	15 553,3	71,3	1 944,3	- 70,6	11 901,5	- 192,8	22 292,3	4 682,9	26 975,1

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2022

	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve financière d'assurance et de réassurance	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Ecarts actuariels	Résultats cumulés	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux
<i>(en millions d'euros)</i>												
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 1^{er} JANVIER 2022	4 000,3	5 414,3	3 468,5	- 2 348,8	15,0	1 944,3	- 167,2	10 799,5	- 554,8	22 571,0	4 523,8	27 094,9
Résultat net								941,8		941,8	200,0	1 141,8
Autres éléments du résultat global			- 28 524,8	26 377,9	91,7		86,6	84,2	287,9	- 1 596,5	294,7	- 1 301,8
Résultat global			- 28 524,8	26 377,9	91,7		86,6	1 026,0	287,9	- 654,8	494,7	- 160,0
-Distribution de dividendes								- 821,8		- 821,8	- 231,6	- 1 053,4
-Titres subordonnés nets d'impôt								- 66,4		- 66,4		- 66,4
-Actions propres nettes d'impôt												-
-Variation de périmètre			- 687,8	662,5				- 82,3	- 7,9	- 115,5	- 228,8	- 344,3
-Autres variations			- 3,5	18,0			0,4	- 50,4		- 35,6	- 14,6	- 50,2
CAPITAUX PROPRES IFRS AU 31 DECEMBRE 2022	4 000,3	5 414,3	- 25 747,6	24 709,5	106,7	1 944,3	- 80,2	10 804,5	- 274,8	20 876,9	4 543,5	25 420,4

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- Les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- Les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence.

Définition de la trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Définition des flux d'exploitation

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

Définition des flux d'investissement

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » sont classés dans les flux d'investissement.

Définition des flux de financement

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- Augmentation/diminution de capital ;
- Émission et remboursement de dettes de financement ;
- Mouvements sur les actions propres ;
- Dividendes versés hors groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat opérationnel	2 717,8	1 464,7
Plus et moins-values de cession des placements	4 043,4	3 518,2
Dotations nettes aux amortissements	269,5	259,8
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	81,6	- 132,8
Dotations nettes aux autres provisions	9,2	- 31,6
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	- 8 155,3	8 088,5
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 759,1	1 005,4
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	79,5	84,7
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	- 4 431,0	12 792,2
Variation des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et de réassurance	- 147,9	- 7 569,9
Variation des actifs et passifs relatifs à des contrats financiers	- 227,5	- 575,0
Variation des créances et dettes d'exploitation	3 618,0	- 723,3
Variation des valeurs données ou reçues en pension	- 2 465,4	1 463,2
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 255,4	140,9
Impôts nets décaissés	- 537,8	- 838,9
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	- 1 729,4	6 153,7
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	- 32,5	- 1 017,3
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	82,1	- 3,5
Prises de participation dans des entreprises associées et co-entreprises	-	- 0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées et co-entreprises	-	- 20,2
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	49,6	- 1 041,1
Cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	209 826,6	211 887,1
Cessions d'immobilier de placement	276,4	82,6
Cessions de placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance	0,2	-
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	210 103,2	211 969,7
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	- 205 638,2	- 214 273,7
Acquisition d'immobilier de placement	- 575,6	- 952,5
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements	- 206 213,8	- 215 226,2
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17,4	6,3
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 129,5	- 164,7
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 112,0	- 158,4
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	3 826,9	- 4 455,9
Emissions d'instruments de capital	28,5	5,5
Remboursements d'instruments de capital	-	- 431,5
Dividendes payés	- 1 288,2	- 1 052,9
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 1 259,7	- 1 478,9
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	500,0	500,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 200,0	- 1 000,0
Intérêts payés sur dettes de financement	- 279,4	- 186,4
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	20,6	- 686,4
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	- 1 239,1	- 2 165,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	1 123,3	1 632,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	- 1 729,4	6 153,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	3 826,9	- 4 455,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 1 239,1	- 2 165,3
Effet de variation de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	- 1,2	- 21,7
Effets des changements de méthodes sur la période et divers	- 382,0	- 20,1
Effets des activités destinées à être cédées sur la période	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 598,5	1 123,3

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités de financement avec les états financiers

Ce tableau permet de réconcilier les flux de trésorerie liés au financement du groupe avec les autres états financiers. Les autres variations sont liées d'une part, à la variation des impôts différés et, d'autre part, à la variation de juste valeur par capitaux propres de la réserve de couverture des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2023	49,6	1 944,3	6 761,7	0,0	8 755,5
Emission	-	-	500,0	0,0	500,0
Remboursement	-	-	- 200,0	-	- 200,0
Total flux monétaires	-	-	300,0	- 0,0	300,0
Variation de change couverte en flux de trésorerie	39,1	-	- 39,1	-	-
Variations de juste valeur	- 68,4	-	-	-	- 68,4
Autres mouvements	-	-	- 57,9	-	- 57,9
Total flux non monétaires	- 29,3	-	- 97,0	-	- 126,3
31/12/2023	20,3	1 944,3	6 964,7	-	8 929,3

Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres	Dettes subordonnées	Autres dettes de financement	Total
01/01/2022	14,8	1 944,3	7 265,5	-	9 224,6
Emission	-	-	500,0	-	500,0
Remboursement	-	-	- 1 000,0	-	- 1 000,0
Total flux monétaires	-	-	- 500,0	-	- 500,0
Variation de change couverte en flux de trésorerie	- 65,6	-	65,6	-	-
Variations de juste valeur	100,4	-	-	-	100,4
Autres mouvements	-	-	- 69,4	-	- 69,4
Total flux non monétaires	34,8	-	- 3,9	-	30,9
31/12/2022	49,6	1 944,3	6 761,7	- 0,0	8 755,5

Rapprochement entre la trésorerie du bilan et du tableau des flux de trésorerie

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du tableau des flux de trésorerie s'effectue de la façon suivante :

- Trésorerie présente à l'actif du bilan ;
- Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan) ;

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie (bilan)	1 946,0	1 848,6
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 347,5	- 725,2
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	1 598,5	1 123,3

FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2023

1.1 Constitution du groupe CNP Assurances

Dans le cadre du rapprochement de ses filiales d'assurances, le groupe La Banque Postale a créé une société holding afin de centraliser la gouvernance de son pôle assurance. Les activités d'assurance du groupe La Banque Postale ainsi que CNP Assurances et ses filiales ont été regroupées sous une gouvernance unique au cours du 1^{er} semestre.

Le but de cette opération est de profiter des synergies de développement, d'unifier les méthodes et pratiques des sociétés et de bénéficier pleinement des effets de taille au regard de la supervision prudentielle.

Le groupe CNP Assurances devient ainsi l'interlocuteur privilégié de l'ACPR dans son rôle de supervision. Les informations comptables et prudentielles seront donc désormais produites à ce niveau global.

Les informations financières et prudentielles seront par ailleurs maintenues également au niveau groupe CNP Assurances dans la mesure où l'entité reste émettrice de titres obligataires admis à la négociation sur un marché réglementé.

1.2 CNP Assurances SA verse un acompte sur dividende de l'ordre de 1 Milliard d'euros à CNP Assurances Holding

Le conseil d'administration de CNP Assurances SA s'est réuni le 27 septembre 2023 à 9 heures au siège social de la société à Issy-les-Moulineaux, sous la présidence de Véronique Weill. A cette occasion, la distribution d'un acompte sur dividende de l'ordre de 1 milliard d'euros, prélevé sur les résultats de l'exercice en cours et le report bénéficiaire, a été votée au profit de CNP Assurances Holding.

Cet acompte permet de doter CNP Assurances Holding des fonds nécessaires aux fins de permettre le paiement d'un dividende à son actionnaire La Banque Postale, en 2024, au titre de l'exercice 2023 sans présumer du montant de ce dividende.

Le montant de ce versement à CNP Assurances Holding est de 1 001 916 826,92€, correspondant à 1,46€/action (hors actions auto-détenues).

La mise en paiement par CNP Assurances SA, en numéraire, est intervenue entre le 29 septembre 2023 et le 14 octobre 2023.

1.3 Fusion MFPrévoyance dans les comptes de CNP Assurances SA

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) a émis un avis favorable au transfert de portefeuille de MFPrévoyance au profit de CNP Assurances.

L'approbation par l'ACPR du transfert de portefeuille de MFPrévoyance vers CNP Assurances constitue l'avant-dernière étape avant la fusion des activités de MFPrévoyance au sein de CNP Assurances prévue le 31 décembre 2023, une fois que le délai d'opposition des créanciers aura expiré.

MFPrévoyance est, depuis novembre 2021, détenue, directement et indirectement, à 100 % par CNP Assurances. La fusion s'inscrit dans la stratégie de développement de CNP Assurances sur le marché de la protection sociale, en particulier sur le segment de la protection sociale complémentaire (essentiellement prévoyance) de la fonction publique d'Etat. L'opération permet de poursuivre les activités historiques de MFPrévoyance et d'engager la mise en oeuvre de synergies opérationnelles visant à rationaliser et renforcer les moyens de CNP Assurances au service de son développement sur les marchés de la protection sociale, au cœur de sa raison d'être et en cohérence avec son appartenance au grand pôle financier public.

1.4 Emission de la première obligation subordonnée durable Tier 2

CNP Assurances a émis le 11 janvier 2023 une dette obligataire subordonnée « Tier 2 » pour un montant de 500 millions d'euros. Il s'agit de la 1ère obligation subordonnée durable émise par le Groupe, portant intérêt au taux fixe de 5,25 % jusqu'au 18 juillet 2033, puis au taux variable au-delà de cette date et jusqu'à sa maturité le 18 juillet 2053. Cette émission répond aux critères de classification en instruments de dettes en normes IFRS.

La notation attribuée à cette émission par les agences Standard & Poor's et Fitch Ratings sont A- et BBB+ respectivement.

Les fonds levés dans le cadre de cette opération seront exclusivement utilisés pour financer ou refinancer, en totalité ou partiellement, des actifs durables (verts et/ou sociaux) éligibles, nouveaux et/ou existants, tels que définis dans le « Sustainable Bond Framework¹ » disponible sur le site de CNP Assurances.

1.5 CNP Assurances finalise ses acquisitions au Brésil

- CNP Participações em Seguros

CNP Assurances finalise l'acquisition des parts détenues par Caixa Seguridade dans la société CNP Participações em Seguros Ltda. "Holding Seguros", portant ainsi sa participation à 100%.

Holding Seguros détient 100 % de Companhia Seguros Previdência do Sul « Previsul » et 51% de CNP Capitalização S.A. « CNP Cap ».

Cette opération s'élève à un montant de 166,8 MBRL.

- CNP Capitalização

CNP Assurances finalise l'acquisition des parts détenues par ICATU dans CNP Capitalização S.A. « CNP Cap », portant sa participation à 100% du capital.

Cette opération, d'un montant de 194,5 MBRL, est le dernier volet d'un accord plus global, annoncé le 14 septembre 2022, permettant à CNP Assurances de poursuivre sa stratégie de développement à l'international avec l'acquisition à 100 % des participations de Caixa Seguridade dans cinq sociétés offrant la possibilité de commercialiser des produits de prévoyance-santé, soins dentaires, épargne et consórcio (Holding Seguros, Previsul, Odonto Empresa, CNP Capitalização et CNP Consórcios).

1.6 CNP Assurances renforce sa position dans l'assurance du régime Préfon Retraite

Assureur du régime Préfon Retraite, CNP Retraite, filiale à 100 % de CNP Assurances, a renforcé sa position dans l'assurance du régime depuis le 1er janvier 2024. Ce contrat était jusqu'à présent réassuré en quote-part par quatre acteurs : CNP Assurances, Axa, Groupama Gan Vie et Allianz.

CNP Retraite et Groupama Gan Vie ont conclu un accord pour la commutation de la quote-part réassurée par Groupama Gan Vie à l'issue duquel CNP Retraite conserve une quote-part de 58 % (contre 37 % précédemment). Les quotes-parts réassurées par Axa et Allianz restent inchangées.

Les titres en représentation des engagements du réassureur sortant ont été apportés à CNP Retraite en date du 1er janvier 2024.

Note 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

2.1 CNP Assurances annonce la nomination de Marie-Aude Thépaut en qualité de directrice générale du Groupe

Sur proposition de son comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration de CNP Assurances a nommé le 11 janvier 2024 Marie-Aude Thépaut, en qualité de directrice générale du Groupe. Elle succède à Stéphane Dedeyan, nommé le 18 octobre 2023, président du directoire de La Banque Postale.

Note 3 Effet de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023

3.1 Adoption simultanée des normes IFRS9 – instruments financiers et IFRS17 Contrats d'assurance

Les normes IFRS 17 et IFRS 9 sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2023. Il est requis de produire un exercice comparatif au 1er janvier 2022 au titre d'IFRS 17. CNP Assurances a pris l'option de produire également un exercice comparatif pour la première application d'IFRS 9 pour alimenter les comptes consolidés à compter de la même date.

Le groupe CNP Assurances avait choisi d'appliquer la norme IFRS 9 en application des amendements à IFRS 4 – Contrats d'assurance qui avaient introduit, pour les entités émettant des contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 4, l'approche par superposition (également appelée « overlay ») jusqu'à la date d'application d'IFRS 17. Dans ce contexte, le groupe CNP Assurances, éligible à cette option, a bénéficié du retraitement de la volatilité additionnelle introduite par l'application d'IFRS 9 jusqu'au 1er janvier 2023.

L'abandon d'IFRS 4 impose ainsi au groupe de ne plus pratiquer l'approche par superposition.

L'adoption d'IFRS 17 permet de rouvrir les options de mise en œuvre initiale d'IFRS 9. Les principaux impacts de cette option sont présentés dans le paragraphe ci-dessous.

Les informations suivantes sont données au titre de la première application de l'ensemble des deux normes pour le groupe CNP Assurances.

3.1.1 Modalités et principaux impacts à la transition

L'adoption de la norme IFRS 9 portant sur les instruments financiers est d'application rétrospective selon les modalités prévues par IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, sauf dans les cas visés aux paragraphes 7.2.4 à 7.2.26 et 7.2.28. La présente norme ne doit pas être appliquée à des éléments qui étaient déjà décomptabilisés à la date de première application. Néanmoins, la norme IFRS 17 prévoit une option ouverte aux sociétés d'assurance de présenter l'information comparative de façon identique et concomitante avec IFRS 17. Le groupe CNP Assurances a opté pour cette publication volontaire afin de fournir une information pertinente à compter du 1er janvier 2022.

La norme IFRS 9 prévoit plusieurs options de mise en œuvre comptable qui sont utilisées pour permettre une bonne adéquation comptable entre la comptabilisation des contrats d'assurance et les instruments financiers investis. Des placements financiers seraient ainsi comptabilisés sur option à la juste valeur en contrepartie du résultat net pour un montant de 5 696,9 millions d'euros. Il s'agit principalement d'instruments de dettes qui bénéficient d'une compensation économique avec un instrument dérivé visant à réduire la volatilité de la juste valeur ou de son flux de rendement (par exemple, les titres obligataires indexés sur l'inflation).

Par ailleurs, dans le but de réduire également la volatilité induite par les instruments de capitaux propres, le groupe CNP Assurances a opté majoritairement pour la comptabilisation de ces titres de type « Actions » en contrepartie des autres éléments du résultat global. A la date de transition, le montant des placements concernés s'élève à environ 21 543,7 millions d'euros. Les variations futures de juste valeur de ces placements seront ainsi comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et n'impacteront plus le résultat net de l'exercice. En contrepartie, les résultats de cession de ces placements ne pourront être comptabilisés en résultat net et seront définitivement considérés comme des résultats réalisés sur exercices antérieurs (réserves consolidées).

Concernant la dépréciation des instruments financiers, la norme IFRS 9 a instauré un nouveau modèle basé sur l'estimation de l'entreprise des pertes de crédit attendues. Cette nouvelle méthode repose sur des aspects prospectifs portant sur les instruments financiers comptabilisés en contrepartie des autres éléments du résultat global. Le montant estimé à la date de transition s'élève à un montant de l'ordre de 455 M€.

Les méthodes de transition prévues par IFRS 17 – Contrats d'assurance sont de trois natures :

- L'approche rétrospective complète (FRA) qui nécessite de recalculer les agrégats comptables depuis l'origine des contrats. Cette approche a été appliquée pour les contrats d'assurance emprunteur souscrits depuis 2021 compte tenu de la disponibilité des données. Cette méthode est obligatoire dès lors que les données sont disponibles. A défaut, les méthodes suivantes ont été également appliquées ;
- L'approche par la Juste Valeur (JVA), option par laquelle les contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur à la date de transition. Cette méthode concerne l'essentiel du périmètre des contrats d'assurance du Groupe ;

La transition comptable au 1er janvier 2022 a conduit à distinguer de nouvelles décompositions comptables au sein de l'agrégat au bilan des « Passifs des contrats d'assurance » : le Best Estimate (BE), la marge sur services contractuels (CSM) et l'ajustement pour risques (RA). Les montants bruts avant impôts à la date de transition s'élèvent à 14,9 milliards d'euros pour la CSM et 1,5 milliards d'euros au titre de l'ajustement pour risques.

3.1.2 Montant de l'OCI déterminé à la date de transition

La norme impose par le paragraphe 116 de suivre l'écoulement dans le temps des montants de la réserve OCI déterminés à la transition IFRS 17 pour les groupes de contrats auxquels a été appliquée l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur et auxquels l'option OCI est appliquée conformément au paragraphe 88(b) ou 89(b) d'IFRS 17. Pour les portefeuilles partiellement adossés aux fonds propres, le groupe CNP Assurance produit cette information sur une base estimative du poids des activités d'assurances sur le total des portefeuilles concernés. Cette estimation est revue à chaque clôture annuelle. Les montants de la réserve OCI qui ont été initialement déterminés à la transition sont présentés en note 8.10.

3.2 Effets de la mise en œuvre d'FRS 17 sur d'autres principes comptables

3.2.1 IAS 28 - Exemption d'application de la méthode de la mise en équivalence

CNP Assurances continue d'appliquer au cas par cas l'exemption prévue au paragraphe 18 (modifié) d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au titre d'élément sous-jacent de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA. CNP Assurances évalue alors cette participation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9.

3.2.2 IAS 40 – Immeubles de placement à la juste valeur

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, le groupe CNP Assurances a choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placements qui sont des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire évalués à la VFA.

3.2.3 Annulation des actifs incorporels d'assurance

L'entrée en vigueur d'IFRS 17 proscrit la reconnaissance en tant qu'actifs incorporels distincts des anciens actifs incorporels d'assurance tels que les valeurs de portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille, et de tout actif incorporel au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition (comme les coûts d'acquisition différés). Ces éléments sont désormais projetés dans les flux futurs des contrats d'assurance.

3.2.4 Abandon de la comptabilité reflet

Les modèles d'évaluation des contrats d'assurance (et de réassurance) introduits par la norme IFRS 17 rendent obsolète la comptabilité reflet et donc la constatation à l'actif du bilan de participation aux bénéfices différée active nette, ou au passif de participation aux bénéfices différée passive nette.

3.2.5 Nouvelle présentation des agrégats comptables du compte de résultat

La norme IFRS 17 ne fait plus apparaître le montant du chiffre d'affaires représentatif du volume d'activité, des primes perçues par l'assureur sur la période. Dorénavant, le compte de résultat traite d'un revenu d'assurance qui constitue la richesse revenant à l'assureur sur la période.

Ce revenu se compose des éléments suivants :

- L'amortissement de la CSM,
- Le relâchement de l'ajustement pour risques (RA),
- Le relâchement des flux d'exécution du contrat au titre du service de la période et,
- L'amortissement des frais d'acquisition.

3.2.6 Abandon de l'approche par superposition

Etant donné les dates d'application non alignées des normes IFRS 9 et IFRS 17, et afin de ne pas pénaliser les activités d'assurances d'une volatilité des instruments financiers qui ne serait pas reflétée dans les évaluations des contrats d'assurance, des mesures transitoires ont été proposées lors de mise en œuvre de la norme IFRS 9. La norme IFRS 4 avait ainsi introduit les deux options suivantes :

- Le différé d'application à horizon d'application d'IFRS 17 ;
- L'approche par superposition, dite « *Overlay* », qui vise à neutraliser la volatilité additionnelle introduite par IFRS 9 sur les actifs sous-jacents des contrats d'assurance.

PRINCIPES COMPTABLES

Note 4 Principes comptables

CNP Assurances Holding, société mère du groupe, est une société par actions simplifiée, au capital de 4 000 256 320 euros, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le n° 514 080 407 RCS.

Le siège social de CNP Assurances Holding est situé au 4 promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux.

CNP Assurances Holding a pour principales activités :

- La détention et la gestion de participations dans toutes sociétés d'assurance, de réassurance et FRPS
- La définition d'une stratégie du groupe
- La prestation de tous services et conseils
- La gestion de titres, instruments ou produits financiers.

Les états financiers consolidés du groupe CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 février 2024.

4.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés annuels de CNP Assurances et ses filiales sont arrêtés au 31 décembre 2023.

Ces comptes consolidés annuels sont établis sur la base des normes IFRS et des interprétations du IFRS Interpretations Committee, telles qu'approuvées par l'Union Européenne avant la date de clôture avec une date d'application obligatoire au 1er janvier 2023.

Les entités appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés : ces principes et méthodes sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants applicables de façon obligatoire pour les états financiers 2023.

4.1.1 Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2023

Par rapport aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2022, le Groupe a mis en œuvre les normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au sein de l'Union Européenne à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE
IFRS 17, Contrats d'assurance	19 novembre 2021
IFRS 9, Instruments financiers	22 novembre 2016
Amendements à IAS 1 et Practice Statement 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables	2 mars 2022
Amendements à IAS 8, Définition des estimations comptables	2 mars 2022
Amendements à IFRS 17, Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 – information comparative	8 septembre 2022
Amendements à IAS 12, Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction	11 août 2022
Amendement à IAS 12, Impôts complémentaires liés à l'application de la réforme fiscale internationale GloBE, Pilier 2	8 novembre 2023

Les principaux impacts pour le Groupe concernent l'adoption simultanée des normes IFRS 17 « Contrats d'assurance » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

L'amendement IAS 1, Présentation des états financiers propose des modifications qui visent à faciliter l'identification et la présentation de toutes les méthodes comptables qui fournissent des informations significatives aux principaux utilisateurs et le cas échéant l'exclusion des états financiers des méthodes comptables non significatives.

L'amendement IAS 8, Définition des estimations comptables clarifie la distinction entre un changement de méthodes comptables et des changements d'estimations comptables. Cette précision est sans incidence sur le Groupe.

L'amendement IAS 12, Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une même transaction vient modifier la manière dont les entités comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location en réduisant le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale. Ainsi, cette exemption ne s'applique plus aux transactions qui, lors de la comptabilisation initiale, sont à l'origine de différences temporaires à la fois imposables et déductibles. Cette précision est sans incidence sur le Groupe.

Les amendements définitifs à IAS 12 précisent les incidences attendues sur les états financiers de l'entrée en vigueur de Pilier 2 (impôt minimum mondial), prévue pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 soit en pratique le 1er janvier 2024. Une exemption temporaire à la constatation d'imposition différée induite par Pilier 2, d'application immédiate et rétrospective selon les principes d'IAS 8. Cette exemption demeure temporaire jusqu'à ce que l'IASB décide soit de la supprimer, soit de la rendre définitive.

Les règles Pilier 2, issues de la volonté de l'OCDE de réformer la fiscalité internationale, visent à instaurer un impôt

minimum mondial de 15% sur les bénéfices des groupes multinationaux, afin de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfice (BEPS). Cet impôt complémentaire est calculé par juridiction où le Groupe exerce son activité et il est à payer lorsque le taux effectif d'imposition d'une juridiction est inférieur à 15%.

Le Projet de Loi de Finance 2024 transpose en droit français la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022 et instaure l'application des règles Pilier 2 à compter du 1er janvier 2024.

Le groupe CNP Assurances a entamé en 2023 des travaux destinés à évaluer l'impact futur de ces nouvelles règles sur sa charge d'impôts. L'application des mesures de sauvegarde (« Safe Harbours ») sur la base des données du CBCR 2022 montre que seul un nombre réduit de pays dans lesquels le Groupe détient des filiales serait concerné et que l'impact serait non significatif dans les comptes consolidés.

Au 31 décembre 2023, le groupe CNP Assurances applique l'exemption de comptabilisation d'impôts différés en lien avec Pilier 2. Cette exemption d'application immédiate et obligatoire a été introduite par l'amendement de la norme IAS 12 adopté par l'Union Européenne en novembre 2023.

Le comité de l'IASB a validé lors, de sa réunion de mars 2023, la décision finale du comité d'interprétation de novembre 2022 concernant l'évaluation du droit de substitution dans l'éligibilité d'un contrat à la norme IFRS 16. Le comité rappelle et reprend les paragraphes de la norme qui précisent le caractère substantiel ou non des droits de substitution. Cette décision ne change pas les pratiques du groupe dans l'analyse IFRS 16 des contrats de location.

4.1.2 Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union Européenne mais non encore en vigueur

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne dont l'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2023 sont reprises ci-dessous :

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendements à IAS 7 et IFRS 7, Accords de financement avec les fournisseurs	20 novembre 2023	1 ^{er} janvier 2024

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

4.1.3 Principales normes et interprétations publiées mais non encore approuvées par l'Union européenne

L'IASB et l'IFRIC ont publié des normes et des interprétations qui ne sont pas d'application obligatoire au 1^{er} décembre 2023. Les normes ou interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à partir de cette adoption.

Normes ou Interprétations	Date d'adoption par l'UE	Date d'entrée en vigueur (1)
Amendement à IAS 1, Classification des passifs en courant ou non courant	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 1, Passifs non courants assortis de clauses restrictives	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 7 et IFRS 7, Accords de financement avec les fournisseurs	Non adopté	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères, Absence de convertibilité des devises	Non adopté	1 ^{er} janvier 2025

(1) Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. Applicable à compter des exercices ouverts au :

4.2 Base d'établissement des comptes

Sauf mention contraire, les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base de la juste valeur, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués au coût :

- Les actifs incorporels issus d'opérations d'acquisition,
- Les instruments financiers respectant les critères SPPI et détenus dans un portefeuille d'actif dont la gestion est uniquement de collecter les flux de trésorerie,
- Les passifs financiers et

- Les immeubles de placement détenus en direct et qui ne sont pas en représentation des engagements envers les assurés.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont :

- les goodwill, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation,
- les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif,
- les calculs de dépréciation des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou au coût amorti,
- les passifs liés à l'activité d'assurance (les projections de flux futurs et hypothèses d'évaluation des contrats d'assurance),
- ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Note 5 Périmètre de consolidation

5.1 Champ de consolidation et entreprises associées

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées. Hormis les exigences réglementaires de capital des filiales d'assurance, le Groupe n'a pas de restrictions limitant sa capacité à disposer des actifs ou régler les passifs des entités de son périmètre.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle résulte de trois facteurs : le pouvoir détenu, l'exposition ou le droit à des rendements variables en raison des liens existants et la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

Le pouvoir résulte de la détention de droits effectifs, conférant la capacité actuelle à diriger les activités pertinentes. Les droits susceptibles de conférer le pouvoir peuvent différer selon l'objet et la conception de l'entité, la nature de ses activités pertinentes et la façon dont sont prises les décisions à leur égard. En général, ce sont les droits de vote, pris individuellement ou conjointement avec d'autres accords, qui confèrent le pouvoir. Lorsque les accords contractuels déterminent la direction des activités pertinentes, ils doivent être examinés pour déterminer si les droits détenus sont suffisants à conférer le pouvoir. Dans les situations où il est difficile de déterminer si les droits détenus sont suffisants, il peut être nécessaire d'examiner les éléments indiquant la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes.

L'exposition ou le droit à des rendements variables s'apprécie au travers des rendements tirés des liens existants et qui sont susceptibles de varier en fonction de la performance de l'entité. La variabilité des rendements est évaluée en se fondant sur la substance des accords, sans tenir compte de leur forme juridique.

Le contrôle résulte non seulement de la détention du pouvoir et de l'exposition à des rendements variables, mais en outre de la capacité à utiliser le pouvoir pour influencer les rendements obtenus du fait des liens avec l'entité. Ainsi, l'investisseur détenant des droits décisionnels doit déterminer s'il agit pour son propre compte ou comme mandataire.

Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les intérêts minoritaires représentent les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle dans les

activités des filiales du groupe. La significativité de ces intérêts est appréciée au regard du pourcentage de participation qu'ils représentent dans le capital de la filiale ainsi que de leur impact sur les états financiers du groupe.

Entités sous contrôle conjoint (Partenariats)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux types de partenariat sont distingués :

- L'entreprise commune : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celles-ci. Chaque coparticipant comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune en conformité avec les IFRS qui s'appliquent.
- La coentreprise : partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Chaque co-entrepreneur comptabilise ses intérêts dans la coentreprise à titre de participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation

dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Au cas par cas, CNP Assurances applique l'exemption prévue au paragraphe 18 d'IAS 28 lorsqu'une participation, dans laquelle elle exerce une influence notable, est détenue au regard de contrats participatifs (cf. note 5.9.2).

5.2 Regroupements d'entreprises et autres variations de périmètre

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement, CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier

est, en principe, comptabilisé en résultat. Hormis toute correction d'erreur qui entraînerait une revue et un ajustement de la comptabilisation du regroupement.

5.3 Opérations entre sociétés consolidées

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

5.4 Conversion des états financiers des filiales internationales dans la devise de présentation

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'international (notamment filiales internationales et succursales autonomes), y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'international sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

5.5 Sociétés entrant dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2023		31/12/2022	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances Holding	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP ASSURANCES	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Caution	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Arial CNP Assurances	MEE	Mons-en-Baroeul	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
CNP Assurances Prévoyance ⁽¹⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances IARD ⁽²⁾	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Santé Individuelle ⁽³⁾	IG	France / Paris	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
MFPrévoyance S.A. ⁽⁴⁾	IG	France / Paris	Assurances			100,00%	100,00%
CNP Retraite	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurance	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Filassistance International	IG	France / Paris	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Assurances Compañia de Seguros	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	76,47%	76,47%	76,47%	76,47%
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados	IG	Argentine / Buenos Aires	Assurances	65,38%	50,00%	65,38%	50,00%
CNP Assurances Latam Holding Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A.	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	29,82%	29,82%	29,82%	29,82%
Provincia Seguros de Vida S.A.	MEE	Argentine / Buenos Aires	Assurances	40,00%	40,00%	40,00%	40,00%
CNP Seguros Holding Brasil S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Holding	51,75%	51,75%	51,75%	51,75%
CNP Participações Securitarias Brasil Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	Epargne	100,00%	100,00%	51,00%	26,39%
CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios	IG	Brésil / Brasilia	Autres	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Youse Tecnologia e Assistencia EM Seguros Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Autres	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Caixa Seguradora Especializada Em Saúde S.A.	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
Companhia de Seguros Previdencia Do Sul-Previsul	IG	Brésil / São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	51,75%
Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.	MEE	Brésil/ Brasilia	Courtage	25,00%	12,94%	25,00%	12,94%
Odonto Empresas Convênios Dentários Ltda	IG	Brésil/ São Paulo	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Participações em Seguros Ltda. ⁽⁵⁾	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	51,75%	51,75%
CNP UniCredit Vita	IG	Italie / Milan	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Vita Assicurazione ⁽⁶⁾	IG	Italie / Milan	Assurances			100,00%	100,00%
CNP Vita Assicura	IG	Italie / Milan	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Montparvie V	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Insurance Holdings	IG	Chypre / Nicosie	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Cyprus Properties ⁽⁷⁾	IG	Chypre / Nicosie	Holding			100,00%	100,00%
CNP Cyprus Tower Ltd ⁽⁷⁾	IG	Chypre / Nicosie	Immobilier			100,00%	100,00%
CNP Zois	IG	Grèce / Athènes	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Praktoriaki ⁽⁷⁾	IG	Grèce / Athènes	Courtage			100,00%	100,00%
CNP Cyprialife	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Asfalistiki	IG	Chypre / Nicosie	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Luxembourg	IG	Luxembourg	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Santander Insurance Life DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Europe DAC	IG	Irlande / Dublin	Assurances	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
CNP Santander Insurance Services Ireland Ltd ⁽⁷⁾	IG	Irlande / Dublin	Autres			51,00%	51,00%
CNP Europe Life	IG	Irlande / Dublin	Assurances	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Sogestop K	IG	France / Paris	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding XS 1 S.A.	IG	Brésil/ São Paulo	Holding	51,00%	40,00%	51,00%	40,00%
XS5 Administradora de consorcios S.A.	MEE	Brésil/ São Paulo	Autres	50,01%	25,00%	50,01%	25,00%
XS2 Vida e Previdência S.A.	IG	Brésil/ São Paulo	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil/ São Paulo	Assurances	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
CNP Assurances Participações Ltda	IG	Brésil / Brasilia	Holding	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Nom	Méthode	Pays / Ville	Activité	31/12/2023		31/12/2022	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
2. OPCVM							
Univers CNP 1 FCP	IG	France / Paris	OPCVM	97,83%	97,83%	100,00%	100,00%
CNP OSTRUM ISR OBLI 12 MOIS	IG	France / Paris	OPCVM	99,51%	99,51%	98,98%	98,98%
CNP Assur Trésorerie Plus	IG	France / Paris	OPCVM	99,63%	99,63%	99,09%	99,09%
Ecureuil Profil 90	IG	France / Paris	OPCVM	55,53%	55,53%	56,22%	56,22%
Vivaccio ISR actions	IG	France / Paris	OPCVM	99,83%	99,83%	100,00%	100,00%
OPCVM Caixa Seguradora S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
OPCVM CNP Capitalização S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	26,39%
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil / São Paulo	OPCVM	100,00%	40,00%	100,00%	40,00%
OPCVM CNP Consórcio S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding S.A.	IG	Brésil / Brasilia	OPCVM	100,00%	51,75%	100,00%	51,75%
3. Activités immobilières et autres							
AEP3 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CIMO	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
AEP4 SCI	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SICAC	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CNP Immobilier	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI ICV ⁽⁸⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Assurimmeuble	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI MTP Invest	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEW Imcom 1	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
OPCI AEP247	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LBP Actifs Immo	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SAS Alleray ⁽⁴⁾	IG	France / Paris	Immobilier			100,00%	100,00%
OPCI Raspail	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	99,94%	99,94%
Outlet Invest ⁽⁹⁾	IG	France / Paris	Immobilier			100,00%	100,00%
SCP Lamartine Euros	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCP Lamartine Monitoring Holding	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
SCI Lamartine	IG	France / Paris	Immobilier	85,00%	85,00%	85,00%	85,00%
Fundo De Investimento Imobiliario Renda Corporativa Angico - FII	IG	Brésil / São Paulo	Immobilier	100,00%	48,81%	100,00%	48,81%
Assurbail Patrimoine	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Foncière ELBP ⁽¹⁰⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
TERRE NEUVE 4 IMMO ⁽¹⁰⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
GALAXIE 33 ⁽¹⁰⁾	IG	France / Paris	Immobilier	100,00%	100,00%		
Ecureuil Vie Développement ⁽⁷⁾	MEE	France / Paris	Courtage			49,00%	49,00%
Coentreprise de Transport d'Electricité ⁽¹¹⁾	JV	France / Paris	Energie	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Infra-Invest	IG	Luxembourg	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest Holding	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Infra-Invest France	IG	France / Paris	Infrastructure	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Holding d'Infrastructures Gazières (palier)	MEE	France / Paris	Energie	52,97%	52,97%	52,97%	52,97%

(1) La Banque Postale Assurances IARD s'appelle dorénavant CNP Assurances IARD

(2) La Banque Postale Prévoyance s'appelle dorénavant CNP Assurances Prévoyance

(3) La Banque Postale Assurance Santé s'appelle dorénavant CNP Assurances Santé Individuelle

(4) Entité fusionnée avec CNP Assurances

(5) CNP Seguros Participações em Saúde Ltda s'appelle dorénavant CNP Participações em Seguros Ltda.

(6) CNP Vita Assicurazione est fusionnée dans CNP Vita Assicura

(7) Entité sortie du périmètre de consolidation en 2023

(8) Issy Coeur de Ville (ICV) s'appelle dorénavant SCI ICV

(9) Entité cédée en 2023

(10) Entité entrée dans le périmètre de consolidation en 2023

(11) Compte tenu de l'affectation de la Coentreprise de Transport d'Electricité presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

5.6 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

La liste des sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation est donnée en note 29.

5.7 Effectif moyen employé par les entreprises consolidées

(en nombre de personnes)	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	3 447	3 316
Non-cadres	3 003	3 019
TOTAL Effectif	6 450	6 335

L'effectif ci-dessus n'inclut pas les effectifs des sociétés comptabilisées par mise en équivalence.

5.8 Informations financières résumées: entités consolidées avec des participations ne donnant pas le contrôle significatives

(en millions d'euros)	Groupe Caixa Vida e Previdência		Groupe CNP Seguros Holding		CNP UniCredit Vita		CNP Santander Insurance	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
CSM nette de réassurance	2 017,0	1 617,4	177,1	137,7	247,9	159,9	-	-
Résultat net (100%)	212,7	116,8	141,0	124,5	48,7	25,4	82,1	64,9
Résultat net – participations ne donnant pas le contrôle	127,6	70,1	68,9	64,4	23,8	11,7	0,0	31,8
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés (100%)	325,3	464,2	193,5	187,6	- 1,1	0,0	0,1	- 47,6
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés - participations ne donnant pas le contrôle	285,2	387,0	129,1	127,6	47,9	- 14,5	0,1	- 7,1
Actifs	32 994,4	27 667,0	2 319,9	2 554,4	15 635,4	15 456,6	1 121,8	1 078,3
Passifs	29 465,7	24 150,2	1 220,1	1 679,5	15 290,4	15 159,4	895,5	864,1
Actif net (100%)	3 528,7	3 516,8	1 099,8	874,8	345,0	297,2	226,2	214,2
Actif net – participations ne donnant pas le contrôle	2 117,2	2 110,1	530,6	446,3	169,1	145,6	110,8	105,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 581,8	2 396,4	80,3	72,4	- 1 097,5	164,7	80,4	97,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 1 108,2	- 2 190,3	- 35,4	123,2	1 128,1	- 101,1	81,7	- 73,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 398,4	- 197,3	- 45,1	- 165,4	- 49,9	- 25,0	- 104,0	- 30,0
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	- 23,7	- 7,8	- 24,5	- 10,6	- 51,0	- 14,7

5.9 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées significatifs

5.9.1 Partenariats significatifs

Au 31 décembre 2023, les partenariats significatifs comprennent deux sociétés : Arial CNP Assurances et Holding d'Infrastructures Gazières.

CNP Assurances détient 40 % d'Arial CNP Assurances (ACA). Le Groupe exerce un contrôle conjoint avec AG2R-La Mondiale.

Cette coentreprise a pour objectif la conception, la commercialisation et la gestion de contrats d'épargne retraite supplémentaire collective et de contrats collectifs de protection sociale complémentaire santé et prévoyance.

La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, le Groupe détient 52,97 % de la société faitière Holding d'Infrastructures Gazières (HIG) contrôlée conjointement avec la Caisse des Dépôts. La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), intégralement détenue par HIG, détient une participation de 39 % du capital de GRTgaz, société spécialisée dans le transport de gaz naturel.

La participation de CNP Assurances est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Arial CNP Assurances	18 896,7	417,1	957,9	8,0	18 206,0	403,3	855,4	1,8
Holding d'Infrastructures Gazières*	2 667,1	1 582,8	-	90,9	2 706,8	1 622,0	-	162,3

* La société Holding d'Infrastructures Gazières étant une société faitière, elle n'a pas de chiffre d'affaires.

5.9.2 Entreprises associées significatives

Au 31 décembre 2023, le groupe CNP Assurances détient une entreprise associée significative : Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE).

Le groupe CNP Assurances détient 20 % de CTE, société qui, elle-même, porte 100 % des titres de Réseau de Transport d'Electricité (RTE). Le groupe CNP Assurances détient une influence notable dans RTE. Toutefois, compte-tenu de l'affectation de cette participation presque exclusivement en regard de contrats participatifs, le Groupe a opté pour l'exemption de la mise en équivalence prévue au paragraphe 18 d'IAS 28. Les titres CTE sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat net	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat net
Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE)	8 338,1	5 350,1	412,5	8 250,0	5 294,0	264,0

Les données sont en normes françaises et portent sur les états financiers de l'année précédente, ceux de l'année en cours n'étant pas encore disponibles.

5.10 Informations financières résumées : partenariats et entreprises associées non significatifs

Les coentreprises non significatives sont Credicoop Compania de Seguros de retiro S.A, Ecureuil Vie Développement, Provincia Seguros de Vida S.A, Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A et XS5 Administradora de consorcios S.A., ainsi que Assurance et Filassistance International sur la contribution au résultat.

La société Ecureuil Vie Développement ne fait plus partie du périmètre de consolidation dans les comptes consolidés annuels 2023.

(en millions d'euros)	Partenariats		Entreprises associées	
	2023	2022	2023	2022
Valeur comptable des participations mises en équivalence au bilan du groupe CNP Assurances	98,5	97,8	-	-
Contribution au résultat net du groupe CNP Assurances	18,4	26,7	-	-
Contribution aux autres éléments du résultat global du groupe CNP Assurances	- 20,2	- 9,0	-	-
-Dont réserves de réévaluation	0,0	- 2,8	-	-
-Dont réserves de conversion	- 20,2	- 6,4	-	-
Contribution au résultat global du groupe CNP Assurances	- 1,8	17,7	-	-

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

Note 6 Actifs incorporels

6.1 Synthèse des actifs incorporels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	95,0		- 35,9	-	59,1
Valeur des accords de distribution	4 038,1	- 610,9	-	-	3 427,2
Valeur des accords clientèle	420,0	- 108,0	- 128,7	-	183,4
Logiciels	558,8	- 421,0	-	-	137,8
<i>Logiciels développés en interne</i>	194,5	- 144,5	-	-	50,0
<i>Logiciels autres</i>	364,2	- 276,5	-	-	87,7
Autres	28,0	- 9,7	- 0,1	-	18,2
TOTAL	5 139,8	- 1 149,6	- 164,7	-	3 825,6

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Goodwills	95,0		-	-	95,0
Valeur des accords de distribution	3 831,4	- 432,4	-	-	3 399,0
Valeur des accords clientèle	410,1	- 82,4	- 90,1	-	237,6
Logiciels	505,2	- 378,5	-	-	126,7
<i>Logiciels développés en interne</i>	188,8	- 124,2	-	-	64,6
<i>Logiciels autres</i>	316,3	- 254,3	-	-	62,1
Autres	41,3	- 9,3	- 0,1	-	31,9
TOTAL	4 883,0	- 902,6	- 90,2	-	3 890,2

Les Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance ont été annulés avec IFRS 17 car ils sont désormais pris en compte dans le calcul de la CSM dans les nouveaux modèles.

6.2 Goodwills

Les goodwills représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, ce sont des badwills comptabilisés directement en compte de résultat.

Les goodwills sont :

- Enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée

globalement ;

- Sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- Enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité internationale (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activités liées à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupes d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogènes.

Les goodwill enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

Le Groupe retient les indices suivants qui découlent de l'analyse des indices proposés par la norme IAS 36 et de leur adaptation aux acquisitions dans le domaine de l'assurance :

Indices internes

- dégradation sensible des résultats opérationnels générés par l'UGT par rapport à ceux budgétés ;
- dégradation sensible (forte et durable) de la valeur des affaires nouvelles ;
- besoins de trésorerie engagés pendant et postérieurement à l'acquisition de l'UGT pour le maintien de l'activité ou sa maintenance, sensiblement plus importants que ceux budgétés à l'origine ;
- évolution fortement défavorable du nombre de contrats en portefeuille (sur au moins deux années).

Indices externes

- changements réglementaires locaux de nature à entraîner une baisse significative de la valeur de l'UGT ;
- changements significatifs de l'environnement financier conduisant à une baisse importante et prolongée de la rentabilité des investissements.

6.2.1 Valeur des goodwills

Les montants sont présentés nets de dépréciations :

(en millions d'euros)	Goodwills à l'origine	Goodwills nets au 31/12/2023	Goodwills nets au 31/12/2022
SCI Lamartine	35,9	-	35,9
CNP Assurances Prévoyance	59,1	59,1	59,1
TOTAL	95,0	59,1	95,0

La SCI Lamartine a été acquise en 2022 et l'opération a fait l'objet d'une constatation d'un goodwill d'un montant de 35,9 M€. Compte tenu de l'évolution du contexte macro-économique du marché de l'immobilier au cours de l'exercice 2023 (hausse des taux d'emprunt), la valorisation des immeubles de la SCI a été impactée et par conséquent le goodwill a été déprécié dans sa totalité.

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas d'indicateurs de perte de valeur sur la filiale CNP Assurances Prévoyance.

6.2.2 Réconciliation ouverture / clôture des goodwills

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	95,0	59,1
Goodwills résultant de prise de participations*	-	35,9
Ecarts de conversion sur le brut	-	-
Dépréciations de l'exercice*	- 35,9	-
VALEUR NETTE COMPTABLE A LA CLOTURE	59,1	95,0

* La prise de participations dans les entités Lamartine a entraîné un Goodwill de 35,9 M€ au 31 décembre 2022 entièrement déprécié en 2023.

6.3 Portefeuille de contrats financiers

La juste valeur des portefeuilles de contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- Un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- La valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas comptabilisé de portefeuille de contrats financiers relevant d'une opération d'acquisition antérieure.

6.4 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution (VDA) représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

Les valeurs des accords de distribution enregistrés au bilan sont comptabilisées à leur valeur brute, diminuées du montant cumulé des amortissements et des pertes de valeur subies. En plus de faire l'objet d'amortissement, un test de dépréciation est réalisé :

- lors de la publication des rapports financiers intermédiaire et annuel ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'utilité de la VDA est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'utilité généralement retenue par le groupe CNP Assurances correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires sur la durée de l'accord contractuel ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec les flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute à l'ouverture	3 831,4	3 464,8
Acquisitions de l'exercice	28,7	-
Écarts de conversion	178,0	366,5
Valeur brute à la clôture	4 038,1	3 831,4
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 432,4	- 260,5
Amortissements de l'exercice	- 163,1	- 162,1
Écarts de conversion	- 15,4	- 9,9
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 610,9	- 432,4
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	3 427,2	3 399,0

XS2 Vida e Previdência S.A.

La valeur des accords de distribution brute comptabilisée s'élève à 3 619,8 M€. L'actif incorporel est amorti linéairement sur la durée de l'accord, soit 25 ans (période de 2021 jusqu'en février 2046). Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 3 185,4 M€. Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2023-2032). Des hypothèses de croissance sont retenues par produit au-delà de 2032.

CNP Santander Insurance

La valeur brute de l'accord de distribution s'élève à 387 M€ et est amortie linéairement sur la durée de l'accord, soit 20 ans (période de 2015 à 2034).

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable de la VDA s'élève à 212,8 M€. La valeur d'utilité est calculée à partir de la valeur actuelle nette (VAN) à date extrapolée jusqu'à la fin des accords de partenariat (2034) sans prendre en compte d'hypothèse de croissance. La valeur nette comptable comparée comprend les earn-out comptabilisés.

Conformément aux dispositions normatives, le Groupe déterminera à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un quelconque indice que l'actif a pu se déprécier. Le cas échéant, il procédera à l'estimation de sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation des valeurs d'accords de distribution.

6.5 Valeur des accords clientèle

Dans le cadre de l'acquisition d'activités d'assurance, l'acquéreur doit évaluer à la juste valeur l'avantage offert par la relation clientèle au titre des contrats existants. Ainsi, pour les contrats dont les primes renouvelées peuvent être estimées de manière suffisamment fiable, un actif incorporel est reconnu au titre de la Relation clientèle. Cet actif incorporel est amorti de manière linéaire par segment selon sa durée d'utilité, estimée en fonction de la consommation des avantages futurs projetés :

- Prévoyance individuelle Brésil : 10 ans
- Prévoyance individuelle France : 15 ans.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur brute à l'ouverture	410,1	389,6
Écarts de conversion	9,9	20,4
Valeur brute à la clôture	420,0	410,1
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 172,5	- 120,0
Amortissements de l'exercice	- 23,4	- 24,7
Dépréciations de l'exercice	- 33,9	- 17,6
Écarts de conversion	- 6,8	- 10,1
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 236,6	- 172,5
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	183,4	237,6

Les accords clientèle ont été constatés lors du rapprochement avec La Banque Postale sur les entités CNP Assurances et CNP Consórcio S.A. Administradora de Consórcios.

Conformément aux dispositions normatives, le Groupe détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un quelconque indice que l'actif a pu se déprécier. Le cas échéant, il procède à l'estimation de sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a constaté une dépréciation des valeurs des accords clientèle pour 33,9 M€.

6.6 Logiciels développés en interne

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	64,6	63,5
Acquisitions de l'exercice	12,4	18,5
Amortissements de l'exercice	- 18,4	- 17,3
Sortie de périmètre	- 8,7	- 0,1
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	50,0	64,6

6.7 Autres logiciels et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	94,0	86,2
Entrée de périmètre	-	0,2
Acquisitions de l'exercice	33,2	36,5
Amortissements de l'exercice	- 22,7	- 24,4
Cessions de l'exercice	0,4	- 0,0
Écarts de conversion	1,0	3,0
Autres variations	- 0,0	0,3
Sortie de périmètre	-	- 7,9
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	105,9	94,0

Note 7 Placements des activités d'assurance

7.1 Classification

7.1.1 Méthodes comptables

La norme IFRS 9 définit trois méthodes comptables principales :

- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat (JV-PL),
- Les instruments financiers à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global (JV-OCI) et
- Les instruments financiers comptabilisés au coût amorti (CA) : Les titres comptabilisés au coût amorti sont évalués selon la méthode du Taux Effectif d'Intérêt. C'est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation des produits financiers ou des charges financières au cours de la période concernée.

Les instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent deux sous-catégories :

- Les actifs obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (ce qui inclut des dérivés),
- Les actifs désignés sur option à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale dans le but de réduire une non-concordance comptable.

Pour les instruments de capitaux propres de type « Actions », lorsque le modèle de gestion du portefeuille le permet, une option complémentaire est introduite pour limiter la volatilité des effets financiers de variation de Juste Valeur dans le compte de résultat. Sur option irrévocable, applicable à l'acquisition de l'instrument financier, le Groupe peut choisir d'utiliser cette méthode comptable alternative et constater les variations de juste valeur des actions dans les autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI sans recyclage). En cas de décomptabilisation des actions concernées, la variation de juste valeur accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas recyclée en résultat mais considérée comme des capitaux propres réalisés sur les exercices antérieurs.

Le groupe CNP Assurances a opté majoritairement pour cette option relative aux Actions.

7.1.2 Attribution de la méthode comptable

La matrice de détermination de la méthode comptable applicable à chaque instrument financier est définie par le groupe CNP Assurances les instruments financiers sont affectés d'une méthode comptable dès leur acquisition, en fonction d'une matrice de classification qui repose principalement sur :

- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (SPPI) et
- Le modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers (business model)

Critère SPPI

Le critère SPPI d'un instrument financier est considéré comme valide lorsque les conditions contractuelles de l'instrument financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Il s'agit d'instruments financiers de type obligataires simples et des prêts ou créances qui ne présentent pas d'exposition autre que le risque de crédit de l'émetteur.

Modèle de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de l'entité pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs similaires et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé (IFRS 9 § B4.1.2).

Ainsi, pour l'analyse du modèle de gestion, il est important de se fonder sur l'organisation actuelle du métier, avec un niveau de granularité qui reflète les unités de gestion (unités de suivi des risques et de la performance) (ex : entité, zone géographique, types de contrats, responsable de centre de profit...).

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » : L'objectif de ce modèle de gestion est de détenir les actifs sur une longue durée ou jusqu'à maturité pour en percevoir les flux contractuels. Dans ce modèle de gestion, les cessions ne doivent pas intervenir ou très peu. Certaines cessions sont toutefois autorisées (les cessions réalisées dans le cadre d'une augmentation du risque de crédit, les cessions proches de la maturité de l'instrument, les cessions fréquentes mais peu significatives ainsi que les cessions isolées même si elles sont significatives);
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion mixte « Collecte et Vente » : C'est un modèle de détention mixte en vue de recouvrer les flux de trésorerie par voie contractuelle et par voie de cession. Contrairement au modèle de gestion « Collecte », la vente des actifs est essentielle, et non accessoire. La cession d'actifs est, dans ce modèle de gestion, généralement à fréquence et d'une valeur plus élevées;

- Autres modèles de gestion.

L'arbre d'attribution de la méthode comptable

Le tableau suivant permet de recenser toutes les combinaisons possibles de méthode comptable attribuable à chaque instrument financier :

Nature	Caractéristiques (instrument)	Modèle de gestion (portefeuille)	Méthode comptable	Option
Instruments de capitaux propres	Actions	Collecte	Juste Valeur par résultat	JV par OCI sans recyclage
	Actions	Collecte et vente		JV par OCI sans recyclage
	Autres	Autres		
Instruments de dettes	SPPI	Collecte	Coût amorti	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Collecte et vente	Juste Valeur par OCI	Juste Valeur désigné (1)
	SPPI	Autres	Juste Valeur par résultat	
	Non-SPPI			
Dérivés			Juste Valeur par résultat	

(1) Option de désignation pour réduire un cas de non-concordance comptable avec un autre instrument financier, un passif d'assurance, etc.

7.1.3 Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les instruments financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Méthode d'évaluation

Les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés au coût amorti sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur sur la période est enregistrée :

- En compte de résultat pour les instruments relevant de cette méthode comptable ou
- Directement en capitaux propres OCI en tenant compte de la fiscalité différée.

La détermination de la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en application de la norme IFRS 13 et présentée au §7.5.

Pour les instruments comptabilisés au coût amorti, le groupe CNP Assurances applique la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Entités structurées

Du fait de son activité, CNP Assurances est amené à investir dans différentes natures d'instruments financiers pour le compte des assurés souscrivant auprès des entités du Groupe, ainsi que pour son compte propre. Ces investissements s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie d'allocation d'actifs et de diversification des risques financiers.

Selon la norme IFRS 12, les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Parmi les placements financiers du groupe, les fonds de placement ainsi que les véhicules de titrisation répondent à la définition d'entités structurées.

Les intérêts du groupe CNP Assurances dans les entités structurées non consolidées sont présentés dans les comptes consolidés à chaque arrêté annuel, conformément aux prescriptions d'IFRS 12 paragraphe 26 (« *L'entité doit fournir des informations qualitatives et quantitatives sur ses intérêts dans des entités structurées non consolidées, notamment sur la nature, l'objet, la taille, les activités et les modes de financement de l'entité structurée.* »)

Les OPCVM et les sociétés civiles immobilières sont, conformément aux dispositions des normes IFRS 10 et IAS 28, consolidés soit par intégration globale, soit par mise en équivalence. Au cas particulier des OPCVM, le contrôle est examiné pour chaque situation en fonction des critères suivants :

- La prise en compte de la relation entre agent et principal,
- La qualification du pouvoir entre le gestionnaire et le groupe CNP Assurances,

- L'application d'un seuil d'appréciation de l'exposition à la variabilité des rendements.

Les intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle relatif aux OPCVM consolidés par intégration globale sont classés dans un poste spécifique au passif du bilan IFRS sous le libellé « Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés ». Les parts d'OPCVM sont valorisées sur la base de la valeur liquidative la plus récente. Les instruments financiers sous-jacents figurent dans les placements des activités d'assurance du groupe sur la base de leur contribution à cette valeur liquidative.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

7.1.4 Décomptabilisation

Un instrument financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

7.2 Modalités de dépréciations

7.2.1 Principe introduit par IFRS 9

Les instruments financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Ce modèle s'applique également aux créances de location et aux garanties financières

Aucune dépréciation n'est constatée sur les actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où la juste valeur doit tenir compte du risque de contrepartie conformément à la norme IFRS 13.

Le modèle de dépréciation est fondé sur un objectif de comptabilisation des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») sur la durée de vie des actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Selon ce principe, il s'agit d'évaluer la probabilité de survenance d'une perte de crédit et les manques à gagner en flux de trésorerie qui en résulteraient et ce, même s'il est plus probable qu'aucune perte de crédit ne sera subie. Cela implique d'intégrer, dans l'évaluation des pertes de crédit attendues, des informations prospectives (approche dite «

forward-looking »).

L'approche générale repose sur deux bases d'évaluation :

- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur les 12 prochains mois,
- Les pertes attendues dans le cadre d'un événement de crédit sur la durée de vie totale de l'actif financier.

Pour définir l'horizon de regard de la probabilité de défaut, les titres doivent être classés en fonction de leur dégradation de leur risque de crédit par rapport à leur acquisition.

En date d'arrêté suivant, plusieurs situations sont possibles :

- Stage 1 : Pas d'augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou niveau de risque faible : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à 12 mois ;
- Stage 2 : Augmentation du risque de crédit de manière significative depuis la comptabilisation initiale ou risque élevé (*non Investment grade* par exemple) : la perte attendue est estimée sur la probabilité d'un événement de crédit à maturité ;
- Stage 3 : Survenance d'un événement de crédit, le risque de défaut devient avéré.

Le groupe CNP Assurances exerce son jugement pour estimer lorsque l'instrument financier présente une dégradation significative du risque de crédit. Cette approche relative implique donc de pouvoir suivre l'évolution de la qualité de crédit dans le temps. CNP Assurances s'appuie principalement sur les données des agences de notation.

Les actifs dont la notation à la date de clôture se situe dans l'environnement investment grade (notation supérieure à BBB-) sont considérés comme ne présentant pas de risque de dégradation significative du risque de crédit. Ils relèvent ainsi du Stage 1. Pour les actifs dont la notation à la date de clôture est inférieure, la dégradation du risque de crédit est évaluée sur une base multicritère :

- La dégradation de la notation depuis la date d'acquisition : le déclenchement du critère de dégradation lié à la notation est conditionné par l'écartement par rapport à la notation à l'acquisition. Lorsque ce critère est rempli, la dégradation du risque de crédit est considérée comme significative et amène à considérer l'actif en Stage 2 ;
- La supervision des actifs qui est effectuée par le Groupe sur la base des informations et études de marché disponibles. Les études qualitatives reposant sur des jugements d'experts amènent à affiner l'attribution du Stage voire à considérer l'actif en Stage 3.

7.2.2 Comptabilisation

La constatation d'une dépréciation est ainsi rendue obligatoire dès la date d'acquisition d'un instrument financier. En effet, dès l'acquisition d'un instrument financier, les pertes attendues peuvent être estimées en fonction

- D'une probabilité de défaut et
- D'une perte attendue en cas de défaut

L'estimation de ces paramètres reposent sur des scénarios macro-économiques multiples et pondérés par occurrence.

La dépréciation ainsi estimée est comptabilisée en résultat de l'exercice et varie tout au long de la période de détention de l'instrument financier jusqu'à extinction de l'exposition au risque de crédit de l'émetteur.

Les instruments financiers se retrouvant en situation de défaut sont déclassés en « Stage 3 » et font l'objet d'une dépréciation à hauteur des pertes de crédit estimées à terminaison par passage en pertes.

7.3 Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

La norme IAS 40 relative à la comptabilisation de l'immobilier de placement a été amendée par la norme IFRS 17. En effet, IFRS 17 est venue préciser les conditions de comptabilisation de l'immobilier de placement aux paragraphes 30 à 32 de la norme IAS 40 selon le modèle du coût amorti ou de la juste valeur.

Il faut retenir qu'une méthode de comptabilisation unique doit être retenue pour un immeuble de placement donné qu'il soit détenu directement par l'entité ou indirectement via des parts de sociétés (de capitaux propres ou fonds) contrôlées au niveau groupe :

- La méthode d'évaluation à la Juste Valeur en contrepartie du Résultat net est la méthode obligatoire pour les immeubles sous-jacents des contrats d'assurance participatifs.
- Les immeubles de placement détenus en direct et adossés intégralement face aux fonds propres ou à des contrats non participatifs peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat ou au coût amorti.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 modifiée suite à la publication d'IFRS 17, le groupe CNP Assurances a choisi d'évaluer à la juste valeur les immeubles de placement qui sont des éléments sous-jacents de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou de contrats d'investissement avec éléments de participation

discrétionnaire évalués à la VFA.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit par le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- La valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité internationale dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;
- La juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

Valeur comptable des immeubles de placement (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Immeubles de placement au coût amorti		
Valeur comptable brute	1 064,7	1 099,9
Cumul des amortissements	- 60,0	- 58,3
Cumul des pertes de valeur	- 76,7	- 0,7
Valeur comptable nette	927,9	1 040,8
Immeubles de placement en juste valeur	6 331,6	5 765,9
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	7 259,6	6 806,7

Immeubles de placement au coût amorti (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 040,8	857,8
Acquisitions	30,0	82,1
Sorties	- 59,3	- 33,5
Amortissements de l'exercice	- 8,0	- 4,9
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 76,1	- 0,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,1	0,9
Autres variations*	0,4	138,8
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	927,9	1 040,8

*Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent à la partie du siège social qui a été mise en location.

Immeubles de placement en juste valeur (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 765,9	2 971,6
Acquisitions	545,6	870,4
Effets des variations de périmètre	841,5	1 869,5
Sorties	- 208,4	- 35,6
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 636,5	- 29,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,3	100,6
Variation de juste valeur	22,7	16,9
Ecart de conversion	1,0	2,4
Autres variations	- 0,4	0,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	6 331,6	5 765,9

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement sous-jacents aux contrats d'assurance participatifs directs sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

7.4 Inventaire des placements

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par mode de comptabilisation, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances

7.4.1 Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)		Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeur nette latentes
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations d'Etat et assimilés					27 001,1	
	Obligations corporate non subordonnées					25 182,8	
	Obligations corporate subordonnées					4 144,0	
	Prêts et avances					4 845,2	
	TCN					12 944,5	
	Actions et assimilés					7 363,6	
	OPCVM					111 142,0	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers					8 798,0	
	Autres (2)					2 567,6	
	Total					203 988,5	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations d'Etat et assimilés	117 205,5	- 3 328,9	- 116,2	- 18 626,4	95 134,0	
	Obligations corporate non subordonnées	97 173,6	- 1 369,2	- 175,1	- 7 924,7	87 704,6	
	Obligations corporate subordonnées	2 873,8	- 27,3	- 5,7	- 209,2	2 631,6	
	Prêts et avances	-	-	-	-	-	
	TCN	-	-	-	-	-	
Total	217 252,9	- 4 725,3	- 297,0	- 26 760,3	185 470,3		
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	11 576,4			3 867,4	15 443,8	
	Titres de participations non consolidés	16,0			-	16,0	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	0,7			0,8	1,5	
	Autres	-			-	-	
	Total	11 593,1			3 868,1	15 461,3	
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	729,8	4,5	- 0,4		733,8	12,1
	Obligations corporate non subordonnées	1 297,2	3,3	- 2,0		1 298,5	12,6
	Obligations corporate subordonnées	50,8	0,0	- 0,1		50,8	0,6
	Prêts et avances	22,0	-	- 16,5		5,5	-
	TCN	-	-	-		-	-
	Total	2 099,8	7,8	- 19,0		2 088,6	25,4
Instruments dérivés (3)	Instruments dérivés (juste valeur positive)					1 678,4	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 816,2	
	Total					862,2	
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 064,7	- 60,0	- 76,7	-	927,9	148,8
	Immeubles de placement en juste valeur	6 142,5	-	-	189,1	6 331,6	
	Total	7 207,2	- 60,0	- 76,7	189,1	7 259,6	148,8
TOTAL	238 153,1	- 4 777,6	- 392,7	- 22 703,1	415 130,4	174,2	

(1) Y compris les intérêts courus non échus

(2) Autres fonds et titres de participations non consolidés

(3) Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

7.4.2 Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	1 810,7	25 190,4	95 134,0		733,8	122 868,9
Obligations corporate non subordonnées	1 492,3	23 690,5	87 704,6		1 298,5	114 185,9
Obligations corporate subordonnées	44,8	4 099,2	2 631,6		50,8	6 826,3
Prêts et avances	-	4 845,2	-		5,5	4 850,7
TCN		12 944,5	-		-	12 944,5
OPCVM		111 142,0				111 142,0
Instruments de dettes	3 347,7	181 911,7	185 470,3	-	2 088,6	372 818,3
Actions et assimilés		7 363,6		15 459,8		22 823,4
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		8 798,0				8 798,0
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		2 567,6		1,5		2 569,0
Instruments de capitaux propres		18 729,1		15 461,3		34 190,4
Instruments dérivés (juste valeur positive)		1 678,4				1 678,4
Immeubles de placement en coût amorti					927,9	927,9
Immeubles de placement en juste valeur	4 574,0	1 757,6				6 331,6
Immobilier de placement	4 574,0	1 757,6	-	-	927,9	7 259,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	7 921,8	204 076,8	185 470,3	15 461,3	3 016,6	415 946,6
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		816,2				816,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		816,2				816,2
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	7 921,8	203 260,6	185 470,3	15 461,3	3 016,6	415 130,4

7.4.3 Inventaire des placements par catégorie comptable au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)		Prix de revient (1)	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins valeur nette latentes
Valeur par résultat	Obligations d'Etat et assimilés					23 914,5	
	Obligations corporate non subordonnées					20 551,8	
	Obligations corporate subordonnées					4 002,5	
	Prêts et avances					5 356,2	
	TCN					10 015,4	
	Actions et assimilés					7 183,5	
	OPCVM					107 614,8	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers					10 960,4	
	Autres (2)					2 923,8	
	Total					192 522,8	
Actifs à la Juste Valeur par	Obligations d'Etat et assimilés	125 959,4	- 3 810,5	- 121,1	- 24 827,6	97 200,3	
	Obligations corporate non subordonnées	97 240,2	- 1 501,9	- 172,4	- 12 840,2	82 725,7	
	Obligations corporate subordonnées	2 804,5	- 22,5	- 7,0	- 397,6	2 377,4	
	Prêts et avances	0,0	-	-	- 0,0	-	
Capitaux Propres Recyclable	TCN	119,8	-	- 0,0	- 0,1	119,7	
	Total	226 124,0	- 5 334,9	- 300,5	- 38 065,4	182 423,2	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	13 720,4			2 165,5	15 885,9	
	Titres de participations non consolidés	-			-	-	
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	0,8			0,8	1,5	
	Autres	-			-	-	
Total	13 721,2			2 166,3	15 887,4		
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	97,1	- 0,3	- 0,5		96,3	1,1
	Obligations corporate non subordonnées	0,0	- 0,0	-		-	-
	Obligations corporate subordonnées	-	-	-		-	-
	Prêts et avances	22,0	-	- 16,5		5,5	-
	TCN	-	-	-		-	-
	Total	119,1	- 0,4	- 17,0		101,8	1,1
Instruments dérivés (3)	Instruments dérivés (juste valeur positive)					3 851,3	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 1 588,9	
	Total					2 262,4	
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 099,9	- 58,3	- 0,7	-	1 040,8	205,4
	Immeubles de placement en juste valeur	5 319,0	-	-	446,9	5 765,9	
	Total	6 418,8	- 58,3	- 0,7	446,9	6 806,7	205,4
TOTAL	246 383,1	- 5 393,6	- 318,2	- 35 452,2	400 004,3	206,5	

(1) Y compris les intérêts courus non échus

(2) Autres fonds et titres de participations non consolidés

(3) Les instruments dérivés doivent être présentés à l'actif ou au passif du bilan selon que leur valorisation est positive ou négative.

7.4.4 Inventaire des placements par nature au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Total
	Sur option	Obligatoire	Recyclable	Non Recyclable		
Obligations d'Etat et assimilés	3 324,7	20 589,8	97 200,3		96,3	121 211,1
Obligations corporate non subordonnées	1 766,7	18 785,1	82 725,7		-	103 277,5
Obligations corporate subordonnées	150,2	3 852,3	2 377,4		-	6 380,0
Prêts et avances	-	5 356,2	-		5,5	5 361,7
TCN		10 015,4	119,7		-	10 135,1
OPCVM		107 614,8				107 614,8
Instruments de dettes	5 241,6	166 213,6	182 423,2	-	101,8	353 980,2
Actions et assimilés		7 183,5		15 885,9		23 069,4
Parts dans sociétés et fonds immobiliers		10 960,4				10 960,4
Autres (parts de SNC, SCI, SAS)		2 923,8		1,5		2 925,3
Instruments de capitaux propres		21 067,6		15 887,4		36 955,0
Instruments dérivés (juste valeur positive)		3 851,3				3 851,3
Immeubles de placement en coût amorti					1 040,8	1 040,8
Immeubles de placement en juste valeur	4 112,2	1 653,7				5 765,9
Immobilier de placement	4 112,2	1 653,7	-	-	1 040,8	6 806,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (A)	9 353,8	192 786,2	182 423,2	15 887,4	1 142,6	401 593,2
Instruments dérivés passifs (juste valeur négative)		1 588,9				1 588,9
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (B)		1 588,9				1 588,9
TOTAL INVENTAIRE DES PLACEMENTS (A) - (B)	9 353,8	191 197,3	182 423,2	15 887,4	1 142,6	400 004,3

7.4.5 Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Les actions et assimilés peuvent être comptabilisées à la juste valeur par OCI non recyclables. Cette option irrévocable permet de limiter la volatilité du résultat puisque la variation de juste valeur comme les plus ou moins-values réalisées sont enregistrées en capitaux propres.

(en millions d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents	Juste Valeur	Dividendes liés	Gains/pertes latents
Actions, autres titres à revenu variable et autres titres détenus à long terme	15 443,8	483,4	3 867,4	15 885,9	517,3	2 165,5
Parts détenues dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	0,8	1,5	-	0,8
Titres de participation non consolidés	16,0	-	-	-	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	15 461,3	483,4	3 868,1	15 887,4	517,3	2 166,3
Impôts			- 772,0			- 333,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôts)			3 095,1		517,3	1 833,2

7.4.6 Instruments de capitaux propres classés en JV OCI non recyclables décomptabilisés au cours de la période de reporting

31/12/2023			
Raison de la décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Dividendes liés	Transfert de perte ou profit cumulé effectué entre des composantes des capitaux propres
Décision de gestion	3 347,6	42,3	607,4
TOTAL	3 347,6	42,3	607,4

31/12/2022			
Raison de la décomptabilisation	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Dividendes liés	Transfert de perte ou profit cumulé effectué entre des composantes des capitaux propres
Décision de gestion	4 225,1	41,1	113,5
TOTAL	4 225,1	41,1	113,5

Le résultat de cession des actions comptabilisés en juste valeur par OCI non recyclable est enregistré en capitaux propres. Au 31 décembre 2023, le montant de plus-value enregistré dans les capitaux propres est de 607,4 millions d'euros avant impôt, soit 450,6 millions d'euros après impôt.

7.4.7 Réconciliation des annexes « Placements des activités d'assurance » et « Inventaire des placements »

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Inventaire des placements	414 882,7	400 004,3
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	816,2	1 588,9
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	415 698,9	401 593,2
Ecart	- 0,0	- 0,0

7.4.8 Entités structurées non consolidées

7.4.8.1 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autre
Actifs à la juste valeur par résultat	7 983,2	103 690,7	762,3
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	1 776,7	-	657,2
Actifs financiers au coût amorti & placements des autres activités	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	9 760,0	103 690,7	1 419,4
Provisions	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	39,2	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
Engagements sur titres donnés	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	9 760,0	103 729,9	1 419,4
Garanties reçues et autres réhaussement de crédit			
Exposition nette au risque de perte	9 760,0	103 729,9	1 419,4

7.4.8.2 Entités structurées non consolidées au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Titrisation	Fonds de placement	Autre
Actifs à la juste valeur par résultat	6 816,2	96 711,4	422,9
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	1 379,5	-	86,6
Actifs financiers au coût amorti & placements des autres activités	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	8 195,7	96 711,4	509,6
Provisions	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	35,4	-
Engagements de garantie donnés	-	-	-
Engagements sur titres donnés	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	8 195,7	96 746,8	509,6
Garanties reçues et autres réhaussement de crédit			
Exposition nette au risque de perte	8 195,7	96 746,8	509,6

7.5 Evaluation des actifs comptabilisés à la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Les prix établis par les contreparties sont obtenus en principe tous les mois, notamment suite à la signature d'une lettre de liquidité. Les valorisations communiquées par les contreparties correspondent à une valeur économique des

titres.

Le groupe CNP Assurances vérifie, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation lorsque cela est possible (estimation de cash flows futurs par exemple) ou interroge les contreparties quant aux méthodologies employées si nécessaire. Les valeurs des contreparties examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des contreparties que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des immeubles

Les placements immobiliers du Groupe CNP Assurances sont évalués à la Juste Valeur en contrepartie du résultat net lorsqu'ils sont des actifs sous-jacents à des contrats d'assurance ou des contrats financiers. Les immeubles exclusivement adossés au fonds propres du groupe restent comptabilisés au coût amorti. La Juste Valeur de ces actifs est mentionnée dans les annexes des comptes.

Tous les actifs immobiliers du groupe font donc l'objet d'une expertise annuelle qui vise à établir le montant pour lequel ceux-ci figurent dans les comptes à la date de clôture. Les évaluations sont principalement effectuées au cours du 2nd semestre de l'exercice.

Les techniques de valorisations reposent sur des modèles et hypothèses revues annuellement. Celles-ci sont mises à jour en fonction de l'état locatif de l'immeuble, de son entretien, de sa localisation et de son exposition aux risques environnementaux (inondation).

Le parc immobilier de CNP Assurances est majoritairement composé d'immeubles avec une forte concentration sur Paris et la 1ère couronne.

Les évaluations de la Juste Valeur sont effectuées sur un rythme annuel par des experts indépendants qui sont tous membres de l'AFREXIM, accrédités RICS et signataires de la Charte de l'Expertise Immobilière. La nomination des experts est sujette à rotation régulière.

Les techniques de valorisation employées par les experts sont de 3 natures différentes :

- Capitalisation : les loyers perçus sont capitalisés par un taux de rendement estimé ;
- Discounted Cash-Flows (DCF) : les flux futurs liés à l'exploitation de l'immeuble (business plan) sont actualisés à un taux de marché ; et
- Comparaison avec des transactions comparables sur le marché, intervenues ou en cours de réalisation.

La Juste Valeur retenue par l'expert est la plupart du temps une valeur centrale d'une combinaison de méthodes adaptées au bien immobilier.

Les évaluations immobilières sont très directement liées aux données de marché qui sont utilisées. Cela s'est traduit au cours de l'exercice 2023 par une baisse généralisée des expertises immobilières. Cette baisse est la résultante de données de marché qui ont souffert du contexte macro-économique du marché de l'immobilier. Les volumes de transactions sur les marchés où opère le Groupe restent globalement suffisantes pour garantir une disponibilité des

données sources ce qui a conduit le Groupe à considérer la juste valeur des actifs immobiliers de niveau 2. Cette appréciation de la qualité et de la disponibilité des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur fait appel au jugement. Cette mention est évoquée dans la note 4.2 des annexes portant sur l'établissement des comptes pour les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers :

Catégorie 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif.

La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les dérivés cotés sur un marché organisé.

Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables.

Cette catégorie comprend :

- certains titres structurés – dont la valorisation repose sur un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré – dont la valorisation repose un modèle interne et des paramètres de marchés principalement ;
- les TCN qui, n'étant plus cotés, sont évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread* ;
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur

locative de biens similaires ;

- tout autre instrument financier traité de gré à gré.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

CNP Assurances dispose de valorisations effectuées en interne, ou par un valorisateur sur ses produits complexes en prestation déléguée. Ces produits regroupent des titres structurés et des produits dérivés de couverture. La nature complexe de ces produits impose l'utilisation de modèles et méthodes de valorisation sophistiqués, reposant en général sur une approche probabiliste.

Globalement ces deux catégories de produits, sont évaluées avec les modèles de place et avec l'utilisation des données de marché requises pour chaque modèle à la date de calcul (voir ci-dessous).

Titres structurés	Modèles / Méthodes
Obligations structurées de Taux	LMM (<i>Libor Market Model</i>) à quatre facteurs <i>Hybrid Equity Black-FX Model</i> <i>Hull-White</i> un facteur
Obligations structurées indexées Actions	Modèle de <i>Dupire</i> Modèle de <i>Heston</i> Hybride EQ Dupire - IR <i>Hull White</i> à un facteur
Structurés complexes Inflation à montage	Modèle de <i>Jarrow-Yildirim</i>

<u>Classe d'actifs</u>	<u>Instrument financier</u>	<u>Modèles / Méthodes</u>
Instruments dérivés de taux	Swap de taux	Actualisation des flux en Bicourbe
	Swap à composante optionnelle	Modèle de <i>Black</i>
		Modèle de <i>Smile</i> (SABR)
	Cap/Floor	<i>Hull-White</i> à un facteur (Vol Stochastique) Réplication des CMS
Instruments dérivés de l'inflation	Swap inflation	Modèle de <i>Black</i>
		Modèle de <i>Smile</i> (SABR)
Instruments dérivés de crédit	Options sur CDS	Formule de <i>Black-Scholes</i> (volatilités Markit)
Instruments dérivés Actions	Put Garanties Planchers	Modèle Heston calibré sur toute la surface de volatilité implicite pour le SX5E et <i>Black-Scholes</i> avec volatilité historique pour les fonds EMTXGC et QW1M
		Modèle <i>Black-Scholes</i> avec la surface de volatilité construite à partir de prix d'options cotés sur Bloomberg
Instruments dérivés de change	Swap JPY (Avec Options de change à chaque Swaplet)	Modèle <i>FX Basket</i> (FXBA) avec <i>Black-Scholes</i> (volatilités Reuters)
Fonds	Options sur fonds (Quattro)	Modèle <i>Black Basket</i> avec volatilité historique

Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Cette catégorie comprend les participations non cotées du groupe ainsi que certains instruments financiers de titrisation. Les méthodes de valorisation des participations non cotées font appel à des informations non disponibles sur un marché actif. Les principales méthodes employées correspondent à des valorisations par la méthode des multiples, à des comparaisons avec des transactions similaires sur le marché ainsi qu'à une actualisation des dividendes futurs (DDM). Ces méthodes de valorisation sont communément utilisées dans la gestion de ces instruments. En outre, certains titres structurés complexes et pour lesquels la valorisation est obtenue par le biais de la contrepartie sont classés dans cette catégorie.

7.5.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
Actifs à la juste valeur par le résultat	203 988,5	203 988,5	150 797,8	32 100,0	21 090,8
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	200 931,5	200 931,5	194 283,0	4 796,5	1 852,0
Instruments dérivés	1 678,4	1 678,4	0,1	1 657,2	21,1
Total Actifs financiers à la juste valeur	406 598,4	406 598,4	345 080,8	38 553,8	22 963,8
Immobilier de placement à la juste valeur	6 331,6	6 331,6	-	6 331,6	-
Immobilier de placement au coût amorti	927,9	1 076,8	-	1 076,8	-
Total Immobiliers de placement	7 259,6	7 408,4	-	7 408,4	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	2 395,3	2 395,3	593,8	1 801,5	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	7 068,3	6 284,1	-	6 284,1	-
Instruments dérivés passifs	816,2	816,2	-	816,2	-
Total Passifs financiers	10 279,8	9 495,6	593,8	8 901,8	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Titres de créances	11 218,4
<i>dont obligations structurées</i>	1 284,8
Parts de SCI	7 468,0
Fonds de placement	1 168,0
Placements adossés à des contrats financiers	15 640,8
Autres (dont instruments dérivés)	3 058,6
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	38 553,8

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2023
Titres de créances	3 459,5
<i>dont obligations structurées</i>	247,3
Parts de SCI	9,1
Fonds de placement	15 309,0
Placements adossés à des contrats financiers	3 140,8
Autres (dont instruments dérivés)	1 045,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	22 963,8

Dans la mesure où les dérivés du groupe sont collatéralisés, le risque de contrepartie est limité. De plus, le montant de « CVA » (Credit Value Adjustment) est non significatif, au vu de la nature même des instruments financiers à terme de CNP Assurances et de l'assiette de calcul.

7.5.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Montant au bilan	Juste Valeur	Catégorie 1 : titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables
Actifs à la juste valeur par le résultat	192 522,8	192 522,8	139 163,6	33 303,9	20 055,3
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	198 310,6	198 310,6	191 812,0	2 236,9	4 261,8
Instruments dérivés	3 851,3	3 851,3	0,2	3 790,5	60,6
Total Actifs financiers à la juste valeur	394 684,7	394 684,7	330 975,7	39 331,3	24 377,7
Immobilier de placement à la juste valeur	5 765,9	5 765,9	-	5 765,9	-
Immobilier de placement au coût amorti	1 040,8	1 246,2	-	1 246,2	-
Total Immobiliers de placement	6 806,7	7 012,1	-	7 012,1	-
Passifs relatifs à des contrats financiers	2 453,3	2 450,9	742,8	1 708,2	-
Dettes subordonnées (y compris intérêts courus)	6 856,3	5 767,9	-	5 767,9	-
Instruments dérivés passifs	1 588,9	1 588,9	-	1 588,9	-
Total Passifs financiers	10 898,4	9 807,7	742,8	9 065,0	-

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 2 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	7 530,6
<i>dont obligations structurées</i>	215,0
Parts de SCI	9 540,3
Fonds de placement	2 172,0
Placements adossés à des contrats financiers	15 138,5
Autres (dont instruments dérivés)	4 949,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 2	39 331,3

La décomposition des actifs financiers valorisés en catégorie 3 par nature de titre se présente de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2022
Titres de créances	6 369,9
<i>dont obligations structurées</i>	1 396,4
Parts de SCI	9,1
Fonds de placement	14 022,6
Placements adossés à des contrats financiers	2 947,8
Autres (dont instruments dérivés)	1 028,4
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS EN CATÉGORIE 3	24 377,7

7.5.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

	31/12/2023													
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Autres mouvements	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>														
Instruments à la juste valeur par résultat	20 055,3	-	2 963,4	- 565,8	21,0	- 430,7	- 1 005,4	-	-	52,4	-	0,5	-	21 090,8
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	4 261,8	-	2,5	- 70,5	67,2	- 2 317,7	-	- 22,6	- 68,7	-	-	-	-	1 852,0
Instruments dérivés	60,6	-	-	-	-	-	-	-	-	- 39,5	-	-	-	21,1
Total actifs financiers à la juste valeur	24 377,7	-	2 965,9	- 636,2	88,3	- 2 748,4	- 1 005,4	- 22,6	- 68,7	12,9	-	0,5	-	22 963,8
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

	31/12/2022													
	Valeur comptable d'ouverture	Entrée de périmètre	Acquisition	Echéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par résultat	Impact des cessions de titres à la Juste Valeur par OCI	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la Juste Valeur par résultat	Dépréciation	Ecart de conversion	Autres mouvements	Valeur comptable de clôture
<i>(en millions d'euros)</i>														
Instruments à la juste valeur par résultat	18 165,3	0,3	4 986,7	- 1 581,5	165,6	- 986,2	- 1 218,5	-	-	340,6	-	1,1	182,1	20 055,3
Instruments à la juste valeur par Capitaux Propres	2 700,6	-	2 883,0	- 169,8	244,3	- 108,3	-	- 54,1	- 1 213,4	-	0,1	-	- 20,6	4 261,8
Instruments dérivés	21,6	-	-	-	-	-	-	-	-	39,0	-	-	-	60,6
Total actifs financiers à la juste valeur	20 887,5	0,3	7 869,7	- 1 751,3	409,9	- 1 094,5	- 1 218,5	- 54,1	- 1 213,4	379,6	0,1	1,1	161,5	24 377,7
Immobilier de placement en juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilier de placement au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,6	-	-	-	-
Total passifs financiers	0,6	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,6	-	-	-	-

7.6 Titres mis en pension et titres prêtés

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette des titres mis en pension		Valeur nette des titres prêtés	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Actifs à la juste valeur par autres éléments du résultat global	18 370,8	18 256,3	8 589,0	7 837,2

7.7 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ;
- Il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- Il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2023											
	Inférieure à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	0,7	- 62,0	22,8	- 190,4	59,3	- 194,5	20,5	- 11,1	31,4	- 82,1	134,6	- 540,0
Cap / floor	5,0	-	873,5	-	429,1	-	9,0	-	-	- 0,3	1 316,6	- 0,3
Equity	36,9	- 91,8	177,7	- 182,0	12,5	- 2,1	-	-	-	-	227,1	- 275,9
TOTAL DES DÉRIVÉS	42,6	- 153,8	1 074,0	- 372,3	500,9	- 196,7	29,5	- 11,1	31,4	- 82,3	1 678,4	- 816,2

(en millions d'euros)	31/12/2022											
	Inférieure à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	3,8	- 246,9	17,1	- 293,8	125,3	- 202,8	19,6	- 18,9	69,3	- 83,0	235,0	- 845,3
Cap / floor	7,5	- 467,2	2 479,2	- 19,9	311,8	-	172,2	-	-	- 0,3	2 970,7	- 487,4
Equity	154,1	- 10,2	476,9	- 245,9	12,8	-	1,8	-	-	-	645,6	- 256,1
TOTAL DES DÉRIVÉS	165,4	- 724,3	2 973,2	- 559,6	449,8	- 202,8	193,6	- 18,9	69,3	- 83,2	3 851,3	- 1 588,9

7.8 Comptabilité de couverture

IFRS 9 offre la possibilité de différer l'application des nouvelles dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Le Groupe a cependant décidé d'appliquer les dispositions relatives à la microcouverture d'IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2023. Concernant la macrocouverture, les dispositions de l'Union européenne relatives à la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt continuent à s'appliquer.

La comptabilité de couverture constitue un mode dérogatoire d'enregistrement comptable dont l'objectif est de

neutraliser l'impact de la volatilité du dérivé sur le résultat. Elle s'applique à une relation de couverture qui est un lien entre

- un élément couvert (ex: un emprunt) ;
- un risque (ex: le risque de taux) ;
- un instrument de couverture (ex: un swap, un cap).

Elle comprend trois traitements comptables différents:

- la couverture de juste valeur (« *fair value hedge* »)
- la couverture de flux de trésorerie (« *cash-flow hedge* »)
- la couverture d'un investissement net à l'étranger (« *net Investment hedge* »).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe doit documenter la relation de couverture dès sa mise en place (stratégie de couverture, désignation du risque couvert, de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, méthode d'évaluation de l'efficacité). L'efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture et tant qu'elle est en vie, à chaque arrêté.

IFRS 9 introduit de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, qui s'appuient davantage sur des principes et reflètent mieux le lien étroit entre la comptabilité de couverture et la gestion des risques. IFRS 9 introduit une « approche du coût de couverture », applicable rétroactivement à partir du 1er janvier 2023. Il permet de réduire la volatilité du compte de résultat lorsqu'une partie d'un dérivé (par exemple, la valeur intrinsèque d'un contrat d'option ou les variations de l'élément au comptant d'un contrat à terme) est désignée en tant qu'instrument de couverture.

Par ailleurs, le traitement du « cross-currency basis » en coût de la couverture est une option offerte par la norme IFRS 9 (il s'agit d'une obligation dans le cas de la valeur temps d'une option si l'entité documente sa relation de couverture uniquement sur la valeur intrinsèque de l'option).

Le groupe CNP Assurances a un recours limité à la comptabilité de couverture. CNP Assurances SA pratique uniquement la couverture de flux de trésorerie dans le cadre de ses activités et couvre essentiellement les risques de change portés par les émissions de titres obligataires libellés en devises.

Les évolutions introduites par la norme IFRS 9 n'ont pas généré d'effet significatif sur les relations de couverture existantes sous IAS 39. Le cross-currency basis des deux couvertures de change détaillées ci-dessous a été exclu de la relation de couverture et ont été constatées en résultat au titre du coût de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures hautement probables. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de variabilité des flux de trésorerie futurs des actifs et passifs libellés en devises.

La part efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres (réserve de couverture des flux de trésorerie) tandis que la part inefficace est rapportée au résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en termes de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant.

La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2023			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 086,0	- 74,7	39,1	9,2
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	-	- 10,6	-
Total	1 086,0	- 74,7	28,5	9,2

<i>(en millions d'euros)</i>	Réserve de couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2022			
	Notionnel	Variation de la réserve sur la période	Recyclage en résultat sur la période	Impôts différés
Instruments dérivés de change	1 125,1	103,3	- 65,6	- 9,9
Instruments dérivés de taux d'intérêts	-	75,1	-	-
Total	1 125,1	178,4	- 65,6	- 9,9

Deux types d'instruments dérivés de couverture sont utilisés par le Groupe et font partie des instruments désignés comme tels par CNP Assurances.

a) Les swaps de devises

Les instruments dérivés de couverture correspondent à deux swaps de devises visant à se prémunir de l'impact des fluctuations de change :

- sur le paiement annuel des coupons de deux émissions subordonnées libellées en devise étrangère (dollars US uniquement) ;
- sur le nominal de chaque titre émis, au moment de l'émission et au moment du remboursement ;

Les opérations concernées sont les suivantes :

- la première opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis en janvier 2016 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 22 janvier 2029 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro ;
- la deuxième opération porte sur des titres subordonnés libellés en dollar américain émis le 7 avril 2021 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 7 avril 2031 contre le risque de change entre le dollar US et l'euro.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie décrit ci-dessus : au 31 décembre 2023 comme au 31 décembre 2022, aucune inefficacité n'a été constatée et comptabilisée en résultat. Les écarts de « *basis spread* » dans les relations de couverture sont jugés non significatifs.

b) Swaps de taux

Les instruments dérivés de taux d'intérêt correspondent à un swap de taux visant à minimiser la volatilité des charges financières concernant le paiement d'intérêts d'une dette long terme. L'opération concernée porte sur une dette long terme souscrite en 2022 et permet de couvrir les flux d'intérêts jusqu'au 30 septembre 2032 contre le risque de taux.

7.9 Réconciliation ouverture/clôture des placements

7.9.1 Au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations	Reprises de provisions pour dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	Valeur comptable clôture
Actifs à la juste valeur par résultat	192 522,8	174 862,6	- 173 621,8	10 117,1			34,0	1 206,7	- 1 132,8	203 988,5
Actifs à la juste valeur par OCI	198 310,6	30 257,1	- 40 812,5	13 007,6	- 282,5	288,1	2,5	147,2	13,6	200 931,5
Titres au coût amorti	101,8	1 994,3	- 9,9	-	- 2,7	0,6	-	4,5	0,0	2 088,6
Instruments dérivés	3 851,3	261,5	- 56,9	- 1 604,9			-	-	- 772,6	1 678,4
Immeubles de placement	6 806,7	567,6	- 267,7	- 613,4	- 76,1	0,1	841,5	1,0	- 0,0	7 259,6
TOTAL	401 593,2	207 943,0	- 214 768,8	20 906,4	- 361,3	288,8	877,9	1 359,3	- 1 891,9	415 946,6

7.9.2 Au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations	Reprises de provisions pour dépréciations	Variation de périmètre	Ecart de conversion	Autres	Valeur comptable clôture
Actifs à la juste valeur par résultat	203 455,6	164 029,4	- 170 075,9	- 10 418,8			1 344,1	1 977,6	2 210,9	192 522,8
Actifs à la juste valeur par OCI	238 120,5	47 331,9	- 43 887,3	- 39 759,5	- 1 578,1	1 713,9	- 1 132,3	236,8	- 2 735,2	198 310,6
Titres au coût amorti	90,8	11,7	- 9,0	-	- 0,4	0,1	-	8,7	- 0,0	101,8
Instruments dérivés	1 467,5	7,4	- 114,3	2 598,4			- 0,0	-	- 107,7	3 851,3
Immeubles de placement	3 829,4	947,6	- 69,1	87,9	- 0,3	0,9	1 869,5	2,4	138,5	6 806,7
TOTAL	446 963,9	212 327,9	- 214 155,6	- 47 492,0	- 1 578,9	1 714,9	2 081,3	2 225,4	- 493,6	401 593,2

7.10 Classification des actifs par zones géographiques

Les actifs sont ventilés selon la zone géographique de l'entité détentrice. La ventilation des actifs, en fonction du pays dans lequel l'investissement a été réalisé, est présentée dans la note 25.2.3.3.

7.10.1 Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Groupe	France	Europe hors France	Amérique Latine
Obligations	56 327,8	22 597,1	5 232,2	28 498,5
Prêts et avances	4 845,2	4 845,2	-	0,0
TCN	12 944,5	12 944,5	-	-
Actifs à la Juste Valeur par résultat	7 363,6	6 465,7	681,2	216,6
Actions et assimilés	7 363,6	6 465,7	681,2	216,6
OPCVM	111 142,0	93 534,4	16 986,4	621,1
Parts dans sociétés et fonds immobiliers	8 798,0	8 790,3	7,6	-
Autres	2 567,6	2 445,2	78,7	43,6
Total	203 988,5	151 622,4	22 986,3	29 379,9
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	185 470,3	164 127,1	18 548,4	2 794,7
Obligations	185 470,3	164 127,1	18 548,4	2 794,7
Prêts et avances	-	-	-	-
TCN	-	-	-	-
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	15 461,3	15 374,0	87,3	-
Actions et assimilés	15 443,8	15 374,0	69,8	-
Titres de participations non consolidés	16,0	-	16,0	-
Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	1,5	-
Autres	-	-	-	-
Total	15 461,3	15 374,0	87,3	-
Titres au coût amorti	2 088,6	1 988,7	4,3	95,6
Obligations	2 083,1	1 987,5	-	95,6
Prêts et avances	5,5	1,2	4,3	-
TCN	-	-	-	-
Total	2 088,6	1 988,7	4,3	95,6
Instruments dérivés	862,2	841,0	21,2	-
Instruments dérivés actifs	1 678,4	1 657,2	21,2	-
Instruments dérivés passifs	- 816,2	- 816,2	-	-
Total	862,2	841,0	21,2	-
Immeubles de placement	7 259,6	7 207,1	32,3	20,2
Immeubles de placement en juste valeur	6 331,6	6 279,1	32,3	20,2
Immeubles de placement au coût amorti	927,9	927,9	-	-
Total	7 259,6	7 207,1	32,3	20,2
TOTAL	415 130,4	341 160,3	41 679,7	32 290,4

7.10.2 Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes (2)	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	58 331,2	296,5	2 127,2	60 755,0	1 053,0	61 808,0	43,8%
Brésil	2 794,7	95,6	26 379,1	29 269,4	-	29 269,4	20,7%
Italie	12 380,7	30,4	364,6	12 775,7	-	12 775,7	9,0%
Espagne	10 004,6	38,6	98,0	10 141,1	-	10 141,1	7,2%
Belgique	5 898,7	130,2	277,3	6 306,2	1 210,7	7 516,9	5,3%
Allemagne	4 895,3	125,8	280,1	5 301,3	551,2	5 852,4	4,1%
Autriche	772,2	20,7	19,2	812,1	-	812,1	0,6%
Portugal	632,4	-	65,7	698,0	100,0	798,0	0,6%
Canada	416,2	-	0,6	416,8	-	416,8	0,3%
Pologne	228,1	-	25,0	253,2	-	253,2	0,2%
Royaume Uni	-	-	1,0	1,0	208,1	209,2	0,1%
Norvege	197,6	-	-	197,6	-	197,6	0,1%
Luxembourg	181,2	10,3	1,4	192,8	-	192,8	0,1%
Roumanie	141,9	-	0,5	142,4	-	142,4	0,1%
Pays Bas	121,2	-	5,1	126,3	-	126,3	0,1%
Mexique	107,5	-	0,8	108,3	-	108,3	0,1%
Slovenie	108,3	-	-	108,3	-	108,3	0,1%
Irlande	85,8	-	8,1	93,9	-	93,9	0,1%
Grece	-	9,6	0,3	9,8	-	9,8	0,0%
Autres (3)	9 164,2	328,1	904,6	10 397,0	-	10 397,0	7,4%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	106 461,9	1 085,9	30 558,6	138 106,3	3 123,0	141 229,3	100,0%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

Au 31 décembre 2023, l'exposition directe totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en valeur comptable, s'élève à 138,1 milliards d'euros dont près de 77% portent sur des actifs à la juste valeur par OCI. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

Avec les prises en pension, l'exposition globale s'élève à 141,2 milliards d'euros.

7.10.3 Classification géographique des actifs par nature et modèle comptable au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)		Groupe	France	Europe hors France	Amérique Latine
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations	48 468,8	19 916,1	5 141,9	23 410,9
	Prêts et avances	5 356,2	5 356,1	-	0,0
	TCN	10 015,4	10 015,4	-	-
	Actions et assimilés	7 183,5	6 067,2	873,6	242,7
	OPCVM	107 614,8	90 447,8	17 167,1	-
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	10 960,4	10 952,8	7,6	-
	Autres	2 923,8	2 151,1	278,2	494,5
	Total	192 522,8	144 906,4	23 468,3	24 148,1
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations	182 303,4	162 316,5	17 263,7	2 723,2
	Prêts et avances	-	-	-	-
	TCN	119,7	119,7	-	-
	Total	182 423,2	162 436,3	17 263,7	2 723,2
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	15 885,9	15 874,1	11,8	-
	Titres de participations non consolidés	-	-	-	-
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	-	1,5	-
	Autres	-	-	-	-
	Total	15 887,4	15 874,1	13,3	-
Titres au coût amorti	Obligations	96,3	10,1	-	86,2
	Prêts et avances	5,5	1,2	4,3	-
	TCN	-	-	-	-
	Total	101,8	11,3	4,3	86,2
Instruments dérivés	Instruments dérivés actifs	3 851,3	3 790,5	60,8	-
	Instruments dérivés passifs	- 1 588,9	- 1 588,9	-	-
	Total	2 262,4	2 201,7	60,8	-
Immeubles de placement	Immeubles de placement en juste valeur	5 765,9	5 692,4	54,6	18,9
	Immeubles de placement au coût amorti	1 040,8	1 040,8	-	-
	Total	6 806,7	6 733,2	54,6	18,9
TOTAL	400 004,3	332 163,0	40 865,0	26 976,3	

7.10.4 Exposition aux dettes souveraines au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la JV par OCI	Titres au coût amorti (Hors prêts et créances)	Actifs à la juste valeur par résultat	Total Expositions directes (1)	Prises en pension	Total Exposition directes et indirectes (2)	Exposition en %
France (y compris DOM-TOM)	63 702,9	-	3 789,2	67 498,4	1 147,8	68 646,1	50,2%
Brésil	2 723,2	86,2	19 314,8	22 124,2	-	22 124,2	16,2%
Italie	13 074,5	-	402,7	13 477,2	-	13 477,2	9,8%
Espagne	9 438,7	-	92,6	9 531,3	-	9 531,3	7,0%
Belgique	5 203,3	-	246,2	5 449,4	1 449,3	6 898,7	5,0%
Allemagne	4 360,2	-	426,7	4 786,9	-	4 786,9	3,5%
Portugal	659,0	-	75,4	734,4	594,5	1 328,8	1,0%
Autriche	779,7	-	49,5	829,2	-	829,2	0,6%
Canada	423,0	-	0,9	423,8	-	423,8	0,3%
Irlande	69,2	-	11,2	80,4	182,7	263,1	0,2%
Pologne	214,9	-	23,2	238,1	-	238,1	0,2%
Royaume Uni	-	-	1,5	1,5	582,2	583,6	0,4%
Roumanie	124,2	-	0,7	124,9	-	124,9	0,1%
Pays Bas	122,9	-	80,2	203,2	-	203,2	0,1%
Mexique	101,0	-	1,2	102,2	-	102,2	0,1%
Luxembourg	67,7	-	26,5	94,1	-	94,1	0,1%
Grèce	-	7,0	0,4	7,4	-	7,4	0,0%
Autres (3)	6 173,4	-	1 015,5	7 188,8	-	7 188,8	5,3%
TOTAL DES DETTES SOUVERAINES	107 237,7	93,2	25 558,3	132 895,4	3 956,4	136 851,8	100%

(1) Expositions directes : juste valeur ou valeur brute comptable des expositions.

(2) Expositions directes et indirectes : expositions directes auxquelles s'ajoutent les expositions indirectes à travers les prises en pension, les achats à terme et hors-bilan du Groupe.

(3) Principalement constitué de titres supranationaux.

Les dettes souveraines incluent les obligations émises par des organismes publics bénéficiant de la garantie de l'Etat ou détenus par l'Etat.

Au 31 décembre 2022, l'exposition directe totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en valeur comptable, s'élève à 132,9 milliards d'euros dont plus de 80% portent sur des actifs à la juste valeur par OCI. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

Avec les prises en pension, l'exposition globale s'élève à 136,9 milliards d'euros.

7.11 Opérations en devises

Au niveau de chaque entité au sein du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par le dernier cours disponible du mois précédent.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 7.8 ci-dessus.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du groupe et qui ne sont pas couverts par des dérivés de change représentent au 31 décembre 2023 comme en 2022 moins de 0,5 % de l'actif et du passif consolidés.

Note 8 Actifs et passifs relatifs aux contrats

8.1 Principes et méthodes comptables IFRS 17 Contrats d'assurance

8.1.1 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » a été publiée le 18 mai 2017, amendée en date du 25 juin 2020 et adoptée en date du 19 novembre 2021 par l'Union européenne (UE).

Elle prescrit les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application à compter du 1er janvier 2023 (avec exercice comparatif obligatoire en 2022).

La norme IFRS 17 s'applique :

- (i) aux contrats d'assurance et de réassurance émis ;
- (ii) aux contrats de réassurance détenus comportant un risque d'assurance significatif ;
- (iii) ainsi qu'aux contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 prescrit la distinction entre le contrat d'assurance et les autres composantes :

- (i) certains dérivés incorporés qui se verront appliqués IFRS 9 ;
- (ii) les composantes d'investissement distinctes ;
- (iii) les obligations de performance autres, telles que l'obligation de fournir un service ou un produit non-assurantiel ;
- (iv) les biens ou services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance seront comptabilisés selon IFRS 15 ;

Les autres composantes restantes du contrat hôte rentrent dans le champs d'application d'IFRS 17, y compris les dérivés incorporés ou composantes d'investissement qui n'auront pas été séparés. CNP Assurances sépare la composante investissement des contrats d'assurance dès lors qu'elle bénéficie d'un droit unilatéral de

- modifier le tarif du contrat ou
- modifier le niveau des engagements.

Par conséquent, ces composantes font l'objet d'une comptabilisation distincte en fonction des normes qui leur sont applicables.

Ainsi, pour CNP Assurances, les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 17 incluent :

1. Les contrats d'assurance comportant un transfert de risque significatif à l'assureur. Cette catégorie recouvre

les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;

2. Les contrats financiers émis comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IFRS 9 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- Soit de la norme IFRS 15 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- Soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

8.1.2 L'agrégation des contrats en groupes de contrats

La norme IFRS 17 introduit la notion de granularité pour l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les contrats d'assurance sont regroupés de la manière suivante :

- En premier lieu, définition d'un portefeuille de contrats constituant un groupe de contrats gérés ensemble et soumis à des risques similaires ;
- En second lieu, le portefeuille est divisé en trois groupes comptables lors de la souscription pour le calcul et le suivi de la marge sur services contractuels (CSM).

Ainsi, conformément au paragraphe 16 de la norme IFRS 17, le groupe CNP Assurances divise ses portefeuilles de contrats d'assurance émis, pour définir les trois groupes de profitabilité suivants :

1. les groupes de contrats onéreux à leur première comptabilisation ;
2. les groupes de contrats profitables à leur première comptabilisation avec possibilité significative de devenir onéreux au cours de la vie du groupe de contrats ;
3. les groupes des autres contrats du portefeuille.

La profitabilité des contrats est testée à l'initiation du contrat pour la constitution des groupes de contrats.

La norme n'impose pas l'ordre dans lequel appliquer ces critères pour la création des groupes de contrats.

Le groupe CNP Assurances détermine le groupe et le modèle comptable d'un contrat lors de sa comptabilisation initiale. Il n'est pas possible de modifier le groupe de contrats, ou le modèle comptable, sauf lorsqu'il y a modification

du contrat au sens du paragraphe 72 de la norme, c'est-à-dire lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, par exemple en raison d'un accord entre les parties au contrat ou d'un changement dans la réglementation.

Dès lors qu'un groupe de contrats est onéreux, Le groupe CNP Assurances comptabilise immédiatement une perte en résultat. La composante de perte est suivie extra-comptablement jusqu'à décomptabilisation du contrat ou jusqu'à ce que le contrat redevienne profitable.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé par le groupe CNP Assurances lorsque :

- (i) le contrat d'assurance est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée ; ou que
- (ii) les modifications apportées au contrat entraînent sa décomptabilisation, c'est-à-dire lorsque les termes d'un contrat d'assurance sont modifiés et que ce changement entraîne la décomptabilisation du contrat initial et la comptabilisation du nouveau contrat modifié.

8.1.3 Frontière des contrats et estimation du Best Estimate (BE)

IFRS 17 indique qu'une entité doit inclure dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance tous les flux de trésorerie futurs dans le périmètre de chaque contrat du groupe. Le groupe CNP Assurances peut estimer les flux de trésorerie futurs à un niveau d'agrégation plus élevé, puis affecter les flux à des groupes de contrats individuels.

Les estimations des flux de trésorerie futurs intègrent, de manière impartiale, toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs.

Le groupe CNP Assurances doit estimer la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée par les probabilités) de l'ensemble des résultats possibles.

Les estimations de flux de trésorerie futurs :

- (a) intègrent avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. L'espérance mathématique (c'est-à-dire la moyenne pondérée selon les probabilités) de l'éventail complet des résultats possibles est estimée ;
- (b) reflètent le point de vue du groupe, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes cadrent avec les prix de marché observables pour ces variables ;
- (c) sont à jour — les estimations reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ;
- (d) sont explicites.

L'évaluation économique utilisée s'appuie sur la moyenne de nombreuses trajectoires économiques. Pour assurer la pertinence de ces estimations, le groupe CNP Assurances tient compte des actions entreprises par le management ainsi que par ses partenaires y compris dans des conditions de marchés éloignées de la situation actuelle.

8.1.4 Utilisation du carve-out européen sur les cohortes annuelles

A l'adoption de la norme en date du 19 novembre 2021, l'Union Européenne a prévu une exemption facultative de l'application de l'exigence de cohortes annuelles définie au paragraphe 22 de la norme. Le groupe CNP Assurances a pris l'option d'utiliser cette exemption afin de mieux retranscrire la réalité économique des contrats d'assurance qu'elle émet et de permettre le regroupement des contrats émis à plus d'une année d'intervalle au sein d'un même groupe de contrats.

L'exigence de cohortes annuelles n'est pas appliquée par le groupe CNP Assurances aux groupes de contrats présentant les critères suivants introduits par l'Union Européenne :

- (a) groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, et dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie d'autres contrats versés aux titulaires de polices, ou qui subissent l'incidence de tels flux.
- (b) groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations et remplissent les conditions énoncées à l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Les principaux contrats concernés chez CNP Assurances sont :

- Les affaires directes des portefeuilles d'épargne-retraite comptabilisées sous le modèle VFA ;
- Les affaires acceptées des portefeuilles d'épargne-retraite qui sont le plus souvent qualifiées de contrats d'investissement à participation discrétionnaire.

L'Union Européenne doit réexaminer, au plus tard le 31 décembre 2027, l'exemption de l'exigence de cohortes annuelles pour les contrats avec mutualisation intergénérationnelle et avec compensation des flux de trésorerie, en tenant compte de l'examen post-mise en œuvre de la norme IFRS 17 réalisé par l'IASB (*Post Implementation Review*).

8.1.5 Modèles d'évaluation des groupes de contrats

- **La Building Block Approach (BBA) ou Modèle Général :**

Ce modèle s'applique par défaut à tous les contrats qui entrent dans le périmètre de la norme et qui ne sont pas comptabilisés à l'aide d'un des deux autres modèles.

Le passif est valorisé selon une approche « building blocks » composée :

- (i) d'un premier bloc égal à la valeur actuelle des cash-flows futurs (« Best Estimate – BE ») ;
- (ii) d'un ajustement pour risques non-financiers, afin de tenir compte de l'incertitude relative aux flux futurs, en montant et dans leur timing (« Risk Adjustment – RA ») ;
- (iii) d'une « marge sur services contractuels » (« Contractual Service Margin – CSM »).

La CSM représente le profit attendu non encore acquis par le groupe CNP Assurances, pour un groupe de contrats d'assurance. Elle est comptabilisée au passif, puis constatée en résultat au rythme des services fournis, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat et ne fera pas l'objet d'une CSM négative.

- **La Variable Fee Approach (VFA):**

Cette méthode adaptée du modèle BBA est obligatoire pour les contrats à participation directe. Il s'agit de la méthode comptable la plus utilisée par le Groupe car particulièrement adaptée aux contrats participatifs d'épargne ou de retraite, aussi bien pour les contrats libellés en euros ou en unités de compte qui représentent environ 95 % de l'activité.

Ce modèle « Variable Fee Approach » (VFA) est prescrit pour les groupes de contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- (a) Les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat possède une participation dans un portefeuille d'actifs spécifié ;
- (b) L'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part significative de la juste valeur des rendements du portefeuille d'actifs spécifié ;
- (c) Une part significative des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'actifs spécifié.

La norme IFRS 17 précise que toutes les références à des « contrats d'assurance » s'appliquent également à l'ensemble des contrats rentrant dans son champ d'application, et donc aux contrats d'investissement avec participation discrétionnaire.

Toutefois, le paragraphe B109 d'IFRS 17 précise que les contrats de réassurance (émis ou détenus) ne peuvent pas être qualifiés de contrats d'assurance avec participation directe, ce qui exclut l'utilisation de la VFA pour la

réassurance.

▪ **La Premium Allocation Approach (PAA) :**

Ce modèle basé sur une approche par allocation des primes sur la durée des contrats (« Premium Allocation Approach » – PAA), dont l'application est facultative, est une simplification du modèle général. Le passif initial comptabilisé est égal aux primes reçues. Le passif est ensuite ajusté en fonction :

- Des passifs enregistrés dans le cadre de sinistres survenus de la même façon que pour les modèles BBA ou VFA et
- De la couverture restante.

Aucune CSM n'est calculée. Les cash-flows d'acquisition peuvent être activés ou comptabilisés en charges.

La norme précise que le modèle PAA peut être utilisé :

- (a) dès lors qu'il fournit une approximation de la valeur des passifs à la souscription du groupe de contrats qui ne diffère pas de façon matérielle de celle obtenue avec le modèle général ; Le paragraphe 54 de la norme précise les cas dans lesquels cette condition ne peut pas être vérifiée ; ou,
- (b) pour les contrats dont la période de couverture (y compris la couverture au titre des primes comprises dans la frontière des contrats) est inférieure ou égale à 1 an.

Conformément au paragraphe 69 de la norme IFRS 17, ce modèle comptable peut également être appliqué aux traités de réassurance émis ou détenus sous réserve du respect des mêmes critères.

Le tableau ci-dessous, synthétise les principaux périmètres de produits du groupe CNP Assurances et le modèle d'évaluation appliqué :

Modèle comptable	Périmètre	Sous-catégorie	Description
VFA	Epargne et Retraite individuelle	Epargne « pure »	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée.
		Retraite individuelle (rentes différées)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, une partie des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de PB pendant la phase de restitution. Pour ceux n'offrant pas de revalorisation sous forme de participation aux bénéfices lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend bien en proportion substantielle de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.
		Retraite individuelle (rentes immédiates)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du

			rendement est redistribuée. Les contrats étudiés offrent de la sur la phase de restitution.
VFA	Retraite collective	Epargne – Retraite Collective (hors L441)	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. En outre, la majorité des contrats analysés offrent également une revalorisation sous forme de participation aux bénéficiaires pendant la phase de restitution. Pour ceux qui ne proposent pas de revalorisation sous forme de participation aux bénéficiaires lors de la phase de restitution (et <i>a fortiori</i> pour ceux qui en proposent), le niveau des annuités versées lors de la phase de restitution dépend de la revalorisation obtenue lors de la phase de constitution.
		Contrats relevant de l'article L441 du Code des Assurances	« <i>Contrats avec participation directe : justification</i> » : Les supports sont identifiés et une proportion substantielle du rendement est redistribuée. Pour ces produits, le niveau des prestations dépend de la revalorisation des points qui est fonction de la richesse du régime (i.e. le taux de couverture) : ce taux dépend notamment de la revalorisation (notamment sous forme de PB) de la Provision Technique Spéciale.
BBA	Prévoyance individuelle et collective	N/A	Ces produits n'ont pas pour vocation à fournir un service financier aux assurés.
	Assurance emprunteur	N/A	

L'utilisation du modèle PAA est restreinte au sein du groupe. La méthode est notamment appliquée à quelques contrats brésiliens et de l'entité CNP Assurances IARD, lesquels sont éligibles au cadre d'application de ce modèle.

8.1.6 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

La norme IFRS 17 définit l'ajustement pour risques non-financiers (« Risk Adjustment – RA ») comme la compensation ou l'indemnité (au-delà de l'estimation actuelle des flux futurs de trésorerie à décaisser) que requiert l'entité pour supporter l'incertitude associée au calendrier et aux montants des flux de trésorerie, engendrée par les risques non-financiers. En conséquence, la valeur du RA au bilan donne, une information sur le degré d'incertitude des flux futurs de trésorerie mais également sur l'aversion au risque de l'entité.

L'ajustement au titre des risques non-financiers correspond donc au montant compensatoire qu'il serait raisonnable pour l'assureur de payer pour être dégagé du risque non financier. Il a pour objectif d'évaluer l'effet de l'incertitude liée aux risques non-financiers sur le montant et le calendrier des flux futurs.

Cet ajustement est comptabilisé en contrepartie du compte de résultat net, dans la marge d'assurance.

8.1.7 Unités de couverture

Le nombre total d'unités de couverture d'un groupe de contrats correspond à la quantité de services fournis par les contrats du groupe sur la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont déterminées à la fin de chaque période de reporting de manière prospective en prenant en compte :

- (a) La quantité de prestations fournies par les contrats du groupe ;
- (b) La période de couverture attendue des contrats du groupe ; et
- (c) La probabilité de survenance d'événements assurés, uniquement dans la mesure où ils affectent la période de couverture attendue des contrats du groupe.

Lorsque l'unité de couverture a été déterminée, elle est utilisée pour allouer les revenus et les dépenses à chaque période de reporting. Les revenus sont reconnus au rythme du service de la couverture fournie dans chaque période, tandis que les dépenses sont reconnues sur la base des coûts attendus associés à la couverture fournie.

Pour chaque groupe de contrats évalué selon le modèle VFA et BBA et présentant une CSM positive relative à plusieurs périodes, à la fin d'une période de reporting, le groupe CNP Assurances comptabilise en résultat net un montant de cette marge sur services contractuels (CSM) du groupe de contrats d'assurance pour représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période écoulée.

Pour déterminer ce montant, CNP Assurances :

- (a) définit les unités de couverture du groupe, dont le nombre correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue ;
- (b) répartit la marge sur services contractuels à la date de clôture (avant la comptabilisation en résultat net du montant représentant les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de la période) également entre chacune des unités de couverture qu'elle a fournies dans la période considérée et qu'elle s'attend à fournir ultérieurement ;
- (c) comptabilise en résultat net le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

A titre d'exemple, les unités de couverture suivantes ont été retenues pour les principaux type de contrat :

- Epargne : Provisions Mathématiques,
- Retraite : Provisions Mathématiques,
- Emprunteur : Capital restant dû,
- Prévoyance individuelle :
 - Risque obsèques : Capital assuré.
 - Risque dépendance : Capital équipement.
- Prévoyance collective : contrat annuels, la CSM est intégralement amortie sur l'exercice.

Sur le périmètre Epargne Retraite en VFA, afin d'assurer une bonne transcription dans le temps du rattachement des unités de couverture à chaque exercice, CNP Assurances effectue un retraitement pour l'allocation de la CSM en résultat au titre des services fournis sur la période. Ce retraitement vise principalement à mieux appréhender les effets économiques non pris en compte dans l'évaluation initiale de la CSM en prenant compte de tous les services rendus (gestion des actifs et performance). Ce retraitement est effectué pour chacun des portefeuilles Epargne-Retraite géré en VFA, profitable à la date d'arrêt, via une approche long terme basée sur la prise en compte d'une prime de risque et le coût des options et garanties.

8.1.8 La Variable Fee Approach (VFA) ou Méthode des honoraires variables

La méthode des honoraires variables (VFA) est, comme indiqué plus haut, l'une des trois méthodes d'évaluation des groupes de contrats d'assurance selon IFRS 17.

La VFA s'applique aux contrats à participation contractuelle où :

- (i) l'assuré « participe » à une quote-part d'éléments sous-jacents clairement identifiés ;
- (ii) CNP Assurances s'attend à verser à l'assuré une part substantielle des « rendements en juste valeur » des éléments sous-jacents ; et
- (iii) CNP Assurances s'attend à ce qu'une part significative des montants versés à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

La VFA est obligatoire pour tous « contrat avec participation directe », à savoir les contrats comprenant des fonds distincts et les contrats à capital variable, par exemple. Le groupe CNP Assurances y recourt aussi pour les contrats d'assurance ayant des composantes investissement.

Les conditions énoncées au paragraphe B101 de la norme IFRS 17 font que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats au titre desquels l'obligation du groupe CNP Assurances envers le titulaire du contrat correspond à l'écart net entre :

- (a) L'obligation de payer au titulaire du contrat une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et

- (b) Des honoraires variables que l'entité déduit en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance et qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à la compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents, et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

8.1.9 Taux d'actualisation

IFRS 17 requiert de tenir compte, dans l'estimation des flux de trésorerie futurs, de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de ces flux.

Ainsi, les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie futurs doivent être construits conformément aux dispositions de la norme.

Les courbes de taux d'actualisation utilisées par le groupe CNP Assurances peuvent varier selon les marchés. Elles sont généralement fondées sur les taux de marché observés et construites à partir de la courbe de taux sans risques. Une prime de risque spécifique aux portefeuilles concernés est ensuite ajoutée

Les courbes de taux d'actualisation utilisées peuvent être différentes des courbes utilisées pour d'autres besoins de modélisation actuarielle, tels que la tarification des contrats d'assurance ou la gestion des risques.

Cette section concerne toutes les monnaies auxquelles le groupe CNP Assurances est exposé mais se focalise principalement sur les hypothèses de la courbe des taux EURO, monnaie fonctionnelle de la majorité des entités du groupe et monnaie de présentation du groupe CNP Assurances.

IFRS 17 permet deux approches pour la construction de la courbe des taux : L'approche ascendante (appelée approche « **Bottom-Up** ») et l'Approche descendante (appelée approche « **Top-Down** »).

▪ Approche Bottom-Up

Dans cette approche, la courbe des taux est obtenue comme étant la somme de deux composantes : un taux sans risque de marché et une prime d'illiquidité.

▪ Approche Top-down

Dans l'approche Top-Down, la courbe des taux est obtenue à l'aide des taux de rendement d'un portefeuille d'actifs de référence. Puis, cette courbe est ajustée afin de tenir compte de facteurs non liés à l'évaluation des contrats d'assurance en soustrayant une prime de risque.

Le groupe CNP Assurances a retenu une approche de construction Bottom-Up de ses courbes de taux d'actualisation en raison de sa facilité de mise en œuvre opérationnelle s'appuyant sur des processus existants. L'approche retenue par le groupe CNP Assurances s'inspire de l'approche de construction de la courbe des taux sans risque fournie par

l'EIOPA dans le cadre des évolutions attendues de la norme Solvabilité II.

Les courbes de taux sans risque du groupe CNP Assurances sont obtenues à l'aide des processus suivants :

1. Sélection des données de référence permettant d'obtenir une courbe des taux
2. Retraitement du risque de crédit dans le but d'obtenir une courbe des taux sans risque
3. Interpolation/Extrapolation des données afin d'obtenir une courbe des taux jusqu'à l'UFR (*Ultimate Forward Rate*, cible de convergence des taux au-delà de l'observabilité sur les marchés).

L'extrapolation de la courbe permet ainsi d'évaluer les contrats d'assurance sur l'intégralité de leur durée.

▪ Prime d'illiquidité

L'approche Bottom-Up impose aux taux d'actualisation d'être ajustés pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Cet ajustement doit tenir compte des différences entre l'illiquidité du groupe de contrats d'assurance et la liquidité des actifs utilisés pour établir la courbe des taux. La prime d'illiquidité vient s'appliquer à la courbe des taux sans risque réputée liquide. La méthodologie de détermination de cette prime est présentée au paragraphe 8.2.1.

▪ Effet de la valeur temps de l'argent

L'effet de la valeur temps de l'argent correspond à l'accroissement des intérêts sur :

- (i) tous les flux de trésorerie de trésorerie futurs,
- (ii) l'ajustement du risque pour le risque non financier et
- (iii) la marge sur services contractuels

La valeur temps constitue une charge financière d'assurance correspondant à l'augmentation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui en découle.

▪ Courbe des taux d'actualisation

Deux types de courbe des taux d'actualisation sont utilisés en fonction de la nature des flux à actualiser, de la méthode comptable applicable et des agrégats comptables à impacter :

- La courbe des taux courants : construite à l'aide des informations de marché à la date de valorisation (market-consistent) ou
- Les courbes des taux à l'origine : construites sur la base de données historiques et permettant d'obtenir une actualisation des passifs à la date de première comptabilisation.

Les courbes de taux qui ont été utilisées pour actualiser les estimations des flux de trésorerie futurs qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents sont présentées dans les tableaux ci-dessous :

▪ **Courbe des taux au 31 décembre 2023 :**

Entité	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4.29%	3.19%	3.21%	3.21%	3.09%
Filiales du nouveau pôle assurance non vie*	EUR	[4.0%, 4.2%]	[3.1%, 3.3%]	[3.1%, 3.3%]	[3.1%, 3.3%]	[3.0%, 3.2%]
Filiales Europe hors France	EUR	[3.9%, 5.2%]	[3.0%, 4.4%]	[3.0%, 4.4%]	[3.0%, 4.3%]	[2.9%, 4.0%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[10.8%, 11.1%]	[10.8%, 11.2%]	[11.4%, 11.8%]	[10.5%, 10.8%]	[9.2%, 9.4%]

* Constitué des entités CNP Assurances Prévoyance, CNP Assurances Santé Individuelle et CNP Assurances IARD

▪ **Courbe des taux au 31 décembre 2022 :**

Entités	Devise	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Groupe CNP Assurances	EUR	4.1%	4.0%	4.0%	3.7%	3.4%
Filiales du nouveau pôle assurance non vie*	EUR	3,5%	3,5%	3,4%	3,1%	2,9%
Filiales Europe hors France	EUR	[3.3%, 4.0%]	[3.2%, 3.9%]	[3.2%, 3.8%]	[2.9%, 3.5%]	[2.7%, 3.2%]
Filiales Brésiliennes	BRL	[13.6%, 14.7%]	[13.1%, 14.2%]	[13.3%, 14.4%]	[11.8%, 12.7%]	[10.2%, 10.9%]

* Constitué des entités CNP Assurances Prévoyance, CNP Assurances Santé Individuelle et CNP Assurances IARD

▪ **Actualisation et désactualisation de la CSM**

En application du modèle général (BBA), les intérêts sont capitalisés sur la CSM en utilisant des taux d'actualisation figés déterminés lors de la comptabilisation initiale du groupe de contrats d'assurance. A chaque date de clôture, la CSM est évaluée à partir de la CSM d'ouverture, ajustée de la désactualisation des intérêts aux taux d'actualisation d'origine.

En application du modèle VFA, les effets d'actualisation/désactualisation de la CSM ne sont pas isolés. Ils sont captés indirectement par les mouvements des éléments sous-jacents et les mouvements liés aux flux d'exécution du contrat.

8.1.10 Imputation dans les autres éléments du résultat global des effets de variation de Juste Valeur des actifs sous-jacents du contrat d'assurance

La norme IFRS 17 offre une option comptable pour la comptabilisation des contrats d'assurance : elle permet, dans certaines conditions, de comptabiliser les changements de valeur des passifs d'assurance directement par capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global, ou Other Comprehensive Income - OCI), plutôt que de les reconnaître dans le résultat net. Cette option concerne principalement les effets de changement de taux d'actualisation des passifs. Le groupe CNP Assurances applique cette option en miroir de la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global des actifs sous-jacents en représentation des engagements d'assurance.

Cette option est applicable pour les contrats d'assurance qui répondent à certaines conditions, notamment en ce qui

concerne la façon dont les actifs sont gérés et la façon dont les obligations sont évaluées. L'option OCI doit être choisie de manière cohérente pour tous les contrats d'un même portefeuille IFRS17. Pour les contrats participatifs, cette option est applicable pour des contrats répondants à certaines conditions, en particulier concernant la détention des actifs sous-jacents.

En choisissant cette option OCI, le groupe CNP Assurances réduit la volatilité des résultats financiers liés aux fluctuations de la valeur de marché des actifs. Ce qui est particulièrement utile pour les contrats d'assurance à long terme qui sont exposés à des risques de marché. Cette option permet notamment d'isoler en OCI les effets de variation de taux sur les passifs des contrats d'assurance et donc d'insensibiliser le résultat net d'assurance de la volatilité induite par l'évaluation des passifs au taux courant à chaque période.

8.1.11 Mesures d'atténuation des risques

Conformément au paragraphe B115 de la norme IFRS 17 sur l'atténuation des risques, et lorsque les conditions sont remplies, CNP Assurances a choisi de ne pas comptabiliser une variation de la marge sur services contractuels visant à refléter tout ou partie des variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur :

- a) le montant correspondant à la part revenant au groupe CNP Assurances des éléments sous-jacents si elle atténue l'effet du risque financier sur ce montant au moyen de dérivés ou de contrats de réassurance détenus et les flux de trésorerie d'exécution visés au paragraphe B113
- b) lorsque le groupe CNP Assurances atténue l'effet du risque financier sur ces flux de trésorerie d'exécution au moyen de dérivés, d'instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ou de contrats de réassurance détenus.

La mesure d'atténuation des risques trouve principalement à s'appliquer au sein du groupe CNP Assurances sur les contrats de réassurance détenus.

Ainsi, le groupe CNP Assurances met en œuvre ces dispositions en ajustant la CSM des affaires directes de l'écart entre l'ajustement de CSM de cession calculée selon les modèles VFA et modèles BBA. Le montant de charges financières correspondant à l'effet d'atténuation des risques est constaté en totalité en résultat net de la période car l'option OCI n'est pas appliquée sur les traités de réassurance détenus par le siège.

Cette mise en œuvre du paragraphe B115 permet de répondre, principalement dans le cas des contrats de réassurance cédée de contrats VFA, à l'objectif de suppressions des écarts induits par une différence de valorisation entre la cession et le sous-jacent et permet de ressortir l'effet d'atténuation des risques.

8.1.12 Utilisation de la méthode d'allocation des primes (PAA)

La méthode d'allocation des primes (PAA) est, comme exposé ci-avant, une méthode optionnelle alternative de comptabilisation des revenus d'assurance sous IFRS 17, qui peut être utilisée dans des circonstances particulières définies aux paragraphes 53 à 59 de la norme.

8.1.13 Marge intragroupe

La méthode d'affectation des revenus consiste à allouer les primes perçues sur la durée du contrat d'assurance, de manière à refléter les obligations contractuelles de CNP Assurances. Cette méthode est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la prime perçue comprend une composante de risque (la provision technique) et une composante de service (la marge). La composante de service est ensuite reconnue comme des revenus sur la durée du contrat, en utilisant une méthode de libération de la marge (*Earned Premium Method* ou MRP) appropriée.

La méthode d'affectation des primes est principalement utilisée pour les contrats d'assurance à court terme.

8.1.14 Contrats de Réassurance

Cette section décrit les particularités des modèles d'évaluation appliqués par CNP Assurances aux traités de réassurance détenus et émis conformément à la norme IFRS 17.

▪ Modifications du Modèle Général et PAA

Les modifications introduites par la norme IFRS 17 pour les traités de réassurance ne concernent que les traités de réassurance détenus par une entité, la cédante. Le groupe CNP Assurances applique également le modèle PAA si les critères d'éligibilité sont satisfaits et, en acceptation, les dispositions générales sont appliquées aux traités de réassurance émis (acceptations).

▪ Modèles de valorisations excluant la VFA

Le paragraphe B109 de la norme IFRS 17, stipule que les traités de réassurance émis (acceptation) et les traités de réassurance détenus (cessions) ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec participation directe. De ce fait, les seuls modèles de valorisations possibles pour les traités de réassurance sont le BBA et le PAA. Pour les activités en France du groupe CNP Assurances, l'ensemble des traités de réassurance sont valorisés en BBA.

▪ Frontières des contrats

Le droit substantiel de la cédante est de recevoir des services de la part du réassureur. Ce droit substantiel cesse dès lors que :

- (i) Le réassureur a la capacité de réviser le prix ou le niveau de garantie relatifs aux engagements qui lui

- sont transférés de sorte à refléter pleinement le risque, ou
- (ii) Le réassureur a le droit de mettre fin à la couverture. L'obligation substantielle de la cédante est de payer les éléments dus aux réassureurs.

Le groupe CNP Assurances prend en compte dans le calcul des *Best Estimates*, du RA et de la CSM l'effet de la réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés par la cédante même si ces contrats sont émis avant le traité de réassurance qui les couvre.

Les flux à l'intérieur de la frontière des contrats pour les contrats de réassurance détenus sont ceux qui résultent des droits substantiels ou des obligations substantielles du groupe CNP Assurances en tant que cédante.

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur. Le droit substantiel de recevoir des services du réassureur s'arrête au moment où celui-ci a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et fixer un prix en conséquence, ou le réassureur a un droit substantiel de mettre fin au contrat de réassurance.

Lorsque la frontière des traités de réassurance détenus est telle qu'elle conduit à prendre en compte l'effet des cessions en réassurance sur des contrats sous-jacents non encore comptabilisés au brut, la position du groupe CNP Assurances est d'appréhender l'effet des traités de réassurance sur les générations futures en appliquant à la dernière génération de sous-jacents souscrits un coefficient multiplicateur basé sur l'estimation des volumes de production futurs issus des projections business plan.

▪ **Date de reconnaissance des contrats**

Les contrats de réassurance sont conçus pour couvrir les sinistres encourus en vertu des contrats sous-jacents souscrits au cours d'une période déterminée. Dans certains cas, le contrat de réassurance couvre les pertes des contrats individuels sur une base proportionnelle, et dans d'autres cas, il couvre les pertes agrégées d'un groupe de contrats sous-jacents qui dépassent un montant spécifié. La définition de couverture proportionnelle proposée par l'IASB conduit à ne regrouper sous ce terme qu'un nombre limité de traités de réassurance en quote-part.

Cependant, compte-tenu des positions exprimées notamment par l'EFRAG et le CFO Forum, la position du groupe CNP Assurances est de considérer que le terme couverture proportionnelle englobe la totalité de la réassurance proportionnelle et notamment l'ensemble des traités de réassurance en quote-part (que les traités soient par année de survenance, par année de souscription, avec ou sans franchise / plafond) et les traités de réassurance en excédent de plein, ce type de couverture étant en vigueur au sein de certaines filiales du groupe CNP Assurances.

- **Maille de comptabilisation**

La norme IFRS 17 indique qu'une cédante doit comptabiliser un groupe de traités de réassurance détenus séparément du ou des contrat(s) sous-jacent(s) auquel(s) il se rapporte, sans aucune incidence sur les montants qu'elle doit au(x) titulaire(s) de la police sous-jacente. En effet, les obligations contractuelles de la cédante envers le(s) titulaire(s) de la police sous-jacente ne cesse pas du fait que le(s) contrat(s) sous-jacent(s) est (sont) réassuré(s).

Le groupe CNP Assurances divise les portefeuilles de traités de réassurance détenus en appliquant les paragraphes 14 à 24 de la norme, mais en considérant que toute mention des contrats déficitaires dans ces paragraphes vise plutôt les traités donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Pour certains traités de réassurance détenus, l'application des paragraphes 14 à 24 se traduit par la constitution d'un groupe de contrats composé d'un seul traité.

- **Définition des portefeuilles de réassurance acceptée**

La norme IFRS 17 ne définit pas de règle spécifique pour constituer les groupes de traités de réassurance émis. La position du groupe est de ne pas créer de portefeuilles IFRS 17 spécifiques à la réassurance acceptée.

- **Définition des portefeuilles de réassurance détenue**

S'agissant des cessions en réassurance (proportionnelle et non proportionnelle), la position du groupe CNP Assurances est d'aligner la définition des portefeuilles sur la définition des portefeuilles au brut. En effet, il est considéré que les traités étant en quote-part, les risques au sein d'un portefeuille sont mécaniquement similaires au niveau des engagements cédés s'ils sont jugés similaires au brut. Enfin, le regroupement de plusieurs traités de réassurance dans un même portefeuille, permet au groupe CNP Assurances de considérer qu'ils sont gérés ensemble au sens où l'objectif commun est d'atténuer les risques sur un portefeuille de contrats sous-jacents eux-mêmes gérés comme un ensemble.

8.2 Principales hypothèses et estimations utilisées

8.2.1 Prime d'illiquidité

Dans l'approche Bottom-Up suivie par le groupe CNP Assurances pour définir les taux d'actualisations utilisés dans les modèles d'évaluation, les taux doivent refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Un ajustement, ou prime d'illiquidité, doit être fait pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité du groupe de contrats d'assurance et celles des actifs sous-jacents utilisés pour sélectionner une courbe de taux. Le groupe CNP Assurances a constitué des portefeuilles d'instruments financiers comme référence pour estimer la prime d'illiquidité du passif en cohérence avec l'approche préconisée par d'autres régulateurs pour l'estimation du Volatility

Adjustement. La prime d'illiquidité des contrats d'assurance est ainsi estimée à l'aide des actifs financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Elle tient compte tant des actifs obligataires que de ceux diversifiés. La prime est alors ajustée à l'aide d'application de ratios afin de tenir compte des caractéristiques des contrats et d'adossement entre les actifs et les passifs.

L'approche retenue par le groupe CNP Assurances pour l'évaluation d'une prime de liquidité au titre des actifs obligataires est comparable à la méthode suggérée par l'EIOPA dans le cadre de sa revue de Solvabilité II tant au niveau du calibrage (caractère macro-économique des probabilités de défauts sous-jacentes aux spreads de crédit) qu'au niveau de la comparaison des portefeuilles. La prime de liquidité des actifs obligataires est estimée selon un modèle communément utilisé dans le cadre du Volatility Adjustment.

Le groupe CNP Assurances a fait le choix de retenir les classes d'actifs suivantes sur le périmètre diversifié :

- **Classes Immobilier et Infrastructure** : ces deux catégories sont détenues en moyenne sur du long terme justifiant leur niveau d'illiquidité relativement important au regard des autres classes d'actifs diversifiés.
- **Classe Action** : cette classe a été retenue, entre autres, au regard de la différence significative de volatilité entre le portefeuille de CNP Assurances et celle du marché. La volatilité du marché n'étant pas censée impacter significativement le portefeuille Action de CNP Assurances car ce dernier bénéficie d'un niveau de volatilité plus faible et plus stable que le marché en moyenne, en grande partie grâce à sa politique de gestion.

8.2.2 Frais rattachables aux contrats

▪ Les frais rattachables au contrat

Selon IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance. Ces frais directement attribuables à l'exception des frais non courants, seront inclus dans les projections de flux futurs et sont essentiels à leur évaluation.

▪ Les frais non rattachables

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux futurs et sont donc comptabilisés en résultat.

Le système de gestion du groupe CNP Assurances distingue les frais en deux catégories :

- Les frais directs sont constitués des commissions, ristournes, frais de gestion des sinistres, directement affectables aux contrats (honoraires médicaux, frais de recherche des bénéficiaires des capitaux non réclamés...) ainsi que les frais financiers : frais liés à la gestion des actifs et aux coûts de transaction.

- Les frais indirects sont constitués des frais engagés par la société à l'exception de ceux qui peuvent être directement affectés à un contrat d'assurance (frais directs) ou aux activités financières (frais financiers).

Les frais attribuables incluent des frais qui ne sont pas directement affectables à un groupe de contrats particulier mais, comme les frais généraux fixes et variables, ils sont alloués aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires.

L'écart entre les frais attribuables attendus et ceux observés au cours de l'exercice précédent (à l'exception des frais d'acquisition) alimentent ainsi les écarts d'expérience.

▪ Détermination des frais d'acquisition

CNP Assurances affecte les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition aux groupes de contrats d'assurance selon une méthode systématique et rationnelle.

Les frais d'acquisition de CNP Assurances sont amortis pour chaque groupe de contrats. Le montant de frais d'acquisition reconnu sur la période est calculé selon des métriques représentatives des services rendus sur la période (Primes, Provisions Mathématiques, etc.).

▪ Modélisation des frais

Les frais directs du groupe CNP Assurances (commissions, frais financiers directs, etc.) sont directement calculés en les appliquant aux métriques concernées dans les modèles (primes, encours, etc.).

Concernant les frais indirects ils sont alloués à chaque activité et projetés pour la détermination des flux futurs d'exécution des contrats.

Ces frais sont répartis par groupe de contrats sur la base de coûts unitaires appliqués à des métriques représentatives. (Primes, Provisions Mathématiques, etc.). Les coûts unitaires sont calibrés de telle sorte que la somme des frais projetés en 1^{ère} année pour les contrats en stock à la date d'arrêté soit égale aux frais réels de l'année, après inflation.

8.2.3 Ajustement pour risques non-financiers (RA)

Pour l'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier, le groupe CNP Assurances a fait le choix d'un centile fixe et commun à l'ensemble des filiales et des risques identifiés. Le groupe CNP Assurances définit le RA selon un niveau de confiance de 80% à l'ultime. Ce niveau de confiance, estimé sur la base des flux des contrats nets des effets de réassurance le cas échéant, représente la meilleure vision du groupe en termes d'exposition au risque non financier dans un environnement comptable. Il est également en ligne avec l'horizon du Business Plan de CNP

Assurances, égal à 5 ans. L'horizon du business plan (5 ans) a été défini par CNP assurances afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre, sur cette durée, une stratégie visant à limiter les risques que ses objectifs ne soient pas atteints sur la période, autrement dit faire appel aux métriques adéquates pour minimiser son incertitude.

Le quantile est estimé selon la méthode Value At Risk - VaR, qui consiste en la détermination, pour un centile donné, de la perte attendue sur les engagements de l'assureur en supposant une distribution statistique connue des facteurs de risque.

8.2.4 Renouvellement de primes / versements libres futurs

La prise en compte de renouvellements de primes dans les modèles dépend de divers facteurs, notamment de la méthode de comptabilisation utilisée pour les contrats d'assurance, du modèle d'évaluation de la prime et des hypothèses sous-jacentes. Le groupe CNP Assurances peut être amenée à considérer que les primes ont la possibilité d'être renouvelées à chaque période de clôture des comptes en fonction des informations et des données disponibles.

Les évaluations pour lesquelles la prise en compte d'hypothèses de versements libres les plus significatives sont essentiellement les contrats d'épargne, libellés en Euros ou en UC.

Le groupe CNP Assurances veille à ce que ses méthodes d'évaluation soient conformes aux exigences de la norme IFRS 17, notamment quant à la frontière des contrats d'assurance, et qu'elles soient révisées régulièrement pour refléter les dernières informations et données disponibles.

8.2.5 Ecarts d'expérience

L'écart d'expérience fait référence à la différence entre les estimations des flux de trésorerie futurs de l'exercice précédent et les données réelles qui émergent au fil du temps.

Les écarts d'expérience entraînant une variation des flux de trésorerie d'exécution qui se rapportent à des services futurs ou assimilés à une composante d'investissement viennent ajuster la CSM. Ceux concernant la période en cours ou les périodes passées sont reconnus dans le résultat de la période.

8.2.6 Changement d'estimation et de méthode comptable

Les hypothèses de valorisation sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

Le tableau ci-dessous rappelle les principaux traitements comptables selon IAS 8 applicables aux différents natures de changements ou corrections d'évaluation.

	Changement d'estimation comptable	Changement de méthode comptable	Correction d'erreur
Définition	Changement des montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation résultant d'informations nouvelles, de nouveaux développements ou d'un surcroît d'expérience.	Changement dans les principes, bases, conventions, règles et pratiques comptables appliqués par une entité dans ses états financiers	Omission ou inexactitude antérieure alors que des informations fiables étaient disponibles et dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient prises en considération.
Traitement comptable	Application prospective et inclusion de l'impact dans le résultat de la période	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe	Retraiter l'exercice comparatif et ajuster les fonds propres à l'ouverture de l'exercice comparatif. Mentions en Annexe

8.2.6.1 *Changement d'estimation comptable*

IAS 8 clarifie la relation entre méthodes comptables et estimations comptables en précisant qu'une entité établit une estimation comptable aux fins de la réalisation de l'objectif de la méthode comptable. La norme définit donc les estimations comptables comme des montants enregistrés dans les états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation.

Application à l'évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 définit la méthode comptable pour évaluer les contrats d'assurance comme la somme des deux montants suivants :

- (a) les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants :
- (i) les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphes 33 à 35),
 - (ii) un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans les estimations de flux de trésorerie futurs (paragraphe 36),
 - (iii) un ajustement au titre du risque non financier (paragraphe 37) ;

(b) la marge sur services contractuels, évaluée selon les paragraphes 38 et 39.

Le groupe CNP Assurances effectue les estimations comptables nécessaires à l'établissement des modèles actuariels pour évaluer les passifs d'assurance et veille notamment à l'adéquation entre :

1. Les techniques d'évaluation pour estimer le Best Estimate, actualiser les flux de trésorerie futurs, estimer le Risk Adjustment (technique Coût du capital ou des quantiles par exemple), le choix des « coverage units » utilisés pour amortir la CSM et
2. La mise à jour des inputs utilisés dans l'application de ces techniques d'évaluation :
 - Hypothèses techniques ou non économiques (résiliations, décès, versements libres, frais...),
 - Hypothèses financières ou économiques issues des marchés financiers (courbes de taux, variation des marchés actions, taux de réinvestissements ...),
 - Autres données de l'environnement économique ou réglementaire (taxes, taux d'imposition...)
3. Les évolutions de modèles actuariels de projection des flux futurs

Conformément à la norme IFRS 17, « les estimations doivent refléter les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir ». La mise à jour des inputs est donc obligatoire et sera naturellement considéré comme un changement d'estimation comptable.

8.2.6.2 Changement de méthode comptable

IAS 8 définit les méthodes comptables comme les principes, bases, conventions, règles et pratiques spécifiques appliqués par une entité lors de l'établissement et de la présentation de ses états financiers.

Les changements de méthodes comptables sont autorisés si le changement :

- (a) est imposé par une norme ou une interprétation ; ou
- (b) a pour résultat que les états financiers fournissent des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, autres événements ou conditions sur la situation financière, la performance financière ou les flux de trésorerie.

Dans le cadre d'IFRS 17, le passage d'une méthode comptable acceptée par la norme à une autre méthode comptable acceptée, relèverait d'un changement de méthode à condition que cette nouvelle méthode fournisse des informations fiables et plus pertinentes, tels que :

- L'application d'IFRS 15 ou IFRS 9 pour les contrats mentionnés en IFRS 17.8 et 8A au lieu d'IFRS 17 (et vice-versa) ;
- Le changement de modèle comptable pour un portefeuille passant de PAA à BBA, le modèle PAA étant une simplification du modèle BBA ;
- Le choix de comptabiliser en charge les frais d'acquisition pour les contrats en PAA alors qu'ils étaient différés

en déduction du passif de couverture restante des groupes de contrats auparavant (IFRS 17.28A, 59(b))

- L'utilisation de l'option comptable donnée par IFRS 17.88 et 89 de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat net et les autres éléments du résultat global alors que ce n'était pas le cas auparavant et vice-versa ;
- La modification du traitement des estimations comptables établies dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers annuels alors que ce n'était pas le cas auparavant (IFRS 17. B137).

8.2.6.3 *Correction d'erreur*

IAS 8 définit une erreur lors d'une période antérieure comme « une omission ou une inexactitude des états financiers de l'entité portant sur une ou plusieurs périodes antérieures et qui résulte de la non-utilisation ou de l'utilisation abusive d'informations fiables :

- (a) qui étaient disponibles lorsque la publication des états financiers de ces périodes a été autorisée ; et
- (b) dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles aient été obtenues et prises en considération pour la préparation et la présentation de ces états financiers. »

8.2.7 *Hypothèses de rachats liées aux spécificités du marché italien*

Les hypothèses techniques retenues pour la production de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023 intègrent des facteurs d'ajustements pour l'année 2023, en cohérence avec les observations de l'exercice, sur les rachats anticipés et la collecte touchant les filiales CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione, avec une prévision de retour à des niveaux antérieurs au 1^{er} janvier 2024.

8.3 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus

8.3.1 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus – Modèles BBA et VFA - Assurance

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 800,1	-	457,1	- 1 343,0	- 0,5	- 1 343,5	- 1 437,5	0,0	181,8	- 1 255,7	- 0,6	- 1 256,3
Solde des passifs à l'ouverture	355 145,3	94,7	5 302,3	360 542,3	-	360 542,3	400 925,8	47,8	6 124,6	407 098,2	0,0	407 098,3
Solde net d'ouverture	353 345,2	94,7	5 759,4	359 199,3	- 0,5	359 198,9	399 488,3	47,8	6 306,4	405 842,6	- 0,6	405 842,0
Produits des activités d'assurance	- 10 077,8	-	-	- 10 077,8	-	- 10 077,8	- 10 388,1	-	-	- 10 388,1	-	- 10 388,1
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 659,7	59,2	5 616,0	7 335,0	-	7 335,0	1 981,1	49,3	6 133,0	8 163,4	-	8 163,4
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 21,3	6 702,6	6 681,4	-	6 681,4	-	- 50,5	7 249,1	7 198,6	-	7 198,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 659,7	-	-	1 659,7	-	1 659,7	1 981,1	-	-	1 981,1	-	1 981,1
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 1 086,6	- 1 086,6	-	- 1 086,6	-	-	- 1 116,1	- 1 116,1	-	- 1 116,1
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	80,5	-	80,5	-	80,5	-	99,8	-	99,8	-	99,8
Composants d'investissement	- 36 663,2	-	36 663,2	-	-	-	- 30 636,0	-	30 636,0	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 45 081,2	59,2	42 279,2	- 2 742,8	-	- 2 742,8	- 39 043,0	49,3	36 769,0	- 2 224,7	-	- 2 224,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	23 330,5	- 4,3	441,6	23 767,8	-	23 767,8	- 44 019,2	5,0	- 506,7	- 44 520,8	-	- 44 520,8
Effet des différences de change	1 162,8	-	11,5	1 174,2	-	1 174,2	1 706,1	-	28,3	1 734,4	-	1 734,4
Total des variations du résultat et des OCI	- 20 588,0	54,9	42 732,3	22 199,2	-	22 199,2	- 81 356,0	54,3	36 290,6	- 45 011,1	-	- 45 011,1
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	36 472,6	-	-	36 472,6	-	36 472,6	39 664,2	-	-	39 664,2	-	39 664,2
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 42 701,8	- 42 701,8	-	- 42 701,8	-	-	- 36 909,5	- 36 909,5	-	- 36 909,5
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 1 911,1	-	-	- 1 911,1	0,1	- 1 910,9	- 2 170,1	-	-	- 2 170,1	0,2	- 2 169,9
Total flux de trésorerie	34 561,6	-	- 42 701,8	- 8 140,3	0,1	- 8 140,2	37 494,1	-	- 36 909,5	584,6	0,2	584,7
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	- 0,0	-	-	- 0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	- 53,4	17,1	1,6	- 34,7	-	- 34,7	- 2 281,2	- 7,4	71,9	- 2 216,7	-	- 2 216,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	- 0,2	0,2	-	-	-	-	- 82,4	- 0,2	82,6	0,0	-	0,0
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 2 090,1	-	-	- 2 090,1	-	- 2 090,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc.)	- 53,1	16,8	1,6	- 34,7	-	- 34,7	- 108,7	- 7,2	- 10,7	- 126,6	-	- 126,6
Solde des actifs à la clôture	- 1 389,4	-	213,1	- 1 176,2	- 0,3	- 1 176,6	- 1 800,1	-	457,1	- 1 343,0	- 0,5	- 1 343,5
Solde des passifs à la clôture	368 654,8	166,8	5 578,3	374 399,8	-	374 399,8	355 145,3	94,7	5 302,3	360 542,3	-	360 542,3
Solde net de clôture	367 265,4	166,8	5 791,4	373 223,6	- 0,3	373 223,2	353 345,2	94,7	5 759,4	359 199,3	- 0,5	359 198,9

8.3.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 494,6	-	273,6	- 221,0	- 0,1	- 221,1	- 153,4	-	9,1	- 144,3	-	- 144,3
Solde des passifs à l'ouverture	294 616,3	71,6	4 805,3	299 493,2	-	299 493,2	339 927,3	39,7	5 630,7	345 597,8	-	345 597,8
Solde net d'ouverture	294 121,7	71,6	5 078,9	299 272,2	- 0,1	299 272,1	339 773,9	39,7	5 639,9	345 453,5	-	345 453,5
Produits des activités d'assurance	- 7 944,2	-	-	- 7 944,2	-	- 7 944,2	- 8 000,6	-	-	- 8 000,6	-	- 8 000,6
Charges afférentes aux activités d'assurance	1 348,9	27,4	4 557,1	5 933,4	-	5 933,4	1 403,7	39,7	5 046,5	6 489,9	-	6 489,9
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 12,8	5 641,4	5 628,6	-	5 628,6	-	- 46,3	6 155,3	6 109,0	-	6 109,0
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 348,9	-	-	1 348,9	-	1 348,9	1 403,7	-	-	1 403,7	-	1 403,7
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 1 084,3	- 1 084,3	-	- 1 084,3	-	-	- 1 108,8	- 1 108,8	-	- 1 108,8
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	40,2	-	40,2	-	40,2	-	86,0	-	86,0	-	86,0
Composants d'investissement	- 23 910,8	-	23 910,8	-	-	-	- 21 941,6	-	21 941,6	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 30 506,2	27,4	28 468,0	- 2 010,9	-	- 2 010,9	- 28 538,6	39,7	26 988,1	- 1 510,7	-	- 1 510,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	16 759,5	0,3	409,0	17 168,9	-	17 168,9	- 40 072,7	0,0	- 514,7	- 40 587,4	-	- 40 587,4
Effet des différences de change	- 0,0	-	-	- 0,0	-	- 0,0	0,0	-	-	0,0	-	0,0
Total des variations du résultat et des OCI	- 13 746,7	27,7	28 877,0	15 158,0	-	15 158,0	- 68 611,3	39,7	26 473,4	- 42 098,2	-	- 42 098,2
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	24 150,7	-	-	24 150,7	-	24 150,7	24 650,8	-	-	24 650,8	-	24 650,8
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 28 874,9	- 28 874,9	-	- 28 874,9	-	-	- 27 121,1	- 27 121,1	-	- 27 121,1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 1 464,2	-	-	- 1 464,2	-	- 1 464,2	- 1 665,4	-	-	- 1 665,4	- 0,1	- 1 665,5
Total flux de trésorerie	22 686,5	-	- 28 874,9	- 6 188,4	-	- 6 188,4	22 985,3	-	- 27 121,1	- 4 135,8	- 0,1	- 4 135,9
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	- 0,0	-	-	- 0,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 55,7	16,9	1,5	- 37,4	-	- 37,4	- 26,3	- 7,8	86,8	52,7	-	52,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	- 0,2	0,2	-	-	-	-	- 82,4	- 0,2	82,6	0,0	-	0,0
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	63,0	-	-	63,0	-	63,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 55,5	16,7	1,5	- 37,4	-	- 37,4	- 6,8	- 7,6	4,1	- 10,3	-	- 10,3
Solde des actifs à la clôture	- 26,5	-	18,2	- 8,3	- 0,1	- 8,4	- 494,6	-	273,6	- 221,0	- 0,1	- 221,1
Solde des passifs à la clôture	303 032,3	116,2	5 064,2	308 212,7	-	308 212,7	294 616,3	71,6	4 805,3	299 493,2	-	299 493,2
Solde net de clôture	303 005,7	116,2	5 082,5	308 204,4	- 0,1	308 204,3	294 121,7	71,6	5 078,9	299 272,2	- 0,1	299 272,1

8.3.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 14,3	-	-	- 14,3	- 0,3	- 14,6	- 17,0	0,0	2,1	- 14,9	- 0,6	- 15,5
Solde des passifs à l'ouverture	37 105,7	22,2	440,6	37 568,5	-	37 568,5	43 991,4	8,1	427,3	44 426,8	0,0	44 426,9
Solde net d'ouverture	37 091,4	22,2	440,6	37 554,2	- 0,3	37 553,8	43 974,4	8,1	429,4	44 411,9	- 0,6	44 411,3
Produits des activités d'assurance	- 711,6	-	-	- 711,6	-	- 711,6	- 722,5	-	-	- 722,5	-	- 722,5
Charges afférentes aux activités d'assurance	44,3	13,1	485,8	543,2	-	543,2	69,0	9,1	494,4	572,5	-	572,5
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 4,5	483,9	479,4	-	479,4	-	- 0,7	491,5	490,8	-	490,8
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	44,3	-	-	44,3	-	44,3	69,0	-	-	69,0	-	69,0
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	1,9	1,9	-	1,9	-	-	2,9	2,9	-	2,9
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	17,6	-	17,6	-	17,6	-	9,7	-	9,7	-	9,7
Composants d'investissement	- 8 715,1	-	8 715,1	-	-	-	- 4 835,5	-	4 835,5	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 9 382,4	13,1	9 200,9	- 168,4	-	- 168,4	- 5 489,0	9,1	5 329,9	- 150,0	-	- 150,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	3 322,5	- 5,0	0,1	3 317,6	-	3 317,6	- 6 607,2	5,0	- 0,1	- 6 602,3	-	- 6 602,3
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 6 059,9	8,1	9 201,0	3 149,2	-	3 149,2	- 12 096,2	14,1	5 329,8	- 6 752,3	-	- 6 752,3
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	5 849,5	-	-	5 849,5	-	5 849,5	7 598,0	-	-	7 598,0	-	7 598,0
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 9 221,9	- 9 221,9	-	- 9 221,9	-	-	- 5 256,1	- 5 256,1	-	- 5 256,1
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 96,1	-	-	- 96,1	0,1	- 96,0	- 180,7	-	-	- 180,7	0,3	- 180,4
Total flux de trésorerie	5 753,4	-	- 9 221,9	- 3 468,5	0,1	- 3 468,4	7 417,3	-	- 5 256,1	2 161,2	0,3	2 161,5
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	- 0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	- 2 204,1	- 0,0	- 62,5	- 2 266,7	-	- 2 266,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	- 2 153,1	-	-	- 2 153,1	-	- 2 153,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	- 51,0	- 0,0	- 62,5	- 113,6	-	- 113,6
Solde des actifs à la clôture	- 6,4	-	-	- 6,4	- 0,2	- 6,6	- 14,3	-	-	- 14,3	- 0,3	- 14,6
Solde des passifs à la clôture	36 791,3	30,3	419,8	37 241,3	-	37 241,3	37 105,7	22,2	440,6	37 568,5	-	37 568,5
Solde net de clôture	36 784,9	30,3	419,8	37 234,9	- 0,2	37 234,7	37 091,4	22,2	440,6	37 554,2	- 0,3	37 553,8

8.3.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine

	31/12/2023						31/12/2022					
	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passif nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus	Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte					Hors composante de perte	Composante de perte				
<i>(en millions d'euros)</i>												
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 291,2	-	183,5	- 1 107,7	-	- 1 107,7	- 1 267,0	-	170,5	- 1 096,5	-	- 1 096,5
Solde des passifs à l'ouverture	23 423,3	1,0	56,4	23 480,7	-	23 480,7	17 007,1	-	66,6	17 073,7	-	17 073,7
Solde net d'ouverture	22 132,1	1,0	239,9	22 372,9	-	22 372,9	15 740,1	-	237,1	15 977,2	-	15 977,2
Produits des activités d'assurance	- 1 422,0	-	-	- 1 422,0	-	- 1 422,0	- 1 665,0	-	-	- 1 665,0	-	- 1 665,0
Charges afférentes aux activités d'assurance	266,6	18,8	573,0	858,4	-	858,4	508,4	0,5	592,1	1 101,0	-	1 101,0
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	- 3,9	577,3	573,4	-	573,4	-	- 3,5	602,4	598,8	-	598,8
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	266,6	-	-	266,6	-	266,6	508,4	-	-	508,4	-	508,4
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 4,3	- 4,3	-	- 4,3	-	-	- 10,3	- 10,3	-	- 10,3
Pertes et reprises sur les contrats onéreux	-	22,7	-	22,7	-	22,7	-	4,0	-	4,0	-	4,0
Composants d'investissement	- 4 037,2	-	4 037,2	-	-	-	- 3 858,9	-	3 858,9	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 5 192,7	18,8	4 610,3	- 563,6	-	- 563,6	- 5 015,4	0,5	4 451,0	- 564,0	-	- 564,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance (hors différences de change)	3 248,5	0,4	32,5	3 281,4	-	3 281,4	2 660,7	-	8,2	2 668,9	-	2 668,9
Effet des différences de change	1 162,8	-	11,5	1 174,2	-	1 174,2	1 706,1	-	28,3	1 734,4	-	1 734,4
Total des variations du résultat et des OCI	- 781,4	19,2	4 654,3	3 892,0	-	3 892,0	- 648,6	0,5	4 487,4	3 839,4	-	3 839,4
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	6 472,5	-	-	6 472,5	-	6 472,5	7 415,4	-	-	7 415,4	-	7 415,4
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 4 605,1	- 4 605,1	-	- 4 605,1	-	-	- 4 532,4	- 4 532,4	-	- 4 532,4
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 350,8	-	-	- 350,8	-	- 350,8	- 324,0	-	-	- 324,0	-	- 324,0
Total flux de trésorerie	6 121,7	-	- 4 605,1	1 516,6	-	1 516,6	7 091,5	-	- 4 532,4	2 559,1	-	2 559,1
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	2,4	0,2	0,1	2,7	-	2,7	- 50,9	0,5	47,7	- 2,7	-	- 2,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	2,4	0,2	0,1	2,7	-	2,7	- 50,9	0,5	47,7	- 2,7	-	- 2,7
Solde des actifs à la clôture	- 1 356,5	-	194,9	- 1 161,5	-	- 1 161,5	- 1 291,2	-	183,5	- 1 107,7	-	- 1 107,7
Solde des passifs à la clôture	28 831,2	20,3	94,3	28 945,8	-	28 945,8	23 423,3	1,0	56,4	23 480,7	-	23 480,7
Solde net de clôture	27 474,8	20,3	289,2	27 784,3	-	27 784,3	22 132,1	1,0	239,9	22 372,9	-	22 372,9

8.3.2 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Assurance

(en millions d'euros)	31/12/2023						31/12/2022							
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	- 96,6	-	- 1,0	-	- 97,6	- 65,1	- 162,7	- 66,6	-	1,6	-	- 65,0	- 64,7	- 129,7
Solde des passifs à l'ouverture	870,8	3,5	665,8	44,1	1 584,2	-	1 584,2	911,5	5,3	637,9	47,6	1 602,2	0,0	1 602,2
Solde net d'ouverture	774,2	3,5	664,8	44,1	1 486,7	- 65,1	1 421,5	844,9	5,3	639,5	47,6	1 537,2	- 64,7	1 472,5
Produits des activités d'assurance	- 1 606,9	-	-	-	- 1 606,9	-	- 1 606,9	- 1 542,0	-	-	-	- 1 542,0	-	- 1 542,0
Charges afférentes aux activités d'assurance	163,6	- 1,5	1 119,7	- 0,1	1 281,7	-	1 281,7	158,1	- 1,8	1 081,1	0,1	1 237,5	-	1 237,5
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	1 122,4	9,7	1 132,1	-	1 132,1	-	-	1 121,4	10,0	1 131,3	-	1 131,3
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	163,6	-	-	-	163,6	-	163,6	158,1	-	-	-	158,1	-	158,1
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 2,7	- 9,8	- 12,5	-	- 12,5	-	-	- 40,3	- 9,9	- 50,2	-	- 50,2
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	- 1,5	-	-	- 1,5	-	- 1,5	-	- 1,8	-	-	- 1,8	-	- 1,8
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 1 443,3	- 1,5	1 119,7	- 0,1	- 325,2	-	- 325,2	- 1 383,9	- 1,8	1 081,1	0,1	- 304,5	-	- 304,5
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	13,6	1,8	15,4	-	15,4	-	-	- 61,0	- 3,6	- 64,6	-	- 64,6
Effet des différences de change	- 5,0	-	0,0	-	- 4,9	-	- 4,9	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 1 448,3	- 1,5	1 133,3	1,7	- 314,7	-	- 314,7	- 1 383,9	- 1,8	1 020,0	- 3,5	- 369,1	-	- 369,1
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	1 566,3	-	-	-	1 566,3	-	1 566,3	1 492,8	-	-	-	1 492,8	-	1 492,8
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 1 050,9	-	- 1 050,9	-	- 1 050,9	-	-	- 1 025,0	-	- 1 025,0	-	- 1 025,0
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 169,2	-	-	-	- 169,2	0,0	- 169,2	- 158,7	-	-	-	- 158,7	- 0,4	- 159,1
Total flux de trésorerie	1 397,1	-	- 1 050,9	-	346,2	0,0	346,3	1 334,2	-	- 1 025,0	-	309,2	- 0,4	308,8
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	- 65,0	-	-	0,9	- 64,1	65,0	0,9	- 20,9	-	30,3	0,0	9,4	-	9,4
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 20,9	-	30,3	-	9,4	-	9,4
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 65,0	-	-	0,9	- 64,1	65,0	0,9	-	-	-	0,0	-	-	0,0
Solde des actifs à la clôture	- 165,1	-	- 1,2	-	- 166,4	- 0,0	- 166,4	- 96,6	-	- 1,0	-	- 97,6	- 65,1	- 162,7
Solde des passifs à la clôture	823,1	2,0	748,5	46,7	1 620,4	-	1 620,4	870,8	3,5	665,8	44,1	1 584,2	-	1 584,2
Solde net de clôture	658,0	2,0	747,3	46,7	1 454,0	- 0,0	1 454,0	774,2	3,5	664,8	44,1	1 486,7	- 65,1	1 421,5

8.3.2.1 Assurance – Modèle PAA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

(en millions d'euros)	31/12/2023							31/12/2022						
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	- 7,4	-	- 1,0	-	- 8,4	- 65,0	- 73,5	- 13,7	-	1,6	-	- 12,1	- 64,6	- 76,7
Solde des passifs à l'ouverture	63,7	3,5	539,9	35,1	642,1	-	642,1	110,6	5,3	503,2	35,6	654,8	-	654,8
Solde net d'ouverture	56,2	3,5	538,9	35,1	633,7	65,0	568,7	97,0	5,3	504,8	35,6	642,7	64,6	578,1
Produits des activités d'assurance	- 762,6	-	-	-	- 762,6	-	- 762,6	- 676,3	-	-	-	- 676,3	-	- 676,3
Charges afférentes aux activités d'assurance	143,2	- 1,5	443,0	- 0,5	584,3	-	584,3	139,7	- 1,8	402,3	2,9	543,1	-	543,1
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	446,2	10,9	457,1	-	457,1	-	-	434,3	12,4	446,7	-	446,7
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	143,2	-	-	-	143,2	-	143,2	139,7	-	-	-	139,7	-	139,7
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	- 3,2	- 11,3	- 14,5	-	- 14,5	-	-	- 32,1	- 9,5	- 41,6	-	- 41,6
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	- 1,5	-	-	- 1,5	-	- 1,5	-	- 1,8	-	-	- 1,8	-	- 1,8
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 619,3	- 1,5	443,0	- 0,5	- 178,3	-	- 178,3	- 536,6	- 1,8	402,3	2,9	- 133,3	-	- 133,3
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	13,2	1,9	15,2	-	15,2	-	-	- 58,3	- 3,4	- 61,7	-	- 61,7
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 619,3	- 1,5	456,2	1,5	- 163,2	-	- 163,2	- 536,6	- 1,8	344,0	- 0,6	- 195,0	-	- 195,0
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	753,1	-	-	-	753,1	-	753,1	646,7	-	-	-	646,7	-	646,7
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 377,8	-	- 377,8	-	- 377,8	-	-	- 340,2	-	- 340,2	-	- 340,2
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 148,3	-	-	-	- 148,3	-	- 148,3	- 139,7	-	-	-	- 139,7	- 0,4	- 140,1
Total flux de trésorerie	604,8	-	- 377,8	-	227,0	-	227,0	507,0	-	- 340,2	-	166,8	- 0,4	166,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 65,0	-	-	-	- 65,0	65,0	0,0	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 11,1	-	30,3	-	19,1	-	19,1
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	- 65,0	-	-	-	- 65,0	65,0	0,0	-	-	-	-	-	-	-
Solde des actifs à la clôture	- 23,2	-	- 1,2	-	- 24,5	-	- 24,5	- 7,4	-	- 1,0	-	- 8,4	- 65,0	- 73,5
Solde des passifs à la clôture	- 0,1	2,0	618,6	36,5	657,0	-	657,0	63,7	3,5	539,9	35,1	642,1	-	642,1
Solde net de clôture	- 23,4	2,0	617,3	36,5	632,5	-	632,5	56,2	3,5	538,9	35,1	633,7	- 65,0	568,7

8.3.2.2 Assurance – Modèle PAA - Europe hors France

(en millions d'euros)	31/12/2023						31/12/2022							
	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total	Passifs nets pour couverture restante		Passifs nets pour sinistres survenus		Total avant Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Frais d'acquisition non affectés aux contrats	Total
	Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier				Hors composante de perte	Composante de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier			
Solde des actifs à l'ouverture	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2	- 52,9	-	-	-	- 52,9	- 0,1	- 53,1
Solde des passifs à l'ouverture	807,1	-	125,9	9,1	942,1	-	942,1	800,8	-	134,6	11,9	947,4	0,0	947,4
Solde net d'ouverture	718,0	-	125,9	9,1	852,9	0,1	852,9	747,9	-	134,6	11,9	894,5	0,1	894,4
Produits des activités d'assurance	- 844,4	-	-	-	- 844,4	-	- 844,4	- 865,7	-	-	-	- 865,7	-	- 865,7
Charges afférentes aux activités d'assurance	20,4	-	676,8	0,3	697,5	-	697,5	18,4	-	678,8	- 2,8	694,4	-	694,4
Sinistres survenus et autres Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	676,2	- 1,1	675,1	-	675,1	-	-	687,1	- 2,5	684,6	-	684,6
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	20,4	-	-	-	20,4	-	20,4	18,4	-	-	-	18,4	-	18,4
Ajustements des passifs pour sinistres survenus	-	-	0,5	1,5	2,0	-	2,0	-	-	- 8,3	- 0,3	- 8,6	-	- 8,6
Pertes et reprises sur les contrats déficitaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	- 824,0	-	676,8	0,3	- 146,9	-	- 146,9	- 847,3	-	678,8	- 2,8	- 171,2	-	- 171,2
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	-	0,3	- 0,1	0,2	-	0,2	-	-	- 2,8	- 0,1	- 2,9	-	- 2,9
Effet des différences de change	- 5,0	-	0,0	-	- 4,9	-	- 4,9	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 829,0	-	677,1	0,2	- 151,6	-	- 151,6	- 847,3	-	676,0	- 2,9	- 174,2	-	- 174,2
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	813,2	-	-	-	813,2	-	813,2	846,1	-	-	-	846,1	-	846,1
Paiements des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	- 673,1	-	- 673,1	-	- 673,1	-	-	- 684,8	-	- 684,8	-	- 684,8
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	- 20,9	-	-	-	- 20,9	0,0	- 20,8	- 19,0	-	-	-	- 19,0	0,1	- 18,9
Total flux de trésorerie	792,3	-	- 673,1	-	119,2	0,0	119,2	827,1	-	- 684,8	-	142,4	0,1	142,4
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des flux d'acquisition reportés comptabilisés dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais d'acquisition Reportés : Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 0,0	- 0,0
Autres mouvements :	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	- 9,8	-	-	0,0	- 9,8	-	- 9,8
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	- 9,8	-	-	-	- 9,8	-	- 9,8
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	-	-	0,9	0,9	-	0,9	-	-	-	0,0	0,0	-	0,0
Solde des actifs à la clôture	- 141,9	-	-	-	- 141,9	- 0,0	- 141,9	- 89,1	-	-	-	- 89,1	- 0,1	- 89,2
Solde des passifs à la clôture	823,2	-	130,0	10,2	963,4	-	963,4	807,1	-	125,9	9,1	942,1	-	942,1
Solde net de clôture	681,3	-	130,0	10,2	821,5	- 0,0	821,5	718,0	-	125,9	9,1	852,9	- 0,1	852,9

8.3.2.3 Assurance – Modèle PAA - Amérique Latine

Néant.

8.3.3 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle BBA – Réassurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 436,2	3,2	463,4	7 902,8	10 923,7	0,0	255,6	11 179,3
Solde des passifs à l'ouverture	- 35,0	-	15,0	- 20,0	- 23,9	- 0,1	10,4	- 13,5
Solde net d'ouverture	7 401,1	3,2	478,5	7 882,8	10 899,8	- 0,0	266,0	11 165,8
Produits de réassurance	72,8	1,8	534,6	609,2	-	8,7	553,1	561,8
Montants recouverts auprès des réassureurs	72,8	1,8	564,8	639,4	-	8,7	545,3	553,9
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	72,8	-	564,8	637,5	-	5,6	545,3	550,9
<i>dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires</i>	-	1,8	-	1,8	-	3,1	-	3,1
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 30,1	- 30,1	-	-	7,8	7,8
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 675,3	-	-	- 675,3	- 490,3	-	-	- 490,3
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 602,5	1,8	534,6	- 66,1	- 490,3	8,7	553,1	71,4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	886,5	-	9,2	895,7	- 3 088,8	-	- 9,1	- 3 097,8
Effets des différences de change	0,1	-	-	0,1	- 0,4	-	-	- 0,4
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	886,6	-	9,2	895,8	- 3 089,2	-	- 9,1	- 3 098,2
Composants d'investissement	- 874,7	-	874,7	-	- 970,2	-	970,2	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 590,6	1,8	1 418,5	829,7	- 4 549,7	8,7	1 514,2	- 3 026,8
Primes payées	1 294,8	0,0	-	1 294,8	2 966,1	-	-	2 966,1
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	- 1 393,3	- 1 393,3	-	- 5,6	- 1 412,3	- 1 417,9
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)*	- 59,0	-	- 0,0	- 59,0	- 53,1	-	- 3,6	- 56,7
Total flux de trésorerie	1 235,8	0,0	- 1 393,3	- 157,5	2 913,0	- 5,6	- 1 415,9	1 491,5
Autres mouvements :	9,3	- 0,0	0,0	9,3	- 1 862,0	0,1	114,1	- 1 747,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	0,0	- 0,0	-	-	- 1 846,0	0,1	114,1	- 1 731,8
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	9,3	-	0,0	9,3	- 15,9	0,1	- 0,0	- 15,9
Solde des actifs à la clôture	8 098,3	5,0	496,2	8 599,5	7 436,2	3,2	463,4	7 902,8
Solde des passifs à la clôture	- 42,7	-	7,6	- 35,2	- 35,0	-	15,0	- 20,0
Solde net de clôture	8 055,6	5,0	503,8	8 564,3	7 401,1	3,2	478,5	7 882,8

8.3.3.1 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 422,4	2,9	453,0	7 878,2	10 862,0	0,0	246,6	11 108,7
Solde des passifs à l'ouverture	- 23,8	-	10,8	- 13,0	- 5,8	-	6,7	0,9
Solde net d'ouverture	7 398,6	2,9	463,8	7 865,3	10 856,2	0,0	253,3	11 109,6
Produits de réassurance	72,8	2,0	518,1	592,8	-	2,8	549,5	552,3
Montants recouverts auprès des réassureurs	72,8	2,0	551,0	625,8	-	2,8	541,8	544,5
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	72,8	-	551,0	623,8	-	-	541,8	541,8
<i>dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires</i>	-	2,0	-	2,0	-	2,8	-	2,8
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 33,0	- 33,0	-	-	7,8	7,8
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 659,8	-	-	- 659,8	- 472,7	-	-	- 472,7
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 587,1	2,0	518,1	- 67,0	- 472,7	2,8	549,5	79,6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	890,1	-	9,1	899,2	- 3 088,5	-	- 9,1	- 3 097,5
Effets des différence de change	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	890,2	-	9,1	899,3	- 3 088,5	-	- 9,1	- 3 097,5
Composants d'investissement	- 874,7	-	874,7	-	- 970,2	-	970,2	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 571,6	2,0	1 401,9	832,3	- 4 531,4	2,8	1 510,7	- 3 017,9
Primes payées	1 282,4	-	-	1 282,4	2 987,7	-	-	2 987,7
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	-	- 1 386,0	- 1 386,0	-	-	- 1 410,7	- 1 410,7
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	- 59,0	-	- 0,0	- 59,0	- 53,1	-	- 3,6	- 56,7
Total flux de trésorerie	1 223,4	-	- 1 386,0	- 162,6	2 934,5	-	- 1 414,3	1 520,3
Autres mouvements :	9,3	- 0,0	-	9,3	- 1 860,8	0,1	114,1	- 1 746,6
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	0,0	- 0,0	-	-	- 1 846,0	0,1	114,1	- 1 731,8
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	9,3	-	-	9,3	- 14,8	-	- 0,0	- 14,8
Solde des actifs à la clôture	8 076,6	4,8	475,3	8 556,7	7 422,4	2,9	453,0	7 878,2
Solde des passifs à la clôture	- 17,0	-	4,5	- 12,5	- 23,8	-	10,8	- 13,0
Solde net de clôture	8 059,7	4,8	479,8	8 544,3	7 398,6	2,9	463,8	7 865,3

8.3.3.2 Réassurance – Modèle BBA – Europe hors France

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus	Total
	Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes			Hors élément de recouvrement de pertes	Élément de recouvrement de pertes		
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	13,8	0,3	10,5	24,6	59,0	-	9,0	68,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 11,3	-	4,2	- 7,1	- 18,1	- 0,1	3,7	- 14,4
Solde net d'ouverture	2,6	0,3	14,7	17,5	41,0	- 0,1	12,8	53,6
Produits de réassurance	-	- 0,2	16,5	16,4	-	5,9	3,6	9,4
Montants recouverts auprès des réassureurs	-	- 0,2	13,7	13,6	-	5,9	3,5	9,4
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	-	13,7	13,7	-	5,6	3,5	9,1
<i>dont Montants recouverts s/ contrats déficitaires</i>	-	- 0,2	-	- 0,2	-	0,3	-	0,3
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	2,8	2,8	-	-	0,0	0,0
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 15,4	-	-	- 15,4	- 17,6	-	-	- 17,6
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 15,4	- 0,2	16,5	0,9	- 17,6	5,9	3,6	- 8,2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	- 3,6	-	0,1	- 3,5	- 0,3	-	-	- 0,3
Effets des différence de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 3,6	-	0,1	- 3,5	- 0,3	-	-	- 0,3
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 19,0	- 0,2	16,6	- 2,6	- 17,9	5,9	3,6	- 8,5
Primes payées	12,4	0,0	-	12,4	- 22,1	-	-	- 22,1
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	-	- 7,3	- 7,3	-	- 5,6	- 1,7	- 7,2
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total flux de trésorerie	12,4	0,0	- 7,3	5,1	- 22,1	- 5,6	- 1,7	- 29,4
Autres mouvements :	0,0	-	0,0	0,0	1,6	0,1	-	1,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	0,0	-	0,0	0,0	1,6	0,1	-	1,7
Solde des actifs à la clôture	21,7	0,1	20,9	42,7	13,8	0,3	10,5	24,6
Solde des passifs à la clôture	- 25,8	-	3,1	- 22,7	- 11,3	-	4,2	- 7,1
Solde net de clôture	- 4,1	0,1	24,0	20,0	2,6	0,3	14,7	17,5

8.3.3.3 *Réassurance – Modèle BBA – Amérique Latine*

Néant.

8.3.4 Analyse par période de couverture restante et sinistres survenus - Modèle PAA – Réassurance

	31/12/2023					31/12/2022					Total
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde des actifs à l'ouverture	88,7	0,2	204,8	10,2	303,9	95,3	0,3	215,7	11,3	322,7	
Solde des passifs à l'ouverture	- 12,9	-	-	-	- 12,9	- 12,2	-	-	-	- 12,2	
Solde net d'ouverture	75,8	0,2	204,8	10,2	291,0	83,1	0,3	215,7	11,3	310,5	
Produits de réassurance	-	- 1,6	129,8	- 0,7	127,4	-	- 0,0	129,3	0,1	129,4	
Montants recouverts auprès des réassureurs											
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	- 1,6	125,9	-	124,2	-	- 0,0	134,2	-	134,2	
<i>dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	3,9	- 0,7	3,2	-	-	- 4,9	0,1	- 4,8	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges de réassurance	- 167,0	-	-	-	- 167,0	- 177,0	-	-	-	- 177,0	
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 167,0	- 1,6	129,8	- 0,7	- 39,6	- 177,0	- 0,0	129,3	0,1	- 47,6	
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	3,0	0,4	3,4	-	-	- 23,8	- 1,3	- 25,0	
Effet des différences de change	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5	
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,1	-	3,4	0,4	3,9	0,3	- 0,1	- 22,5	- 1,3	- 23,6	
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des variations du résultat et des OCI	- 166,9	- 1,6	133,2	- 0,3	- 35,7	- 176,6	- 0,1	106,8	- 1,2	- 71,1	
Primes payées	156,0	-	-	-	156,0	167,9	-	-	-	167,9	
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	1,6	- 112,8	-	- 111,2	-	- 0,0	- 116,1	-	- 116,1	
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	0,0	- 0,0	-	-	
Total des flux de trésorerie	156,0	1,6	- 112,8	-	44,8	167,9	0,0	- 116,1	-	51,7	
Autres mouvements :	- 3,2	- 0,2	2,1	0,1	- 1,1	1,4	-	- 1,6	0,1	- 0,1	
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	- 0,2	-	0,0	-	- 0,1	
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	- 3,2	- 0,2	2,1	0,1	- 1,1	1,6	-	- 1,6	0,1	0,1	
Solde des actifs à la clôture	81,7	-	227,3	10,1	319,0	88,7	0,2	204,8	10,2	303,9	
Solde des passifs à la clôture	- 20,0	-	-	-	- 20,0	- 12,9	-	-	-	- 12,9	
Solde net de clôture	61,7	-	227,3	10,1	299,1	75,8	0,2	204,8	10,2	291,0	

8.3.4.1 Réassurance – Modèle PAA – France (y compris DOM TOM et Luxembourg)

	31/12/2023					31/12/2022					
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Total
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde des actifs à l'ouverture	33,8	-	182,5	9,7	226,0	23,9	-	191,4	10,6	225,9	
Solde des passifs à l'ouverture	- 5,3	-	-	-	- 5,3	- 6,1	-	-	-	- 6,1	
Solde net d'ouverture	28,5	-	182,5	9,7	220,8	17,8	-	191,4	10,6	219,8	
Produits de réassurance	-	-	123,7	- 0,5	123,2	-	-	136,7	0,4	137,1	
Montants recouverts auprès des réassureurs											
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	-	120,4	-	120,4	-	-	139,5	-	139,5	
<i>dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	3,4	- 0,5	2,9	-	-	- 2,8	0,4	- 2,4	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges de réassurance	- 138,2	-	-	-	- 138,2	- 133,0	-	-	-	- 133,0	
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 138,2	-	123,7	- 0,5	- 15,0	- 133,0	-	136,7	0,4	4,1	
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	3,0	0,4	3,4	-	-	- 23,3	- 1,3	- 24,6	
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	-	-	3,0	0,4	3,4	-	-	- 23,3	- 1,3	- 24,6	
Composants d'investissement											
Total des variations du résultat et des OCI	- 138,2	-	126,8	- 0,1	- 11,5	- 133,0	-	113,4	- 0,8	- 20,5	
Primes payées	132,6	-	-	-	132,6	143,6	-	-	-	143,6	
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	-	- 111,8	-	- 111,8	-	- 0,0	- 122,2	-	- 122,2	
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	0,0	- 0,0	-	-	
Total des flux de trésorerie	132,6	-	- 111,8	-	20,8	143,6	-	- 122,2	-	21,4	
Autres mouvements :	-	-	-	-	-	0,0	-	0,0	-	0,1	
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	0,0	-	0,0	-	0,1	
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Solde des actifs à la clôture	33,3	-	197,5	9,7	240,5	33,8	-	182,5	9,7	226,0	
Solde des passifs à la clôture	- 10,4	-	-	-	- 10,4	- 5,3	-	-	-	- 5,3	
Solde net de clôture	22,9	-	197,5	9,7	230,1	28,5	-	182,5	9,7	220,8	

8.3.4.2 Réassurance – Modèle PPA – Europe hors France

	31/12/2023					31/12/2022					
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Total
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
<i>(en millions d'euros)</i>											
Solde des actifs à l'ouverture	52,8	-	12,9	0,5	66,2	68,7	-	14,5	0,7	83,9	
Solde des passifs à l'ouverture	- 7,6	-	-	-	- 7,6	- 6,1	-	-	-	- 6,1	
Solde net d'ouverture	45,2	-	12,9	0,5	58,6	62,6	-	14,5	0,7	77,8	
Produits de réassurance	-	1,4	6,8	- 0,2	8,0	-	-	7,9	- 0,3	7,6	
Montants recouverts auprès des réassureurs											
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	1,4	7,2	-	8,6	-	-	8,2	-	8,2	
<i>dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	- 0,4	- 0,2	- 0,6	-	-	- 0,3	- 0,3	- 0,6	
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Charges de réassurance	- 28,2	-	-	-	- 28,2	- 43,1	-	-	-	- 43,1	
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 28,2	1,4	6,8	- 0,2	- 20,2	- 43,1	-	7,9	- 0,3	- 35,5	
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,4	- 0,0	- 0,4	
Effet des différences de change	0,0	-	- 0,0	-	-	-	-	-	-	-	
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,0	-	- 0,0	-	- 0,0	-	-	- 0,4	- 0,0	- 0,4	
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des variations du résultat et des OCI	- 28,2	1,4	6,7	- 0,2	- 20,3	- 43,1	-	7,4	- 0,3	- 35,9	
Primes payées	23,4	-	-	-	23,4	24,3	-	-	-	24,3	
Sommes recouvrées auprès des réassureurs	-	- 1,4	- 2,3	-	- 3,7	-	-	- 7,4	-	- 7,4	
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des flux de trésorerie	23,4	- 1,4	- 2,3	-	19,7	24,3	-	- 7,4	-	16,8	
Autres mouvements :	- 3,1	-	- 0,4	0,1	- 3,4	1,4	-	- 1,6	0,1	- 0,1	
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	- 0,2	-	-	-	- 0,2	
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	- 3,1	-	- 0,4	0,1	- 3,4	1,6	-	- 1,6	0,1	0,1	
Solde des actifs à la clôture	46,9	-	16,9	0,4	64,2	52,8	-	12,9	0,5	66,2	
Solde des passifs à la clôture	- 9,6	-	-	-	- 9,6	- 7,6	-	-	-	- 7,6	
Solde net de clôture	37,3	-	16,9	0,4	54,6	45,2	-	12,9	0,5	58,6	

8.3.4.3 Réassurance – Modèle PPA – Amérique Latine

	31/12/2023					31/12/2022				Total
	Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus			Actifs nets pour couverture restante		Actifs nets pour sinistres survenus		
	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total	Hors élément de recouvrement de perte	Élément de recouvrement de perte	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
<i>(en millions d'euros)</i>										
Solde des actifs à l'ouverture	2,1	0,2	9,4	-	11,7	2,7	0,3	9,9	-	12,9
Solde des passifs à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde net d'ouverture	2,1	0,2	9,4	-	11,7	2,7	0,3	9,9	-	12,9
Produits de réassurance	-	- 3,0	- 0,8	-	- 3,8	-	- 0,0	- 15,3	-	- 15,3
Montants recouverts auprès des réassureurs										
<i>dont Montants recouverts des services passés et autres charges de réassurance</i>	-	- 3,0	- 1,7	-	- 4,7	-	- 0,0	- 13,5	-	- 13,5
<i>dont Montants recouverts et reprises des contrats déficitaire</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés aux montants recouverts auprès des réassureurs	-	-	0,9	-	0,9	-	-	- 1,7	-	- 1,7
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance	- 0,6	-	-	-	- 0,6	- 0,9	-	-	-	- 0,9
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	- 0,6	- 3,0	- 0,8	-	- 4,4	- 0,9	- 0,0	- 15,3	-	- 16,2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance (hors effets des différences de change)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	0,1	-	0,4	-	0,5	0,3	- 0,1	1,2	-	1,5
Composants d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	- 0,5	- 3,0	- 0,3	-	- 3,9	- 0,6	- 0,1	- 14,0	-	- 14,7
Primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sommes recouvertes auprès des réassureurs	-	3,0	1,3	-	4,3	-	0,0	13,5	-	13,5
Autres décalages de trésorerie (dépôt de réassurance, frais d'acquisition, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des flux de trésorerie	-	3,0	1,3	-	4,3	-	0,0	13,5	-	13,5
Autres mouvements :	- 0,0	- 0,2	2,5	-	2,3	-	-	-	-	-
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	- 0,0	- 0,2	2,5	-	2,3	-	-	-	-	-
Solde des actifs à la clôture	1,6	-	12,9	-	14,4	2,1	0,2	9,4	-	11,7
Solde des passifs à la clôture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde net de clôture	1,6	-	12,9	-	14,4	2,1	0,2	9,4	-	11,7

8.4 Affectation estimée des frais d'acquisition non alloués aux contrats

8.4.1 Au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
Total des frais d'acquisitions*	0,0	0,0	0,1	0,2	0,4
Actifs relatifs aux frais d'acquisition non affectés aux contrats d'assurance	-	-	-	-	0,4

* Un retraitement a été effectué en 2023 pour reclasser les frais d'acquisitions reportés en BE pour couverture restante.

8.4.2 Au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 5 ans	Supérieur à 5 ans	TOTAL
Total des frais d'acquisitions	65,5	0,0	0,0	0,1	65,6
Actifs relatifs aux frais d'acquisition non affectés aux contrats d'assurance	-	-	-	-	65,6

8.5 Analyse par composante comptable

8.5.1 Analyse par composante comptable – Modèles BBA et VFA - Assurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 2 422,7	354,5	725,3	- 1 343,0	- 1 546,6	82,7	208,3	- 1 255,7
Solde des passifs à l'ouverture	344 237,1	1 508,1	14 797,1	360 542,3	389 891,3	1 600,0	15 606,9	407 098,2
Solde net d'ouverture	341 814,4	1 862,6	15 522,4	359 199,3	388 344,7	1 682,7	15 815,2	405 842,6
Variations liées aux services futurs	- 4 243,1	404,4	3 919,2	80,5	- 4 980,5	508,7	4 571,6	99,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 159,3	162,0	2 012,7	15,4	- 3 402,2	283,2	3 107,7	- 11,4
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 14,7	52,3	-	37,6	40,7	48,5	-	89,3
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 2 069,1	190,1	1 906,5	27,5	- 1 619,0	177,0	1 463,9	21,9
Variations liées aux services rendus au cours de la période	737,4	- 262,4	- 2 211,7	- 1 736,7	1 264,6	- 194,4	- 2 278,5	- 1 208,4
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 2 211,7	- 2 211,7	-	-	- 2 278,5	- 2 278,5
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 262,4	-	- 262,4	-	- 194,4	-	- 194,4
Ajustements liés à l'expérience	737,4	-	-	737,4	1 264,6	-	-	1 264,6
Variations liées aux services passés	- 1 049,3	- 37,4	-	- 1 086,7	- 1 079,8	- 36,4	-	- 1 116,1
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 049,3	- 37,4	-	- 1 086,7	- 1 079,8	- 36,4	-	- 1 116,1
Résultat des activités d'assurance	- 4 555,0	104,6	1 707,6	- 2 742,8	- 4 795,7	277,9	2 293,1	- 2 224,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance	23 656,6	55,9	55,3	23 767,8	- 41 760,6	- 99,3	- 2 660,9	- 44 520,8
Effet des différences de change	1 097,4	5,1	71,7	1 174,2	1 624,9	19,1	90,4	1 734,4
Total des variations du résultat et des OCI	20 199,0	165,6	1 834,6	22 199,2	- 44 931,4	197,7	- 277,4	- 45 011,1
Total des flux de trésorerie	- 8 140,3	-	-	- 8 140,3	584,6	-	-	584,6
Frais d'acquisition reportés - Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 43,9	3,9	5,3	- 34,7	- 2 183,4	- 17,8	- 15,5	- 2 216,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	- 3,9	3,9	-	- 0,0	0,0	0,0	- 0,0	0,0
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	- 2 055,5	- 7,4	- 27,2	- 2 090,1
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)</i>	- 40,0	- 0,0	5,3	- 34,7	- 127,9	- 10,4	11,7	- 126,6
Solde des actifs à la clôture	- 1 537,8	79,5	282,1	- 1 176,2	- 2 422,7	354,5	725,3	- 1 343,0
Solde des passifs à la clôture	355 367,0	1 952,6	17 080,3	374 399,8	344 237,1	1 508,1	14 797,1	360 542,3
Solde net de clôture	353 829,2	2 032,0	17 362,3	373 223,6	341 814,4	1 862,6	15 522,4	359 199,3

8.5.1.1 Assurance – Modèles BBA et VFA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg)

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 991,3	274,9	495,4	- 221,0	- 154,4	1,2	8,9	- 144,3
Solde des passifs à l'ouverture	285 769,3	1 263,2	12 460,7	299 493,2	330 387,9	1 422,4	13 787,5	345 597,8
Solde net d'ouverture	284 778,0	1 538,1	12 956,0	299 272,2	330 233,5	1 423,6	13 796,4	345 453,5
Variations liées aux services futurs	- 3 431,9	313,7	3 158,4	40,2	- 3 869,7	391,0	3 564,7	86,0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 2 200,7	134,0	2 062,3	- 4,3	- 3 380,5	214,6	3 159,5	- 6,4
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	- 17,0	49,1	-	32,1	27,7	48,7	-	76,4
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 1 214,2	130,6	1 096,0	12,4	- 517,0	127,7	405,2	16,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	832,4	- 189,9	- 1 609,2	- 966,8	1 318,3	- 126,7	- 1 679,7	- 488,0
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 1 609,2	- 1 609,2	-	-	- 1 679,7	- 1 679,7
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 189,9	-	- 189,9	-	- 126,7	-	- 126,7
Ajustements liés à l'expérience	832,4	-	-	832,4	1 318,3	-	-	1 318,3
Variations liées aux services passés	- 1 051,9	- 32,4	-	- 1 084,3	- 1 078,2	- 30,6	-	- 1 108,8
Ajustements au titre des sinistres survenus	- 1 051,9	- 32,4	-	- 1 084,3	- 1 078,2	- 30,6	-	- 1 108,8
Résultat des activités d'assurance	- 3 651,4	91,4	1 549,2	- 2 010,9	- 3 629,6	233,8	1 885,0	- 1 510,8
Produits financiers ou charges financières d'assurance	17 168,5	28,5	- 28,1	17 168,9	- 37 746,7	- 109,3	- 2 731,4	- 40 587,4
Effet des différences de change	- 0,0	-	-	- 0,0	0,0	-	-	0,0
Total des variations du résultat et des OCI	13 517,1	119,9	1 521,0	15 158,0	- 41 376,3	124,4	- 846,3	- 42 098,2
Total des flux de trésorerie	- 6 188,4	-	-	- 6 188,4	- 4 135,8	-	-	- 4 135,8
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	- 46,9	4,3	5,3	- 37,4	56,6	- 9,9	6,0	52,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	- 3,9	3,9	-	- 0,0	0,0	0,0	- 0,0	0,0
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	61,6	0,0	1,3	63,0
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)</i>	- 43,0	0,4	5,3	- 37,4	- 5,1	- 9,9	4,6	- 10,3
Solde des actifs à la clôture	- 21,0	1,3	11,4	- 8,3	- 991,3	274,9	495,4	- 221,0
Solde des passifs à la clôture	292 080,7	1 661,0	14 470,9	308 212,7	285 769,3	1 263,2	12 460,7	299 493,2
Solde net de clôture	292 059,8	1 662,3	14 482,3	308 204,4	284 778,0	1 538,1	12 956,0	299 272,2

8.5.1.2 Assurance – Modèles BBA et VFA - Europe hors France

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
Solde des actifs à l'ouverture	- 14,3	0,0	0,0	- 14,3	- 18,2	1,1	2,2	- 14,9
Solde des passifs à l'ouverture	36 626,5	146,8	795,2	37 568,5	43 346,8	87,2	992,9	44 426,8
Solde net d'ouverture	36 612,2	146,8	795,2	37 554,2	43 328,5	88,3	995,1	44 411,9
Variations liées aux services futurs	- 44,5	50,3	11,8	17,6	- 38,3	77,2	- 29,2	9,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	208,4	25,3	- 233,7	- 0,0	251,1	68,8	- 324,9	- 5,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	2,3	9,0	-	11,2	13,0	- 0,2	-	12,8
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 255,1	16,0	245,5	6,3	- 302,4	8,6	295,7	1,9
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 29,9	- 19,5	- 138,5	- 187,9	- 4,0	- 8,9	- 149,8	- 162,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 138,5	- 138,5	-	-	- 149,8	- 149,8
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 19,5	-	- 19,5	-	- 8,9	-	- 8,9
Ajustements liés à l'expérience	- 29,9	-	-	- 29,9	- 4,0	-	-	- 4,0
Variations liées aux services passés	1,9	0,0	-	1,9	2,9	0,0	-	2,9
Ajustements au titre des sinistres survenus	1,9	0,0	-	1,9	2,9	0,0	-	2,9
Résultat des activités d'assurance	- 72,4	30,8	- 126,7	- 168,4	- 39,4	68,4	- 179,0	- 150,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 314,4	0,9	2,3	3 317,6	- 6 600,3	- 2,5	0,4	- 6 602,3
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations du résultat et des OCI	3 241,9	31,7	- 124,4	3 149,2	- 6 639,6	65,9	- 178,5	- 6 752,3
Total des flux de trésorerie	- 3 468,5	-	-	- 3 468,5	2 161,2	-	-	2 161,2
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 2 237,9	- 7,4	- 21,3	- 2 266,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	- 2 117,2	- 7,4	- 28,5	- 2 153,1
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)</i>	0,0	- 0,0	- 0,0	0,0	- 120,7	0,0	7,2	- 113,6
Solde des actifs à la clôture	- 6,4	0,0	0,0	- 6,4	- 14,3	0,0	0,0	- 14,3
Solde des passifs à la clôture	36 392,1	178,5	670,8	37 241,3	36 626,5	146,8	795,2	37 568,5
Solde net de clôture	36 385,7	178,5	670,8	37 234,9	36 612,2	146,8	795,2	37 554,2

8.5.1.3 Assurance – Modèles BBA et VFA - Amérique Latine

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	- 1 417,2	79,6	229,9	- 1 107,7	- 1 374,0	80,3	197,3	- 1 096,5
Solde des passifs à l'ouverture	21 841,3	98,1	1 541,2	23 480,7	16 156,7	90,5	826,5	17 073,7
Solde net d'ouverture	20 424,1	177,7	1 771,1	22 372,9	14 782,7	170,8	1 023,8	15 977,2
Variations liées aux services futurs	- 766,7	40,4	749,1	22,7	- 1 072,4	40,4	1 036,1	4,0
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 167,0	2,7	184,1	19,7	- 272,8	- 0,2	273,1	0,0
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises sur les groupes de contrats déficitaires	-	- 5,8	-	- 5,8	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 599,7	43,5	565,0	8,8	- 799,6	40,6	763,0	4,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 65,1	- 53,0	- 463,9	- 582,1	- 49,8	- 58,9	- 449,1	- 557,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 463,9	- 463,9	-	-	- 449,1	- 449,1
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 53,0	-	- 53,0	-	- 58,9	-	- 58,9
Ajustements liés à l'expérience	- 65,1	-	-	- 65,1	- 49,8	-	-	- 49,8
Variations liées aux services passés	0,7	- 5,0	-	- 4,3	- 4,5	- 5,8	-	- 10,3
Ajustements au titre des sinistres survenus	0,7	- 5,0	-	- 4,3	- 4,5	- 5,8	-	- 10,3
Résultat des activités d'assurance	- 831,1	- 17,6	285,2	- 563,6	- 1 126,7	- 24,2	587,0	- 564,0
Produits financiers ou charges financières d'assurance	3 173,7	26,5	81,2	3 281,4	2 586,3	12,5	70,1	2 668,9
Effet des différences de change	1 097,4	5,1	71,7	1 174,2	1 624,9	19,1	90,4	1 734,4
Total des variations du résultat et des OCI	3 440,0	14,0	438,0	3 892,0	3 084,5	7,4	747,5	3 839,4
Total des flux de trésorerie	1 516,6	-	-	1 516,6	2 559,1	-	-	2 559,1
Frais d'acquisition reportés- Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements :	3,0	- 0,4	0,1	2,7	- 2,1	- 0,5	- 0,1	- 2,7
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)</i>	3,0	- 0,4	0,1	2,7	- 2,1	- 0,5	- 0,1	- 2,7
Solde des actifs à la clôture	- 1 510,4	78,2	270,7	- 1 161,5	- 1 417,2	79,6	229,9	- 1 107,7
Solde des passifs à la clôture	26 894,1	113,1	1 938,6	28 945,8	21 841,3	98,1	1 541,2	23 480,7
Solde net de clôture	25 383,7	191,3	2 209,3	27 784,3	20 424,1	177,7	1 771,1	22 372,9

8.5.2 Analyse par composante comptable – Modèle BBA - Réassurance

8.5.2.1 Analyse par composante comptable – Modèle BBA – Réassurance

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 170,9	108,3	623,6	7 902,8	10 197,0	119,2	863,1	11 179,3
Solde des passifs à l'ouverture	- 43,4	22,2	1,2	- 20,0	- 17,4	3,2	0,7	- 13,5
Solde net d'ouverture	7 127,5	130,5	624,8	7 882,8	10 179,6	122,4	863,8	11 165,8
Variations liées aux services futurs	68,2	- 17,4	- 49,0	1,8	- 54,1	47,0	10,2	3,1
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	71,0	- 22,5	- 48,5	- 0,0	- 44,9	45,4	- 0,1	0,3
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	2,8	-	-	2,8
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 2,8	5,1	- 0,5	1,8	- 11,9	1,6	10,3	- 0,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	42,7	- 8,3	- 72,2	- 37,7	113,0	3,0	- 54,3	61,8
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 72,2	- 72,2	-	-	- 54,3	- 54,3
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 8,3	-	- 8,3	-	3,0	-	3,0
Ajustements liés à l'expérience	42,7	-	-	42,7	113,0	-	-	113,0
Variations liées aux services passés	- 27,5	- 2,6	-	- 30,1	11,0	- 4,4	-	6,6
Variations liées aux services passés	- 27,5	- 2,6	-	- 30,1	11,0	- 4,4	-	6,6
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	83,4	- 28,3	- 121,2	- 66,1	69,9	45,6	- 44,1	71,4
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	881,0	12,0	2,7	895,7	- 2 867,0	- 35,1	- 195,7	- 3 097,9
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,1	-	-	0,1	- 0,4	-	-	- 0,4
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	881,1	12,0	2,7	895,8	- 2 867,4	- 35,1	- 195,7	- 3 098,3
Total des variations du résultat et des OCI	964,5	- 16,4	- 118,4	829,7	- 2 797,5	10,5	- 239,8	- 3 026,8
Total des flux de trésorerie	- 157,5	-	-	- 157,5	1 491,5	-	-	1 491,5
Autres mouvements :	23,7	- 0,1	- 14,3	9,3	- 1 746,0	- 2,4	0,7	- 1 747,6
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	0,0	-	0,0	- 1 731,8	-	0,0	- 1 731,8
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	23,7	- 0,1	- 14,3	9,3	- 14,2	- 2,4	0,7	- 15,8
Solde des actifs à la clôture	7 989,9	97,2	512,4	8 599,5	7 170,9	108,3	623,6	7 902,8
Solde des passifs à la clôture	- 31,8	16,9	- 20,3	- 35,2	- 43,4	22,2	1,2	- 20,0
Solde net de clôture	7 958,2	114,1	492,1	8 564,3	7 127,5	130,5	624,8	7 882,8

8.5.2.2 Réassurance – Modèle BBA - France (y compris DOM TOM et Luxembourg)

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	7 149,2	105,8	623,2	7 878,2	10 130,7	118,0	859,9	11 108,7
Solde des passifs à l'ouverture	- 23,3	15,0	- 4,6	- 13,0	0,8	0,1	-	0,9
Solde net d'ouverture	7 125,9	120,8	618,6	7 865,3	10 131,5	118,2	859,9	11 109,6
Variations liées aux services futurs	32,2	- 14,0	- 16,3	2,0	- 44,2	39,8	7,2	2,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	43,8	- 15,3	- 28,6	- 0,0	- 36,4	38,8	- 2,3	0,0
Changements d'estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats déficitaires sous-jacents	-	-	-	-	2,8	-	-	2,8
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	- 11,6	1,3	12,3	2,0	- 10,5	1,0	9,5	- 0,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	47,2	- 6,6	- 76,6	- 36,0	119,3	3,8	- 52,8	70,2
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	- 76,6	- 76,6	-	-	- 52,8	- 52,8
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 6,6	-	- 6,6	-	3,8	-	3,8
Ajustements liés à l'expérience	47,2	-	-	47,2	119,3	-	-	119,3
Variations liées aux services passés	- 30,4	- 2,6	-	- 33,0	11,0	- 4,4	-	6,6
Variations liées aux services passés	- 30,4	- 2,6	-	- 33,0	11,0	- 4,4	-	6,6
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	49,1	- 23,2	- 92,9	- 67,0	86,0	39,2	- 45,7	79,6
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	885,7	10,6	3,0	899,2	- 2 867,7	- 34,2	- 195,7	- 3 097,5
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	0,1	-	-	0,1	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	885,8	10,6	3,0	899,3	- 2 867,7	- 34,2	- 195,7	- 3 097,5
Total des variations du résultat et des OCI	934,9	- 12,7	- 89,9	832,3	- 2 781,6	5,0	- 241,3	- 3 017,9
Total des flux de trésorerie	- 162,6	-	-	- 162,6	1 520,3	-	-	1 520,3
Autres mouvements :	23,7	- 0,1	- 14,3	9,3	- 1 744,2	- 2,4	0,0	- 1 746,6
<i>dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)</i>	-	0,0	-	0,0	- 1 731,8	-	0,0	- 1 731,8
<i>dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)</i>	23,7	- 0,1	- 14,3	9,3	- 12,4	- 2,4	-	- 14,8
Solde des actifs à la clôture	7 944,8	95,7	516,3	8 556,7	7 149,2	105,8	623,2	7 878,2
Solde des passifs à la clôture	- 23,0	12,4	- 1,9	- 12,5	- 23,3	15,0	- 4,6	- 13,0
Solde net de clôture	7 921,8	108,1	514,4	8 544,3	7 125,9	120,8	618,6	7 865,3

8.5.2.3 Réassurance – Modèle BBA – Europe hors France

	31/12/2023				31/12/2022			
	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde des actifs à l'ouverture	21,7	2,4	0,4	24,6	63,7	1,2	3,2	68,1
Solde des passifs à l'ouverture	- 20,1	7,3	5,8	- 7,1	- 18,2	3,1	0,7	- 14,4
Solde net d'ouverture	1,6	9,7	6,2	17,5	45,5	4,2	3,9	53,6
Variations liées aux services futurs	36,0	- 3,4	- 32,7	- 0,2	- 9,9	7,2	3,0	0,3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	27,1	- 7,2	- 19,9	-	- 8,5	6,6	2,2	0,3
Engagements ou estimations entraînant des pertes et des reprises sur les contrats dérivés sous-jacents	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	8,8	3,8	- 12,8	- 0,2	- 1,4	0,6	0,8	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 4,5	- 1,7	4,5	- 1,7	- 6,3	- 0,7	- 1,4	- 8,5
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	-	-	4,5	4,5	-	-	- 1,4	- 1,4
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	-	- 1,7	-	- 1,7	-	- 0,7	-	- 0,7
Ajustements liés à l'expérience	- 4,5	-	-	- 4,5	- 6,3	-	-	- 6,3
Variations liées aux services passés	2,8	-	-	2,8	0,0	-	-	0,0
Variations liées aux services passés	2,8	-	-	2,8	0,0	-	-	0,0
Charges ou produits nets des contrats de réassurance	34,3	- 5,1	- 28,3	0,9	- 16,2	6,5	1,6	- 8,2
Produits financiers ou charges financières des contrats de réassurance	- 4,7	1,4	- 0,3	- 3,5	0,6	- 1,0	- 0,0	- 0,4
Effet de l'évolution du risque de non-exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges ou produits financiers nets des contrats de réassurance	- 4,7	1,4	- 0,3	- 3,5	0,6	- 1,0	- 0,0	- 0,4
Total des variations du résultat et des OCI	29,6	- 3,7	- 28,5	- 2,6	- 15,5	5,5	1,5	- 8,5
Flux de trésorerie	5,1	-	-	5,1	- 29,4	-	-	- 29,4
Total des flux de trésorerie	5,1	-	-	5,1	- 29,4	-	-	- 29,4
Autres mouvements :	-	0,0	-	0,0	1,0	- 0,0	0,7	1,7
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
dont autres variations (reclassement, changement de méthode, etc.)	-	0,0	-	0,0	1,0	- 0,0	0,7	1,8
Solde des actifs à la clôture	45,1	1,5	- 3,9	42,7	21,7	2,4	0,4	24,6
Solde des passifs à la clôture	- 8,8	4,5	- 18,4	- 22,7	- 20,1	7,3	5,8	- 7,1
Solde net de clôture	36,3	6,0	- 22,3	20,0	1,6	9,7	6,2	17,5

8.5.2.4 *Réassurance – Modèle BBA – Amérique Latine*

Néant.

8.6 Analyse des nouveaux contrats reconnus au cours de la période BBA et VFA

8.6.1 Assurance

Les montants présentés correspondent aux effets des nouveaux contrats lors de leur initialisation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie sortants	29 699,3	28 940,7	758,7	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	506,2	478,7	27,5	-
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	29 193,2	28 462,0	731,2	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	- 31 768,5	- 31 019,3	- 749,2	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 2 069,2	- 2 078,6	9,4	-
Ajustement au titre du risque non financier	190,1	172,2	17,9	-
Marge sur services contractuels	1 906,5	1 906,5		-
Composante de perte	27,4		27,4	

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements la note 8.5.1

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie sortants	21 912,2	21 737,0	175,2	-
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	486,4	473,3	13,1	-
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance	21 425,7	21 263,7	162,1	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	- 23 531,2	- 23 373,5	- 157,7	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 1 619,0	- 1 636,5	17,5	-
Ajustement au titre du risque non financier	177,0	172,6	4,4	-
Marge sur services contractuels	1 463,9	1 463,9		-
Composante de perte	21,9		21,9	

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements la note 8.5.1

8.6.2 Réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	Contrats acquis (*)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	- 103,2	- 103,2	-	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	100,4	100,4	-	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 2,8	- 2,8		-
Ajustement au titre du risque non financier	5,1	5,1		-
Marge sur services contractuels	- 0,5	- 0,5		-
Composante de recouvrement de perte	1,8	1,8		-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements dans la note 8.5.2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022			Contrats acquis (*)
	Contrats initialement reconnus sur la période	Dont : contrats profitables	Dont contrats onéreux	
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	- 21,8	- 21,8	-	-
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	9,9	9,9	-	-
Estimations de la valeur actualisée de trésorerie futures	- 11,9	- 11,9	-	-
Ajustement au titre du risque non financier	1,6	1,6	-	-
Marge sur services contractuels	10,3	10,3	-	-
Composante de recouvrement de perte	-	-	-	-

(*) les contrats acquis correspondent aux transferts de contrats ou aux nouveaux contrats relatifs à des regroupements d'entreprises. Ils sont présentés dans les autres mouvements dans la note 8.5.2

8.7 Analyse de la marge sur services contractuels

Ce tableau présente le relâchement de la CSM en résultat au fil du temps, sur la durée de couverture résiduelle des contrats d'assurance et de réassurance par zone géographique.

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 31/12/2023	7 352,3	4 155,0	5 855,1	17 362,3
France	5 842,1	3 463,8	5 176,5	14 482,3
Europe Hors France	378,0	166,9	125,9	670,8
Amérique Latine	1 132,2	524,3	552,7	2 209,3
Contrats de réassurance au 31/12/2023	135,9	99,1	257,1	492,1
France	148,2	104,0	262,2	514,4
Europe Hors France	- 12,3	- 4,9	- 5,1	- 22,3
Amérique Latine	-	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>	Moins de 5 ans	5 - 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Contrats d'assurance au 31/12/2022	7 088,2	3 868,6	4 565,6	15 522,4
France	5 840,8	3 183,6	3 931,6	12 956,0
Europe Hors France	400,2	199,4	195,5	795,2
Amérique Latine	847,1	485,6	438,5	1 771,1
Contrats de réassurance au 31/12/2022	203,8	132,2	288,8	624,8
France	201,3	130,5	286,8	618,6
Europe Hors France	2,5	1,7	2,0	6,2
Amérique Latine	-	-	-	-

8.8 Evolution des sinistres

Cette annexe présente l'évolution des sinistres par année de survenance. Les paiements de sinistres réels sont comparés aux prévisions de sinistres.

Certains sinistres peuvent mettre plus ou moins de temps pour être déclarés puis demander un délai plus ou moins long pour être définitivement réglés. Ces délais peuvent varier sensiblement selon la nature du sinistre.

Le triangle des sinistres par année de survenance est présenté hors frais et hors effets d'actualisation et portent sur les contrats BBA et PAA. Les contrats participatifs directs sont présentés sur une ligne distincte.

8.8.1 Evolution des sinistres – Assurance

8.8.1.1 Evolution des sinistres – Assurance - au 31 décembre 2023

Evolution des sinistres - Assurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation	Années de survenance ou d'accident							
Année de survenance	3 509,3	2 428,0	2 035,5	2 067,9	1 921,4	2 217,1	1 866,9	
1 an plus tard	2 741,8	2 537,3	2 327,3	2 208,0	2 395,7	2 188,0		
2 ans plus tard	2 145,8	2 103,6	2 021,8	1 954,0	2 355,7			
3 ans plus tard	2 154,8	2 135,1	2 099,8	2 319,2				
4 ans plus tard	2 167,0	2 135,9	2 180,4					
5 ans plus tard	2 189,1	2 306,7						
6 ans plus tard	2 257,2							
Sinistres payés	- 2 070,2	- 2 090,8	- 1 950,3	- 1 749,2	- 1 786,8	- 1 498,6	- 699,4	- 11 845,3
Passifs bruts - années N-6 à N	187,0	216,0	230,1	570,1	568,9	689,4	1 167,5	3 628,9
Passifs bruts - années antérieures à N-6								492,0
Effets de l'actualisation								- 872,7
Risk Adjustment								109,1
Autres effets (y.c frais rattachables)								2 708,9
Passifs bruts au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)								6 388,9
Contrats d'épargne (*)								23,1
Ecarts de conversion								0,0
Autres mouvements								0,0
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)								172,6
Total des passifs bruts au titre des sinistres survenus								6 584,6

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.1.2 Evolution des sinistres – Assurance - au 31 décembre 2022

Evolution des sinistres - Assurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation	Années de survenance ou d'accident						
Année de survenance	3 509,3	2 428,0	2 035,5	2 067,9	1 921,4	2 217,1	
1 an plus tard	2 741,8	2 537,3	2 327,3	2 208,0	2 395,7		
2 ans plus tard	2 145,8	2 103,6	2 021,8	1 954,0			
3 ans plus tard	1 936,2	2 135,1	2 099,8				
4 ans plus tard	2 167,0	2 135,9					
5 ans plus tard	2 177,4						
Sinistres payés	- 2 070,2	- 2 024,7	- 1 911,6	- 1 741,3	- 1 713,6	- 872,1	- 10 333,5
Passifs bruts - années N-5 à N	107,1	111,2	188,2	212,7	682,1	1 345,0	2 646,3
Passifs bruts - années antérieures à N-5							291,4
Effets de l'actualisation							- 935,4
Risk Adjustment							120,1
Autres effets (y.c frais rattachables)							4 162,7
Passifs bruts au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)							6 285,2
Contrats d'épargne (*)							67,0
Ecarts de conversion							-
Autres mouvements							-
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)							116,1
Total des passifs bruts au titre des sinistres survenus							6 468,3

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.2 Evolution des sinistres - Réassurance

8.8.2.1 Evolution des sinistres – Réassurance - au 31 décembre 2023

Evolution des sinistres - Réassurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation								
Année de survenance	192,3	195,8	192,4	120,9	125,6	152,8	144,1	
1 an plus tard	211,0	249,7	215,8	143,2	139,3	184,8		
2 ans plus tard	228,2	236,9	209,1	135,5	158,1			
3 ans plus tard	229,1	238,5	224,4	155,0				
4 ans plus tard	229,5	227,9	238,2					
5 ans plus tard	228,3	262,5						
6 ans plus tard	240,7							
Sinistres payés	- 203,1	- 211,8	- 192,3	- 121,5	- 119,4	- 114,2	- 62,5	- 1 024,7
Actifs de réassurance nets de passifs - années N-6 à N	37,6	50,7	46,0	33,5	38,7	70,7	81,5	358,6
Actifs nets de réassurance nets de passifs- années antérieures à N-6								86,7
Effets de l'actualisation								- 77,3
Risk Adjustment								16,4
Autres effets (y.c frais rattachables)								107,6
Actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)								492,0
Contrats d'épargne (*)								216,9
Ecarts de conversion								- 0,0
Autres mouvements								- 0,1
dont transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)								- 0,0
dont entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre								-
dont autres variations (reclassement, changement de méthode etc...)								- 0,0
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)								32,2
Total des actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus								741,1

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.8.2.2 Evolution des sinistres – Réassurance - au 31 décembre 2022

Evolution des sinistres - Réassurance	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Actifs de réassurance nets de passifs							
Estimation des sinistres à l'ultime - hors effet d'actualisation							
Année de survenance	192,3	195,8	192,4	120,9	125,6	152,8	
1 an plus tard	211,0	249,7	215,8	143,2	139,3		
2 ans plus tard	228,2	236,9	209,1	135,5			
3 ans plus tard	229,1	238,5	224,4				
4 ans plus tard	229,5	227,9					
5 ans plus tard	228,3						
Sinistres payés	- 203,1	- 196,7	- 179,0	- 109,4	- 104,8	- 67,8	- 860,8
Actifs de réassurance nets de passifs - années N-5 à N	25,2	31,2	45,4	26,1	34,5	84,9	247,3
Actifs nets de réassurance nets de passifs- années antérieures à N-5							85,0
Effets de l'actualisation							- 75,7
Risk Adjustment							17,5
Autres effets (y.c frais rattachables)							162,6
Actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus (hors contrats d'épargne)							436,6
Contrats d'épargne (*)							242,4
Ecart de conversion							-
Autres mouvements							-
Autres impacts liés aux actifs et passifs d'assurance (BE non actuariels)							14,5
Total des actifs de réassurance nets de passifs au titre des sinistres survenus							693,5

(*) Modèle VFA uniquement (y compris BE non actuariel)

8.9 Composition des éléments sous-jacents des contrats participatifs directs

Ce tableau présente les actifs financiers sous-jacents des contrats participatifs directs. Un passif participatif est un passif dont la prestation versée au bénéficiaire est directement liée à la juste valeur ou aux rendements d'actifs spécifiques.

(en millions d'euros)	Juste valeur	
	31/12/2023	31/12/2022
Obligations	205 965,3	190 389,8
TCN	298,0	509,4
Actions	15 901,7	16 409,7
Fonds de placement	99 227,7	99 316,6
Parts de SCI	6 727,7	8 458,7
Instruments dérivés	1 538,4	3 578,0
Autres	2 702,9	3 241,9
TOTAL	332 361,8	321 904,2

8.10 Gains et pertes sur actifs financiers à la juste valeur directement comptabilisés en capitaux propres liés aux contrats adossés à des contrats d'assurance et pour lesquels l'option OCI a été retenue

Ce tableau présente l'évolution des actifs financiers à la juste valeur par OCI présents à la transition et adossés à des contrats d'assurance ou de réassurance.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Solde des réserves de réévaluation OCI à l'ouverture	- 21 467,6	2 566,2
Gains et pertes des actifs comptabilisés à la JV OCI sur la période	8 381,3	- 34 913,4
Recyclage en résultat sur la période	2 782,3	2 321,0
Transfert des OCI non recyclables en réserve	- 605,3	- 10,9
Impôts différés	- 2 697,6	8 565,7
Ecart de conversion	- 1,4	-
Autres mouvements	- 213,0	3,9
Solde des réserves de réévaluation OCI à la clôture	- 13 821,3	- 21 467,6

8.11 Créances et dettes d'assurance et de réassurance

Les créances d'assurance représentent un montant de 3 770,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 et sont constatées dans les engagements d'assurance non actuariels au même titre que les créances de réassurance qui s'élèvent à un montant de 3 763,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 constatées dans les engagements de réassurance non actuariels.

Les dettes d'assurance représentent un montant de 1 935,3 millions d'euros au 31 décembre 2023 et sont constatées dans les engagements d'assurance non actuariels au même titre que les dettes de réassurance qui s'élèvent à un montant de 14 153,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 constatées dans les engagements de réassurance non actuariels.

Par simplification les engagements non actuariels relatifs aux affaires directes et aux acceptations sont présentés au passif du bilan et ceux relatifs à la réassurance à l'actif du bilan.

Note 9 Autres actifs

9.1 Autres créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	3,5	1,6
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	910,6	718,6
Débiteurs divers	5 660,7	7 699,3
TOTAL	6 574,8	8 419,4

9.2 Immeubles d'exploitation

Conformément à l'option proposée par IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous

déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- installations générales techniques 20 ans ;
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

Conformément à IAS 36, les immeubles d'exploitation sont rattachés aux flux de trésorerie de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent et n'entrent donc pas dans le champ du test de dépréciation des immeubles de placement.

Immobilisations corporelles hors immeubles

Les autres immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de trois ans pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

Immeubles d'exploitation (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	404,6	480,6
Acquisitions	1,1	85,9
Sorties	-2,5	-5,6
Amortissements de l'exercice	-9,5	-8,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	0,0	-0,1
Écarts de conversion	1,4	3,6
Variations de périmètre	0,0	-12,9
Autres variations*	-1,4	-138,9
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	393,7	404,6

*Au 31 décembre 2022, les autres variations correspondent à la partie du siège social qui a été mise en location.

Autres immobilisations corporelles <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Valeur nette comptable à l'ouverture	48,8	42,4
Acquisitions de l'exercice	54,0	23,8
Amortissements de l'exercice	-18,3	-16,8
Sorties de l'exercice	-14,6	-0,3
Ecart de conversion	0,2	0,5
Autres variations	0,0	-0,8
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	70,0	48,8

Note 10 Capitaux propres

Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en juste valeur par capitaux propres, les résultats financiers comptabilisés en capitaux propres, la réserve financière ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 10.4).

Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2023, les filiales d'assurances du groupe CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables.

La solvabilité du groupe CNP Assurances et de ses filiales d'assurance fait l'objet d'une surveillance en particulier dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) telle qu'exigée dans un cadre Solvabilité 2. Ces informations ainsi que le calcul de la marge de solvabilité sont transmises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

10.1 Capital social par détenteur

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
La Banque Postale	400 025 632	100,0%
TOTAL	400 025 632	100,0%

10.2 Nombre d'actions

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'actions émises à l'ouverture	400 025 632	400 025 632
Émissions sur l'exercice	0	0
Nombre d'actions émises à la clôture	400 025 632	400 025 632

10.3 Dividende au titre de l'exercice 2023

En 2023, le dividende proposé à l'assemblée générale est de 1,93 euro par action, ce qui représente un total de 774,9 M€.

10.4 Tableau des titres subordonnés perpétuels classés en capitaux propres

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

(en millions d'euros)	Date d'émission	31/12/2023		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bp, cap à 9 %	€	251,2
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	24,5
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	220,4
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	60,3
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp (y compris step-up 100 bp à Call Date)	€	180,8
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 bp jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bp	€	99,4
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	555,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bp	€	552,1
TOTAL				1 944,3

(en millions d'euros)	Date d'émission	31/12/2022		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 bp, cap à 9 %	€	251,2
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	24,5
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	220,4
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	60,3
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp (y compris step-up 100 bp à Call Date)	€	180,8
	Décembre 2006	Euribor 3 mois + 95 bp jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 bp	€	99,4
	Novembre 2014	4 % jusqu'en novembre 2024 puis reset taux fixe swap 5 ans + 410 pb	€	555,6
	Juin 2018	4,75 % jusqu'en 2028 puis reset taux fixe swap 5 ans + 391,4 bp	€	552,1
TOTAL				1 944,3

Note 11 Provisions pour risques et charges

11.1 Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2023	139,3	142,6	281,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	15,7	29,1	44,8
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-11,6	-22,6	-34,2
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-1,3	-0,1	-1,4
Ecart de conversion	5,3	0,0	5,3
Reclassements	0,0	-1,5	-1,5
VALEUR COMPTABLE A LA CLOTURE 31/12/2023	147,4	147,5	295,0

11.2 Provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01/01/2022	151,6	149,2	300,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	2,1	22,4	24,6
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	-0,4	-24,5	-24,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-31,1	-0,2	-31,3
Ecart de conversion	15,5	0,2	15,7
Variations de périmètre	1,6	-4,7	-3,1
Reclassements	-0,7	0,0	-0,7
Autres variation	0,6	-	0,6
VALEUR COMPTABLE A LA CLOTURE 31/12/2022	139,3	142,6	281,8

Note 12 Dettes subordonnées

12.1 Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2023

		Date d'émission	Taux servi	Montant nominal	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>													
Dettes subordonnées remboursables						6 245,2	95,0	751,5	1 045,5	-	4 353,2	-	5 622,0
	Jun 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013		-	EUR	-	-	-	-	-	-	-	-
	Jun 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe sw ap 5 ans + 360 bp		500,0	EUR	532,4	12,2	-	-	-	520,2	-	513,1
	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		750,0	EUR	845,1	19,0	-	-	-	826,2	-	780,5
	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre		500,0	USD	502,0	12,4	-	-	-	489,6	-	447,1
	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029		500,0	EUR	557,8	12,4	-	545,5	-	-	-	495,0
	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp		750,0	EUR	773,7	6,5	-	-	-	767,2	-	661,8
	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027		250,0	EUR	253,4	1,9	251,5	-	-	-	-	231,5
	Jun 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp		750,0	EUR	759,5	9,5	-	-	-	750,0	-	668,8
	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028		500,0	EUR	501,5	1,5	500,0	-	-	-	-	444,4
	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270 bp		500,0	EUR	502,1	2,1	-	-	-	500,0	-	398,4
	Jan. 2022	1,25% jusqu'en janvier 2029		500,0	EUR	505,8	5,8	-	500,0	-	-	-	448,4
	Jan. 2023	5,25% jusqu'en juillet 2033, puis Euribor 3M + 345 bps		500,0	EUR	511,9	11,9	-	-	-	500,0	-	533,0
Dettes subordonnées perpétuelles						823,2	8,7	-	-	-	-	814,5	662,2
	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016		90,0	EUR	89,7	0,6	-	-	-	-	89,0	91,3
	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		93,0	EUR	92,7	0,7	-	-	-	-	92,0	94,3
	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp		700,0	USD	640,9	7,4	-	-	-	-	633,5	476,6
Comptes de régularisation créditeurs - Dettes de financement - ICNE						- 103,7	- 103,7	-	-	-	-	-	- 103,7
TOTAL						6 964,7	-	751,5	1 045,5	-	4 353,2	814,5	6 180,5

12.2 Dettes subordonnées au titre de l'exercice 2022

		Date d'émission	Taux servi	Montant nominal	Devise	Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>													
Dettes subordonnées remboursables						6 011,7	287,6	252,0	1 554,4	-	3 917,7	-	5 052,7
	Jun 2003	4,7825% jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2% à partir du 24/06/2013		200,0	EUR	201,5	201,5	-	-	-	-	-	204,5
	Jun 2014	4,25% jusqu'en juin 2025 puis reset taux fixe sw ap 5 ans + 360 bp		500,0	EUR	546,7	12,2	-	-	-	534,5	-	510,9
	Déc. 2015	4,5% jusqu'en juin 2027 puis Euribor 3M + 460 bp		750,0	EUR	867,2	18,8	-	-	-	848,5	-	766,6
	Jan. 2016	6% sur toute la durée du titre		500,0	USD	527,6	12,7	-	-	-	514,9	-	486,9
	Fév. 2019	2,75% jusqu'en 2029		500,0	EUR	566,7	12,3	-	554,4	-	-	-	457,3
	Nov. 2019	2,00% jusqu'en juin 2030 puis Euribor 3 M + 300 bp		750,0	EUR	776,3	6,5	-	-	-	769,9	-	616,8
	Déc. 2019	0,80% jusqu'en 2027		250,0	EUR	253,9	1,9	252,0	-	-	-	-	220,6
	Jun 2020	2,50% jusqu'en juin 2031 puis Euribor 3M + 365 bp		750,0	EUR	759,5	9,5	-	-	-	750,0	-	620,4
	Déc. 2020	0,375% jusqu'en mars 2028		500,0	EUR	501,5	1,5	-	500,0	-	-	-	401,5
	Oct. 2021	1,875% jusqu'en octobre 2033, puis Euribor 3M + 270 bp		500,0	EUR	502,1	2,1	-	-	-	500,0	-	358,4
	Jan. 2022	1,25% jusqu'en janvier 2029		500,0	EUR	508,7	8,7	-	500,0	-	-	-	408,9
Dettes subordonnées perpétuelles						844,6	8,3	-	-	-	-	836,2	715,2
	Nov. 2004	4,93% jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,60% à partir du 15/11/2016		90,0	EUR	88,9	0,4	-	-	-	-	88,5	90,2
	Nov. 2004	Euribor 3M + 0,70% jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		93,0	EUR	91,8	0,4	-	-	-	-	91,4	93,2
	Avr. 2021	4,875% jusqu'en avril 2031 puis taux CMT 5Y + 318,3 bp		700,0	USD	663,8	7,6	-	-	-	-	656,3	531,9
Comptes de régularisation créditeurs - Dettes de financement - ICNE						- 94,6	- 94,6	-	-	-	-	-	- 94,6
TOTAL						6 761,7	201,3	252,0	1 554,4	-	3 917,7	836,2	5 673,3

Note 13 Autres passifs

13.1 Autres dettes

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Personnel	440,9	432,0
<u>dont:</u>		
<i>Dettes au personnel - Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi</i>	41,7	43,5
<i>Dettes au personnel - Provisions pour médailles du travail et autres avantages à long terme</i>	66,5	66,8
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 777,5	1 284,2
Créditeurs divers	5 002,7	4 817,3
TOTAL	7 221,1	6 533,5

13.2 Avantages au personnel

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Il s'agit donc principalement des éléments de salaires, cotisations de sécurité sociale, primes, bonus, congés payés et des avantages non monétaires (assistance médicale, logement, voiture et biens et services gratuits ou subventionnés).

13.2.1 Engagements sociaux

Compte épargne-temps et plan d'épargne pour la retraite collective

Les salariés de CNP Assurances bénéficient du dispositif de compte épargne-temps (CET). Ce dispositif d'aménagement du temps de travail permet aux collaborateurs d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises.

Les accords d'entreprise prévoient que le CET peut alimenter le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) avec abondement de l'employeur.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent des avantages tels que les suivants :

- (a) les prestations de retraite
- (b) les autres avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régimes à prestations définies selon la réalité économique du régime qui ressort de ses principales dispositions.

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels en autres éléments du résultat global pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services

passés ;

- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

13.2.2 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19.

Régime concerné	Duration (années)	Taux Actuariels	Augmentations futures de salaires*	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	9,56	3,45%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Médailles du Travail	6,86	3,53%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Article 39 CGI	4,51	3,61%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	3,1%
Dispositif CET	5,32	3,58%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Crédit d'heures	2,93	3,59%	4,0%	inflation incluse dans l'augmentation des salaires	n/a
Autres régimes : Italie	24	3,10%	0,0%	2,0%	n/a

*Le taux de 4% concerne la revalorisation des salaires pour l'année 2024.

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

Age de départ à la retraite

À la suite de son entrée en vigueur au premier septembre 2023, la réforme des retraites 2023 prévoyant le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans a été prise en compte.

13.2.3 Montants comptabilisés

	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle	161,2	169,0
Juste valeur des actifs des régimes	0,1	0,1
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	161,1	168,9
Coût des services passés non comptabilisés		-
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	161,1	168,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	41,7	42,6
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	202,8	211,5
Montant des autres avantages à long terme	66,5	66,8
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>19,0</i>	<i>19,5</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme*	269,3	278,3

*Au 31 décembre 2023, les engagements sont principalement portés par les entités françaises (268,3 M€).

13.2.4 Analyse du coût des avantages à long terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	6,8	10,0
Coût financier	4,0	5,8
Rendement attendu des actifs sur la période	-	- 0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	-	- 0,3
Nouveau Régime	-	-
(+/-) Coût des services passés (Modification ou réduction de régime)	- 0,0	-
Amortissement du coût des services passés	-	-
Coûts des régimes à prestations définies	10,7	15,6
Coûts des régimes à cotisations définies	8,6	3,1
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	19,3	18,6

13.2.5 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	168,9	211,5
Effet des variations de taux de change	-	-
Charge de retraite ⁽²⁾	10,8	15,8
Cotisations ⁽³⁾	3,2	8,7
Prestations payées ⁽⁴⁾	- 15,0	- 27,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	- 6,7	- 40,9
Variations de périmètre	-	0,7
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	161,1	168,9

⁽¹⁾ (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies.

⁽²⁾ (Charges) / Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies.

⁽³⁾ Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

⁽⁴⁾ Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation).

13.2.6 Evolution des pertes et gains actuariels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en début de période	108,1	225,9
Écarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	- 10,4	-43,9
Écarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	- 0,0	-77,7
Écarts actuariels liés au changement de taux technique	- 2,2	-5,7
Écarts lié à la contribution sur les rentes	-	0,0
Écarts liés au changement d'hypothèse de <i>turn-over</i>	- 0,1	-1,9
Écarts liés au changement d'hypothèse de charges sociales	- 3,5	6,0
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	3,2	5,2
Changement d'hypothèse démographiques- Autres	0,0	0,1
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global en fin de période	95,1	108,1

13.2.7 Etude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité des principaux paramètres utilisés pour la détermination des engagements est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation est un paramètre sensible : une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ce taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 2 % du total des engagements.

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 14 Revenus d'assurance

14.1 Produits des activités d'assurance

	31/12/2023			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	6 612,7	649,9	1 155,4	8 418,1
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 609,2	138,5	463,9	2 211,7
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	203,8	19,5	59,3	282,6
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nets de l'amortissement de l'élément de perte	4 594,5	487,4	642,0	5 723,9
-Ajustements liés à l'expérience	205,1	4,6	- 9,9	199,8
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 348,9	44,3	266,6	1 659,7
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	762,6	844,4	-	1 606,9
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	8 724,1	1 538,6	1 422,0	11 684,7

	31/12/2022			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats comptabilisés selon les modèles BBA et VFA	6 615,2	635,3	1 156,5	8 407,0
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :				
-Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	1 679,7	149,8	449,1	2 278,5
-Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier	159,7	8,9	64,0	232,5
-Produits afférents aux activités d'assurance attendus au cours de la période nets de l'amortissement de l'élément de perte	4 719,2	439,5	624,7	5 783,3
-Ajustements liés à l'expérience	56,6	37,1	18,8	112,6
Frais d'acquisitions alloués à la période	1 403,7	69,0	508,4	1 981,1
Contrats comptabilisés selon le modèle PAA	676,3	865,7	-	1 542,0
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	8 695,1	1 570,0	1 665,0	11 930,1

14.2 Annexe de transition – assurance

14.2.1 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	158,2	13 245,9	2 118,3	15 522,4
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	- 20,4	2 082,3	- 49,1	2 012,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 906,5	1 906,5
Variations liées aux services futurs	- 20,4	2 082,3	1 857,4	3 919,2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 48,4	- 1 741,3	- 421,9	- 2 211,7
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 48,4	- 1 741,3	- 421,9	- 2 211,7
Produits financiers ou charges financières d'assurance	6,0	- 7,4	56,8	55,3
Effet des différences de change	- 1,7	36,7	36,8	71,7
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	4,2	29,3	93,6	127,1
Frais d'acquisition reportés - Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Autres variations (reclassement, changement de méthode ect...)	46,2	2,4	- 43,3	5,3
Autres mouvements	46,2	2,9	- 43,8	5,3
Marge sur services contractuels à la clôture	139,9	13 619,0	3 603,5	17 362,3
Produits des contrats d'assurance	377,8	7 283,3	4 023,6	11 684,7

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

14.2.2 Annexe de transition – assurance au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	304,8	15 199,9	310,6	15 815,2
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	3,0	3 166,6	- 62,0	3 107,7
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	1 463,9	1 463,9
Variations liées aux services futurs	3,0	3 166,6	1 401,9	4 571,6
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 182,5	- 1 989,3	- 106,7	- 2 278,5
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 182,5	- 1 989,3	- 106,7	- 2 278,5
Produits financiers ou charges financières d'assurance	20,5	- 3 222,7	541,3	- 2 660,9
Effet des différences de change	7,8	110,4	- 27,8	90,4
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	28,3	- 3 112,3	513,5	- 2 570,4
Frais d'acquisition reportés - Affectation aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Transferts de portefeuilles et restructurations (fusions, TUP, etc.)	-	0,0	-	0,0
Entrées et sorties de périmètre et autres effets de périmètre	-	- 27,2	-	- 27,2
Autres variations (reclassement, changement de méthode ect...)	4,6	8,1	- 1,0	11,7
Autres mouvements	4,6	- 19,1	- 1,0	- 15,5
Marge sur services contractuels à la clôture	158,2	13 245,8	2 118,3	15 522,4
Produits des contrats de d'assurance	822,5	8 312,1	2 795,4	11 930,1

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

Note 15 Charges par nature

15.1 Charges afférentes aux activités d'assurance

Enregistrement et affectation des charges

Les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination.

Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- Les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- Les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges des prestations des contrats (hors cession en réassurance)	- 3 604,5	- 4 188,2
Honoraires et commissions	- 4 383,9	- 4 655,1
Pertes sur contrats déficitaires	- 57,7	- 47,5
Charges de dépréciation et d'amortissement	- 91,4	- 86,1
Frais de personnel	- 614,9	- 566,0
Variation de valeur des actifs incorporels	- 69,9	- 11,9
Impôts et taxes	- 141,2	- 81,8
Autres charges	- 1 077,1	- 1 045,4
Amortissement des frais d'acquisition des contrats	- 1 823,4	- 2 139,2
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2 080,2	2 328,7
TOTAL	- 9 783,8	- 10 492,5
Représenté par :		
Dépenses d'assurance	- 8 616,7	- 9 400,8
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 45,8	- 78,3
Autres charges opérationnelles courantes	- 1 034,5	- 895,3
Autres charges opérationnelles non courantes	- 16,8	- 106,2
Variation de valeurs des actifs incorporels	- 69,9	- 11,9
TOTAL	- 9 783,8	- 10 492,5

15.2 Honoraires des commissaires aux comptes

15.2.1 Au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG		Total	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	4 089	94,5%	3 730	83,5%	7 819	88,9%
Siège	265	6,1%	265	5,9%	530	6,0%
Autres filiales intégrées globalement	3 824	88,4%	3 465	77,6%	7 289	82,9%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	236	5,5%	737	16,5%	973	11,1%
Siège	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Autres filiales intégrées globalement	236	5,5%	737	16,5%	973	11,1%
TOTAL	4 325	100%	4 467	100%	8 792	100%

⁽¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

15.2.2 Au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	MAZARS		KPMG		Total	
	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%	Montant ⁽²⁾	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 813	93,7%	3 111	81,5%	6 924	87,8%
Siège	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Filiales intégrées globalement	3 813	93,7%	3 111	81,5%	6 924	87,8%
Commissaires aux comptes - services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	258	6,3%	706	18,5%	964	12,2%
Siège	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Filiales intégrées globalement	258	6,3%	706	18,5%	964	12,2%
TOTAL	4 071	100 %	3 817	100 %	7 888	100%

⁽¹⁾ Les « services autres que la certification des comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés et à la revue de la déclaration de performance extra-financière.

⁽²⁾ Les montants sont présentés hors taxes.

Note 16 Charges ou produits nets de réassurance

16.1 Charges ou produits nets liés à la réassurance

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	France (*)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total	France (*)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
Charges de réassurance - Contrats non comptabilisés sous le modèle PAA	- 659,8	- 15,4	-	- 675,3	- 560,5	- 17,6	-	- 578,1
Montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante liés à :								
Marge sur services contractuels reconnue en résultat en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 76,6	4,5	-	- 72,2	- 52,8	- 1,4	-	- 54,3
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier en raison de l'expiration du risque	- 8,1	- 1,7	-	- 9,8	- 1,4	- 0,7	-	- 2,2
Charges attendues au cours de la période	- 498,5	- 12,7	-	- 511,2	- 398,0	- 15,3	-	- 413,3
Amortissement des coûts d'acquisition	- 72,8	-	-	- 72,8	- 91,4	-	-	- 91,4
Ajustements liés à l'expérience	- 3,8	- 5,5	-	- 9,3	- 16,9	- 0,1	-	- 17,0
Changements liés aux pertes et reprises sur les contrats déficitaires sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution du risque de non exécution des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges de réassurance - Contrats comptabilisés sous le modèle PAA	- 138,2	- 28,2	- 0,6	- 167,0	- 133,0	- 43,1	- 0,9	- 176,9
Produits de réassurance - Contrats non comptabilisés sous le modèle PAA	592,8	16,4	-	609,2	640,1	9,4	-	649,5
Montants recouverts auprès des réassureurs	549,5	13,7	-	563,3	536,5	9,1	-	545,7
Ajustements liés aux provisions recouvrées auprès des réassureurs	- 33,0	2,8	-	- 30,1	6,6	0,0	-	6,6
Amortissement des coûts d'acquisition	72,8	-	-	72,8	91,4	-	-	91,4
Composante de perte	2,0	- 0,2	-	1,8	2,8	0,3	-	3,1
Variation de l'ajustement pour risque	1,5	-	-	1,5	2,8	-	-	2,8
Produits de réassurance - Contrats comptabilisés sous le modèle PAA	123,2	8,0	- 3,8	127,4	137,1	7,6	- 15,3	129,5
CHARGES OU PRODUITS NETS LIES A LA REASSURANCE DETENUE	- 82,0	- 19,3	- 4,4	- 105,7	83,7	- 43,6	- 16,2	24,0

(*) Y compris CNP Luxembourg

16.2 Annexe de transition – réassurance

16.2.1 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	76,2	540,8	7,8	624,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	8,5	- 65,7	8,7	- 48,5
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	- 0,5	- 0,5
Variations liées aux services futurs	8,5	- 65,7	8,2	- 49,0
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 7,3	- 60,2	- 4,7	- 72,2
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 7,3	- 60,2	- 4,7	- 72,2
Produits financiers ou charges financières d'assurance	0,9	2,0	- 0,1	2,7
Effet des différences de change	-	-	-	-
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	0,9	2,0	- 0,1	2,7
Autres mouvements	- 14,3	0,4	- 0,4	- 14,3
Marge sur services contractuels à la clôture	64,0	417,3	10,8	492,1
Produits des contrats de réassurance	25,1	514,0	197,5	736,6
Charges des contrats de réassurance	- 16,8	- 584,6	- 240,9	- 842,3
Charges et produits nets de réassurance	8,4	- 70,6	- 43,4	- 105,7

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

16.2.2 Annexe de transition – réassurance au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée à la transition	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur à la transition	Autres contrats *	Total
Marge sur services contractuels - ouverture	77,6	786,0	0,2	863,8
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la marge sur services contractuels	4,2	- 3,2	- 1,0	- 0,1
Effet des contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	10,2	10,2
Variations liées aux services futurs	4,2	- 3,2	9,2	10,2
Variations liées aux services rendus au cours de la période	- 7,8	- 44,8	- 1,6	- 54,3
Montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat net en raison de la fourniture de services au cours de la période	- 7,8	- 44,8	- 1,6	- 54,3
Produits financiers ou charges financières d'assurance	2,2	- 197,9	0,0	- 195,7
Effet des différences de change	-	-	-	-
Variations liées aux charges ou produits financiers d'assurance	2,2	- 197,9	0,0	- 195,7
Autres mouvements	-	0,7	-	0,7
Marge sur services contractuels à la clôture	76,2	540,8	7,8	624,8
Produits des contrats de réassurance	23,3	566,2	189,5	779,0
Charges des contrats de réassurance	- 15,5	- 533,1	- 206,4	- 755,0
Charges et produits nets de réassurance	7,7	33,2	- 16,9	24,0

(*) Les autres contrats comprennent, le cas échéant, les contrats évalués selon l'approche rétrospective complète à la transition, les contrats comptabilisés postérieurement à la transition et les contrats comptabilisés sous le modèle PAA.

Note 17 Produits des placements

17.1 Produits et charges financiers par zones géographiques

(en millions d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total	France	Europe Hors France	Amérique Latine	Total
Revenus des placements	5 951,0	769,1	386,6	7 106,8	5 718,0	591,6	305,5	6 615,2
Frais non attribuables sur valeurs mobilières	- 31,5	- 0,5	- 13,8	- 45,8	- 38,0	- 0,7	- 39,6	- 78,3
Charges des placements et autres dettes fin. hors coût de l'endettement	- 1 203,4	- 24,3	- 27,2	- 1 254,9	- 681,6	- 0,3	- 14,9	- 696,9
Produits des placements nets de charges	4 716,1	744,3	345,7	5 806,1	4 998,3	590,6	251,0	5 839,9
Plus et moins-values de cession des placements *	- 2 174,6	- 197,3	- 0,1	- 2 372,0	- 2 495,2	- 10,1	- 7,3	- 2 512,6
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 65,9	2,2	4,5	- 59,2	25,9	0,7	2,8	29,4
Variation des dépréciations sur placements	- 73,7	2,4	- 1,2	- 72,5	138,4	11,3	- 15,8	133,8
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	- 0,0	-	-	- 0,0	-	-	-	-
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 596,5	1 681,1	3 331,7	7 609,3	- 7 411,3	- 3 546,7	2 609,2	- 8 348,7
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	11 579,0	1 324,2	107,7	13 010,8	- 35 958,7	- 3 979,3	88,3	- 39 849,7
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	793,8	- 44,0	-	749,8	151,7	- 110,6	-	41,1
REVENUS DES PLACEMENTS (COMPTABILISES EN RESULTAT ET EN CAPITAUX PROPRES)	17 371,2	3 512,8	3 788,2	24 672,3	- 40 550,8	- 7 044,2	2 928,1	- 44 666,9
Variation de juste valeur des éléments sous-jacents	- 5 691,8	- 2 158,7	- 3 321,0	- 11 171,6	6 658,8	3 024,2	- 2 623,9	7 059,1
Effets de désactualisation y compris la capitalisation de la CSM	- 300,9	- 4,2	- 8,1	- 313,1	- 273,3	- 0,6	14,2	- 259,7
Changement de taux et d'environnement économique	- 11 237,8	- 1 155,0	47,7	- 12 345,1	33 426,9	3 565,9	- 59,3	36 933,5
Effet de l'option d'atténuation du risque	46,6	-	- 0,0	46,6	836,8	-	0,0	836,8
Ecart de change dans les charges financières d'assurance	- 0,0	-	-	- 0,0	-	-	-	-
Charges financières d'assurance	- 17 184,0	- 3 317,9	- 3 281,4	- 23 783,2	40 649,1	6 589,5	- 2 668,9	44 569,7
dont comptabilisés directement en capitaux propres	- 11 311,2	- 1 152,7	32,9	- 12 431,0	33 514,7	3 548,3	- 49,8	37 028,9
dont comptabilisés au compte de résultat	- 5 872,8	- 2 165,2	- 3 314,2	- 11 352,2	7 134,4	3 025,5	- 2 619,1	7 540,8
Effets de désactualisation	664,0	1,8	-	665,8	- 190,7	- 5,0	-	- 195,7
Changement de taux et d'environnement économique	792,5	- 3,3	-	789,2	- 4 235,9	- 7,7	-	- 4 243,6
Autres effets financiers	- 555,9	-	-	- 555,9	1 316,4	0,0	-	1 316,5
Produits financiers nets de charges de réassurance	900,6	- 1,5	-	899,2	- 3 110,2	- 12,6	-	- 3 122,9
dont comptabilisés directement en capitaux propres	14,8	- 3,2	-	11,6	- 151,1	- 17,4	-	- 168,5
dont comptabilisés au compte de résultat	885,8	1,7	-	887,5	- 2 959,1	4,7	-	- 2 954,4
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 087,8	193,5	506,8	1 788,2	- 3 011,9	- 467,3	259,2	- 3 220,1
dont comptabilisés directement en capitaux propres	889,9	168,3	140,5	1 198,8	- 2 481,6	- 448,4	38,5	- 2 875,8
dont comptabilisés directement en résultat	197,9	25,2	366,3	589,4	- 530,4	- 34,7	220,7	- 344,3

* Les résultats de cession des actifs comptabilisés à la juste valeur par résultat (placement financiers, euros et UC, Immobilier de placement, actifs biologiques (forêts)), le cas échéant, sont désormais présentés sur l'agrégat variations de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat.

17.2 Produits et charges financiers par nature

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des placements	2 315,3	2 028,9
Variation de juste valeur par résultat	8 236,7	- 8 435,2
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	83,3	140,3
Total des revenus des actifs à la juste valeur par résultat	10 635,3	- 6 266,1
Revenus des placements	3 749,5	3 617,4
Dépréciation	5,6	136,1
Plus et moins-values de cession	- 2 979,3	- 2 626,2
Variation de juste valeur par capitaux propres	11 309,0	- 36 912,4
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	658,3	- 99,0
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI recyclable	12 743,0	- 35 884,1
Revenus des placements	263,6	229,6
Gains /pertes relatifs à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	- 0,0	-
Dépréciation	- 2,0	- 0,4
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	8,2	- 0,2
Total des revenus des actifs au coût amorti	269,8	229,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	607,4	113,5
Variation de juste valeur par capitaux propres	1 701,9	- 2 937,3
Revenus comptabilisés en résultat	525,7	558,4
Total des revenus des actifs à la juste valeur par OCI non recyclable	2 834,9	- 2 265,4
Revenus des placements	252,7	180,8
Dépréciation	- 76,0	0,6
Variation de juste valeur par résultat	- 627,4	86,4
Total des revenus des immeubles de placement	- 450,7	267,9
Gains ou pertes de change relatifs à des actifs ou des passifs financiers	- 59,2	29,4
Autres charges liées aux placements	- 1 300,7	- 777,7
REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	24 672,3	- 44 666,9

17.3 Revenus des placements

(en millions d'euros)	31/12/2023							Total
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres				
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus et moins-values de cession	-	-	- 2 979,3	607,4	-	-	-	- 2 372,0
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	- 118,4	201,7	658,3	-	8,2	-	-	749,8
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	5,6	-	- 2,0	- 76,0	- 0,0	- 72,5
Loyers et autres produits	86,2	2 229,1	3 749,5	525,7	263,6	252,7	-	7 106,8
Variation de juste valeur	163,7	8 073,0	11 309,0	1 701,9	-	- 627,4	-	20 620,1
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	- 0,0	-	-	- 0,0
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 1 359,9	- 1 359,9
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	131,4	10 503,8	12 743,0	2 834,9	269,8	- 450,7	- 1 359,9	24 672,3
Dettes subordonnées au coût amorti	-	-	-	-	- 157,5	-	-	- 157,5
Dettes subordonnées à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	21,2	-	-	-	-	-	21,2
Total des charges de financement	-	21,2	-	-	- 157,5	-	-	- 136,4
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	131,4	10 525,0	12 743,0	2 834,9	112,2	- 450,7	- 1 359,9	24 535,9

	31/12/2022							
	Juste valeur par résultat		Juste valeur par capitaux propres		Coût amorti	Immeubles de placement	Autres	Total
	Sur option	Obligatoire	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres				
<i>(en millions d'euros)</i>								
Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	-	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Plus et moins-values de cession	-	-	- 2 626,2	113,5	-	-	-	- 2 512,6
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du du taux d'intérêt effectif	97,0	43,2	- 99,0	-	- 0,2	-	-	41,1
Autres produits d'intérêts	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	136,1	-	- 0,4	0,6	- 2,5	133,8
Loyers et autres produits	106,4	1 922,5	3 617,4	558,4	229,6	180,8	-	6 615,2
Variation de juste valeur	- 331,4	- 8 103,8	- 36 912,4	- 2 937,3	-	86,4	-	- 48 198,5
Gains ou pertes liés à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges liés aux placements	-	-	-	-	-	-	- 745,9	- 745,9
Plus-values de dilution	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS (IMPACT RESULTAT ET CAPITAUX PROPRES)	- 128,0	- 6 138,1	- 35 884,1	- 2 265,4	229,1	267,9	- 748,4	- 44 666,9
Dette subordonnée au coût amorti	-	-	-	-	- 144,4	-	-	- 144,4
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de couverture de cash flow hedge	-	23,3	-	-	-	-	-	23,3
Total des charges de financement	-	23,3	-	-	- 144,4	-	-	- 121,1
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT ET DE L'ENDETTEMENT	- 128,0	- 6 114,8	- 35 884,1	- 2 265,4	84,7	267,9	- 748,4	- 44 788,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Comptabilisés au compte de résultat	11 054,1	- 4 930,8
Comptabilisés directement en capitaux propres	13 618,2	- 39 736,2
TOTAL	24 672,3	- 44 666,9

17.4 Ecart de juste valeur des actifs

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2023	Titres détenus au 31/12/2022	Variation N/N-1
Actifs à la Juste Valeur par résultat	Obligations d'Etat et assimilés	27 001,1	23 914,5	3 086,6
	Obligations corporate non subordonnées	25 182,8	20 551,8	4 631,0
	Obligations corporate subordonnées	4 144,0	4 002,5	141,4
	Prêts et avances	4 845,2	5 356,2	- 511,0
	TCN	12 944,5	10 015,4	2 929,1
	Actions et assimilés	7 363,6	7 183,5	180,1
	OPCVM	111 142,0	107 614,8	3 527,2
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	8 798,0	10 960,4	- 2 162,4
	Autres ⁽¹⁾	2 567,6	2 923,8	- 356,2
	Total	203 988,5	192 522,8	11 465,7
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres Recyclable	Obligations d'Etat et assimilés	95 134,0	97 200,3	- 2 066,2
	Obligations corporate non subordonnées	87 704,6	82 725,7	4 978,9
	Obligations corporate subordonnées	2 631,6	2 377,4	254,2
	Prêts et avances	-	-	-
	TCN	-	119,7	- 119,7
Total	185 470,3	182 423,2	3 047,1	
Actifs à la Juste Valeur par Capitaux Propres non recyclable	Actions et assimilés	15 443,8	15 885,9	- 442,2
	Titres de participations non consolidés	16,0	-	16,0
	Parts dans sociétés et fonds immobiliers	1,5	1,5	- 0,0
	Autres	-	-	-
	Total	15 461,3	15 887,4	- 426,2
Titres au coût amorti	Obligations d'Etat et assimilés	746,0	97,4	648,5
	Obligations corporate non subordonnées	1 311,1	-	1 311,1
	Obligations corporate subordonnées	51,4	-	51,4
	Prêts et avances	5,5	5,5	0,0
	TCN	-	-	-
Total	2 114,0	102,9	2 011,1	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	1 678,4	3 851,3	- 2 172,9
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 816,2	- 1 588,9	772,7
	Total	862,2	2 262,4	- 1 400,3
Immeubles de placement	Immeubles de placement au coût amorti	1 076,8	1 246,2	- 169,4
	Immeubles de placement en juste valeur par résultat	6 331,6	5 765,9	565,8
	Total	7 408,4	7 012,1	396,3
TOTAL	415 304,6	400 210,8	15 093,8	

⁽¹⁾ Autres fonds et titres de participations non consolidés

17.5 Réconciliation « Ecart de juste valeur » avec l'inventaire des placements

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	Variation N/N-1
Juste Valeur des actifs	415 304,6	400 210,8	15 093,8
Plus ou moins values nettes latentes - Inventaire des placements	174,2	206,5 -	32,3
Valeur comptable des placements - Inventaire des placements	415 130,4	400 004,3	15 126,1

17.6 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023

Au cours de l'année 2023, le groupe CNP Assurances n'a pas décomptabilisé d'actifs au coût amorti.

17.7 Décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2022

Au cours de l'année 2022, le groupe CNP Assurances n'a pas décomptabilisé d'actifs au coût amorti.

Note 18 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charges et produits des autres activités	- 13,5	- 32,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	- 186,5	- 186,8
Participation des salariés	- 49,3	- 49,5
Frais non attribuables	- 478,0	- 417,7
Autres produits opérationnels courants	139,1	132,5
Autres charges opérationnelles courantes	- 350,3	- 248,7
Autres produits et charges opérationnels courants	- 938,4	- 802,1
Autres produits opérationnels non courants	22,1	1,4
Autres charges opérationnelles non courantes	- 13,6	- 105,8
Autres produits et charges opérationnels non courants	8,5	- 104,4
TOTAL	- 929,9	- 906,5

Note 19 Impôts sur les bénéfices

Périmètre d'intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2023, la société CNP Assurances et ses filiales intégrées sont membres d'un groupe fiscal dont la société mère est La Poste SA.

Les filiales faisant partie de ce groupe sont les suivantes : CNP Caution, CNP Retraite, CICOGE, THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur Immeuble, Pyramides 2, Ecureuil Vie Investment, 270 Investments, US Real Estate EVJ, US Real Estate 270, PIAL 34, Passage du Faidherbe, Yellowalto, FPIP, Lyfe, Sogestop K, Foncière HID, Pierre et Surene, 23-25 Marignan, 36 Marbeuf, 46 Kleber, 46 Kleber Holding, Infra Invest France, Neuilly Pilot, Ybry pont de Neuilly, Geosud, Friedensallee, Montparvie IV, Montparvie V, QIS France, Le Square, Sogestop L, 201 Investments, Assurance, Filassistance International, Filassistance Services et Filassistance Solutions.

Les conventions d'intégration avec La Poste SA, valables à compter du 1er janvier 2023, sont en cours de négociation.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif

est différente de sa valeur fiscale. Conformément à la norme IAS 12, le Groupe comptabilise un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées, à des investissements dans des succursales et à des intérêts dans des partenariats, excepté dans le cas où les deux conditions suivantes sont remplies :

(a) CNP Assurances en tant que société mère, investisseur ou coentrepreneur est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera ; et

(b) il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable à un horizon de cinq ans. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Le tableau suivant présente de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Charge fiscale courante	835,5	715,6
Charge fiscale différée	-106,0	-495,2
CHARGE D'IMPOT	729,6	220,3
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 805,8	1 141,8
Taux d'impôt	28,78%	16,18%
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	729,6	220,3

Le tableau de preuve d'impôt permet d'expliquer le passage entre le taux d'impôt de droit commun du siège et le taux effectivement supporté.

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 535,4		1 362,1
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège ⁽¹⁾	25,83%	- 654,9	25,76%	- 350,9
Différences permanentes au taux courant ⁽²⁾	-3,08%	78,2	-15,71%	214,0
Différences permanentes au taux réduit ⁽³⁾	-0,02%	0,5	0,12%	- 1,7
Effet de l'intégration fiscale	0,00%	- 0,0	-0,75%	10,2
Différences de taux	4,54%	- 115,1	9,28%	- 126,5
Autres impôts	-0,59%	14,8	-4,48%	61,1
-Dont avoirs fiscaux, crédits d'impôts & abattements impôts étrangers	-0,69%	17,6	-1,84%	25,0
-Dont Autres éléments impactant la charge d'impôt	0,11%	- 2,8	-2,65%	36,0
Impôts différés non reconnus	2,10%	- 53,2	1,94%	- 26,5
Total	28,78%	- 729,6	16,18%	- 220,3

⁽¹⁾ En France, le taux d'impôt sur les sociétés est de 25 % pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 (25,825%, y compris contribution de 3,3%)

⁽²⁾ Cette rubrique est impactée notamment par les distorsions de taux entre le taux légal en France et les taux des filiales à l'étranger. Par exemple, le taux d'imposition au Brésil est de 40%.

⁽³⁾ Cette rubrique est impactée par les effets de changement des taux officiels d'impôt. Les impacts liés au changement de taux d'impôt en France prévus par les lois de finances successives se retrouvent dans cette rubrique.

Ce tableau présente le détail de la variation, sur l'exercice, du montant d'impôt différé :

Impôts différés relatifs à : (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Réévaluation des actifs à la juste valeur par résultat	-103,1	1 038,3
Perte de valeur sur actifs au coût amorti	0,5	0,1
Perte de valeur sur actifs à la juste valeur par capitaux propres	-0,8	-33,9
Autres	209,4	-509,3
TOTAL	106,0	495,2

Le tableau suivant présente le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

	31/12/2023			31/12/2022		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Goodwill	2,3	9,8	12,0	2,4	9,8	12,2
Portefeuille de contrats financiers	-	-	-	-	-	-
Valeur des accords de distribution	-	- 11,1	- 11,1	-	- 29,0	- 29,0
Immeubles de placement	44,2	- 171,4	- 127,2	33,5	- 127,7	- 94,3
Placements financiers	1 000,0	6 601,1	7 601,1	1 535,5	9 532,5	11 068,0
Investissement dans les entreprises associées	-	-	-	-	- 17,3	- 17,3
Frais d'acquisition reportés	39,2	- 38,8	0,4	38,0	- 36,9	1,1
Autres actifs (immobilisations corporelles, incorporelles, immeubles d'exploitation et autres)	101,9	- 567,7	- 465,8	172,3	- 855,3	- 683,1
Titres subordonnés	-	32,9	32,9	-	43,2	43,2
Provisions pour risques et charges	120,6	- 0,0	120,6	110,5	- 0,0	110,5
Dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Contrats financiers	0,2	- 0,3	- 0,1	0,3	- 0,4	- 0,1
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance	32,9	- 7 959,3	- 7 926,4	- 12,9	- 10 661,7	- 10 674,7
Réserves financières d'assurance et de réassurance	4,7	- 709,4	- 704,7	31,7	- 1 112,3	- 1 080,6
Autres passifs	96,8	361,6	458,4	51,9	333,3	385,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	174,0	- 16,8	157,2	459,2	- 64,6	394,6
Compensation actif - passif	- 1 006,7	1 005,1	- 1,6	- 1 471,9	1 469,3	- 2,7
Actifs ou passifs d'impôt différé	610,1	- 1 464,4	- 854,3	950,3	- 1 517,3	- 566,9

Note 20 Analyse sectorielle

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les reporting internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8).

Le choix de segmentation géographique se fonde notamment sur, d'une part, une organisation multicritère en lien avec les priorités stratégiques du groupe (géographiques, activités, réseaux) et, d'autre part, une allocation des goodwill à des Unités Génératrices de Trésorerie principalement géographiques. Ce choix de segmentation est adopté de façon à présenter l'axe géographique comme l'axe prédominant en application des dispositions d'IFRS 8.8 et 8.10.

Les trois segments géographiques sont :

- France
- Europe Hors France
- Amérique Latine

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- Revenus totaux : se calculent comme la somme du produit net d'assurance et des revenus du compte propre. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et net de réassurance. Il permet de mesurer la marge avant frais de gestion ;
- Les frais non attribuables sont des frais généraux qui ne sont pas liés à la gestion des contrats d'assurance contrairement aux frais attribuables qui sont intégrés dans la marge d'assurance ;
- Résultat brut d'exploitation : se calcule en retraitant du résultat courant part du groupe les charges de financement, les intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes. Cet indicateur est brut d'intérêts minoritaires et d'impôt sur les résultats. Il permet de mesurer la marge après frais de gestion ;
- Résultat courant part du groupe : se calcule en retraitant du résultat net part du groupe les éléments suivants : les impôts sur les résultats, les plus-values nettes et effets fair value, les éléments non-récurrents. Cet indicateur est net d'intérêts minoritaires et bruts d'impôts sur les résultats. Cet indicateur a été créé pour mesurer la marge après intérêts minoritaires et mises en équivalence nettes et après charges de financement.

20.1 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2023

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	2 005,7	943,8	311,5	3 261,0
Frais de gestion non attribuables	- 343,9	- 90,1	- 59,1	- 493,1
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	- 84,4	- 152,6	- 19,3	- 256,4
Résultat brut d'exploitation	1 577,4	701,0	233,1	2 511,5
Charge d'impôt	- 361,0	- 317,9	- 50,7	- 729,6
Mises en équivalence nettes	3,2	20,6	-	23,8
Intérêts minoritaires	12,9	- 204,9	- 64,1	- 256,1
Autres éléments	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe	1 232,5	198,9	118,3	1 549,7

20.2 Compte de résultat par secteur au 31 décembre 2022

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Amérique Latine	Europe hors France	Total IFRS
Revenus totaux	954,6	731,7	256,9	1 943,2
Frais de gestion non attribuables	- 298,6	- 90,2	- 88,3	- 477,1
Incorporel en lien avec les opérations d'acquisition	5,7	- 142,7	- 19,3	- 156,4
Résultat brut d'exploitation	661,6	498,8	149,2	1 309,7
Charge d'impôt	66,3	- 233,1	- 32,6	- 199,4
Mises en équivalence nettes	1,5	26,6	-	28,2
Intérêts minoritaires	- 9,7	- 141,9	- 48,4	- 200,0
Autres éléments	- 0,0	-	3,3	3,3
Résultat net part du Groupe	719,7	150,5	71,6	941,8

AUTRES ANALYSES

Note 21 Application de la norme IAS 29

Depuis le 1er juillet 2018, l'Argentine est considérée comme une économie hyper inflationniste.

En conséquence, la norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes » prévoit le retraitement des états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

Le groupe CNP Assurances détient deux filiales intégrées globalement en Argentine, CNP Assurances Compañia de Seguros et CNP SA de Capitalización y Ahorro p/ fines determinados, et deux entités mises en équivalence, Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A et Provincia Seguros de Vida S.A., dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin.

L'analyse des impacts relatifs à l'application de cette norme a permis au groupe de s'assurer que ses pratiques comptables ne nécessitaient pas d'être modifiées.

Note 22 Passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances;
- soit une obligation actuelle résultant d'événement passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

Note 23 Informations relatives aux parties liées

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances Holding et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances Holding a reçu 1 066,3 M€ de dividendes de ses filiales consolidées françaises.

23.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

En application de la norme IAS 24, les actionnaires directs ou indirects exerçant un contrôle ou une influence notable, leurs filiales et coentreprises, ainsi que les sociétés sur lesquelles ceux-ci exercent une influence notable sont des parties liées au groupe CNP Assurances.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

La norme IAS 24, Information relative aux parties liées, a pour objectif d'identifier les montants issus des états financiers sociaux et consolidés. La norme précise également que les montants identifiés font ensuite l'objet d'une annulation au titre des opérations intragroupes en dehors des montants concernant des entités consolidées par mise en équivalence (ou à la juste valeur).

Les placements financiers du groupe CNP Assurances acquis par l'intermédiaire du groupe LBP sont exclus de ce tableau car les transactions sont réalisées sur la base de données de marché. Néanmoins, les honoraires versés à l'Asset Manager dans le cadre des mandats de gestion, frais de gestion des placements figurent dans les rubriques dédiées.

Les commissions représentent les revenus perçus par La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par le groupe CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts aux entités du groupe CNP Assurances ainsi que les refacturations IFRS 15 vis-à-vis de La Banque Postale Prévoyance.

23.1.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Actionnaires du Groupe et leurs filiales			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	-	-	-	-
Commissions	-	662,3	-	60,9
Prestations de service	-	69,8	0,8	60,2
Frais de personnel	-	3,4	-	0,5
Loyers	-	0,2	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	120,0	-	0,3	-
Charges financières et emprunts	-	75,0	-	32,7
Dividendes	-	-	-	-

23.1.2 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Actionnaires du Groupe et leurs filiales			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	-	-	-	-
Commissions	-	651,2	-	94,3
Prestations de service	-	17,0	1,6	8,1
Frais de personnel	-	3,1	-	0,7
Loyers	-	2,6	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	113,3	-	50,8	-
Charges financières et emprunts	-	32,9	-	4,1
Dividendes	-	-	-	-

23.2 Relation avec les coentreprises

Les sociétés d'assurance mises en équivalences sont Arial CNP Assurances, Credicoop Compañia de Seguros de Retiro S.A., Provincia Seguros de Vida S.A. et Wiz Soluções e Corretagem de Seguros S.A.

23.2.1 Relation avec les coentreprises au 31/12/2023

(en millions d'euros)	Coentreprises			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	374,1	-	4 835,9
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	1,5	-	18,8	-
Commissions	-	20,5	-	20,5
Prestations de service	12,3	7,0	6,5	-
Frais de personnel	3,7	0,1	1,1	0,2
Loyers	-	-	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	-	-	-	-
Charges financières et emprunts	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-

23.2.2 Relation avec les coentreprises au 31/12/2022

(en millions d'euros)	Coentreprises			
	Produits	Charges	Actif	Passif
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	235,0	-	4 593,5
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	-	-	-	-
Commissions	-	20,5	-	20,5
Prestations de service	9,2	0,1	22,4	-
Frais de personnel	6,4	0,3	6,3	0,1
Loyers	-	-	-	-
Provisions non techniques	-	-	-	-
Produits financiers et prêts	-	-	-	-
Charges financières et emprunts	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-

23.3 Relation avec les entreprises associées

Au 31 décembre 2023, le groupe CNP Assurances a reçu 45,4 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

Au 31 décembre 2022, le groupe CNP Assurances a reçu 71,3 M€ de dividendes de la Coentreprise de Transport d'Electricité (CTE), entreprise associée.

23.4 Termes et conditions des garanties données et reçues

Les garanties vis-à-vis des entreprises liées ou des sociétés mises en équivalence portent essentiellement sur les opérations de réassurances (dépôts espèces) et des nantissements :

- Arial CNP Assurances
 - Dépôt espèces reçus 994,21 M€
 - Nantissements donnés 4 408,38 M€

23.5 Rémunération des dirigeants

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances ainsi que ceux du président, du deuxième dirigeant effectif, des administrateurs et du censeur de CNP Assurances Holding.

En 2023

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances et au censeur de CNP Assurances Holding se monte à 2 560 354 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève 945 221 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies

par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 371 068 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.

- Paiement en actions : aucun paiement en actions.

En 2022

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, au directeur général adjoint et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 219 645 € (incluant rémunération fixe, variable, rémunérations des administrateurs, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général adjoint de CNP Assurances, s'élève 999 047 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement d'indemnités de fin de contrat de travail au directeur général adjoint de CNP Assurances s'élève à 347 000 €. Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par CNP Assurances, aux fins de versement d'indemnité de fin de contrat de travail au directeur général et au président du conseil d'administration en raison de l'absence d'engagement de cette nature à leur profit.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions

Note 24 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif financier et un passif financier faisant l'objet d'une Convention cadre de compensation ou d'accord similaire répondant à la définition d'un contrat exécutoire (droit exécutoire de compenser des titres contre des espèces à une même échéance) qui s'exerce sous certaines conditions mais ne satisfait pas aux critères de compensation, sont présentés en valeur nette lorsqu'ils sont réalisés avec la même entité juridique.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs financiers et passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans le bilan consolidé du groupe ainsi que les montants qui seraient compensables en application de conventions cadres de compensation et d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles à la compensation dans les comptes consolidés.

Les positions nettes qui résultent de ces différentes compensations n'ont pas pour objet de mesurer l'exposition du groupe au risque de contrepartie sur ces instruments financiers.

24.1 Compensation des actifs et passifs financiers 2023

	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	205 666,9	-	205 666,9	684,0	994,3	-	203 988,6
Dont Opérations de pension	1,2	-	1,2	-	-	-	1,2
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 678,4	-	1 678,4	684,0	994,3	-	0,0
Autres actifs	3 021,6	-	3 021,6	-	-	-	3 021,6
dont Autres comptes débiteurs - Titres reçus en pension	3 021,6	-	3 021,6	-	-	-	3 021,6
dont Dépôts de garantie donnés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non compensés	233 123,5	-	233 123,5	-	-	-	233 123,5
TOTAL ACTIF	441 812,0	-	441 812,0	684,0	994,3	-	440 133,7

	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	889,4	-	889,4	684,0	131,9	-	73,5
Dont Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	816,2	-	816,2	684,0	131,9	-	0,3
Autres dettes	18 019,8	-	18 019,8	-	-	-	18 019,8
dont Dettes d'exploitation représentées par des titres	18 019,8	-	18 019,8	-	-	-	18 019,8
dont Dépôts de garantie reçus	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs non compensés	395 927,7	-	395 927,7	-	-	-	395 927,7
TOTAL PASSIF	414 836,9	-	414 836,9	684,0	131,9	-	414 021,0

24.2 Compensation des actifs et passifs financiers 2022

	Valeur comptable brute des actifs financiers	Valeur brute des passifs financiers compensés dans les états financiers	Actifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers reçus en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral reçu		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	196 374,1	-	196 374,1	1 452,3	2 398,4	-	192 523,4
Dont Opérations de pension	1,3	-	1,3	-	-	-	1,3
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	3 851,3	-	3 851,3	1 452,3	2 398,4	-	0,6
Autres actifs	3 519,2	-	3 519,2	-	-	-	3 519,2
dont Autres comptes débiteurs - Titres reçus en pension	3 519,2	-	3 519,2	-	-	-	3 519,2
dont Dépôts de garantie donnés	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non compensés	229 164,5	-	229 164,5	-	-	-	229 164,5
TOTAL ACTIF	429 057,9	-	429 057,9	1 452,3	2 398,4	-	425 207,2

	Valeur comptable brute des passifs financiers	Valeur brute des actifs financiers compensés dans les états financiers	Passifs financiers présentés en net	Montants non compensés		Instruments financiers donnés en garantie	Valeur nette
				Instruments financiers	Collatéral versé		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 934,1	-	1 934,1	1 452,3	136,2	-	345,6
Dont Opérations de pension	-	-	-	-	-	-	-
Dont instruments financiers dérivés (incluant les dérivés de couverture)	1 588,9	-	1 588,9	1 452,3	136,2	-	0,4
Autres dettes	20 231,7	-	20 231,7	-	-	-	20 231,7
dont Dettes d'exploitation représentées par des titres	20 231,7	-	20 231,7	-	-	-	20 231,7
dont Dépôts de garantie reçus	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs non compensés	381 471,7	-	381 471,7	-	-	-	381 471,7
TOTAL PASSIF	403 637,5	-	403 637,5	1 452,3	136,2	-	402 049,0

Note 25 LES RISQUES FINANCIERS

25.1 Risque de marché

25.1.1 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers

25.1.1.1 Caps et Floors

Cette annexe présente le nominal des caps et des floors par niveau de strike et par durée résiduelle au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022

▪ Caps et Floors au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	> = 10 ans	
>=0% et <1%	141,3	148,4	58,7	128,5	15 074,2	24 305,6	85,6	97,1	150,9	3 550,0	43 740,3
>=1% et <2%	3 601,0	1,9	0,9	3,3	2,7	2,2	1,3	2,2	37,4	4,1	3 657,1
>=2% et <3%	12 337,5	11 433,1	20 411,0	34,9	694,3	1,4	0,9	20,0	33,1	0,5	44 966,6
>=3% et <4%	12 749,6	22 931,7	7,1	1 214,3	227,4	476,3	314,4	73,4	2 700,8	5,4	40 700,5
>=4% et <5%	11 302,9	14,2	7,4	5 127,7	13 961,2	281,1	461,8	6,2	2,0	51,9	31 216,4
>=5% et <6%	1,0	-	-	11,2	9,5	13,8	7,6	-	-	-	43,0
>=6% et <7%	1,0	15,3	2,7	-	8,2	-	-	-	-	-	27,1
TOTAL	40 134,2	34 544,6	20 487,8	6 519,8	29 977,5	25 080,4	871,7	199,0	2 924,2	3 611,8	164 351,0

▪ Caps et Floors au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	> = 10 ans	
>=0% et <1%	121,4	100,6	172,3	86,9	152,4	11 786,6	5 382,0	76,8	117,6	3 528,2	21 524,8
>=1% et <2%	7,2	3 600,5	2,4	0,4	2,4	3,2	2,6	1,7	1,7	38,0	3 660,3
>=2% et <3%	11 617,1	2 457,2	5 089,4	21 371,7	9 297,7	45,6	646,9	-	19,9	31,0	50 576,7
>=3% et <4%	1 600,7	10 202,6	23 094,3	2 391,2	1 189,3	60,3	158,2	621,0	229,0	2 700,9	42 247,6
>=4% et <5%	3,4	5 724,0	5 571,7	3,5	9,2	6 001,9	97,9	490,8	241,0	406,6	18 550,1
>=5% et <6%	3 762,9	1,8	8,4	0,3	8,4	11,3	21,4	6,9	-	-	3 821,4
>=6% et <7%	-	-	13,4	5,6	-	-	-	-	-	0,0	19,0
TOTAL	17 112,8	22 086,8	33 951,9	23 859,6	10 659,3	17 909,0	6 309,0	1 197,2	609,3	6 704,8	140 399,7

25.1.1.2 Taux d'intérêt effectif

- **Taux actuariel à l'achat**

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés selon les zones géographiques suivantes :

- France
- Europe Hors France
- Amérique Latine

	31/12/2023		31/12/2022	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	1,86%	Euro	1,78%
Europe Hors France	Euro	3,10%	Euro	1,21%
Amérique Latine	Real	11,07%	Real	9,28%

- **Taux actuariel à la date de clôture**

	31/12/2023		31/12/2022	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	2,86%	Euro	3,16%
Europe Hors France	Euro	3,26%	Euro	3,50%
Amérique Latine	Real	10,26%	Real	13,64%

25.1.1.3 Valeur comptable par échéance

▪ Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	> 5 ans
Obligations taux fixe	165 648,1	28 079,6	14 367,9	11 488,8	12 230,1	13 771,7	85 710,0
Obligations zéro coupon	20 066,2	2 799,3	1 645,0	4 669,0	1 086,9	1 975,3	7 890,6
Obligations à taux révisable	326,7	322,1	1,5	2,1	-	1,0	-
Obligations à taux variable	26 251,1	4 272,8	1 953,4	4 676,0	6 328,1	2 262,6	6 758,1
Obligations à taux fixe indexées inflations	10 899,1	1 249,4	369,6	1 235,0	349,8	567,0	7 128,2
Obligations -produits structurés	32 657,1	1 155,1	1 199,4	2 574,7	2 018,3	2 418,6	23 291,0
Autres obligations	977,4	976,9	-	-	-	-	0,5
Prêts et avances	4 850,7	4 254,4	-	-	-	-	596,4
TOTAL	261 676,3	43 109,6	19 536,8	24 645,6	22 013,1	20 996,2	131 374,9

▪ Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	Total	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	> 5 ans
Obligations taux fixe	163 990,0	32 156,1	11 552,0	14 167,9	11 229,9	11 562,3	83 321,9
Obligations zéro coupon	15 673,3	2 917,9	640,9	1 408,8	1 704,5	1 013,6	7 987,5
Obligations à taux révisable	3,0	-	-	1,4	-	-	1,5
Obligations à taux variable	24 742,3	2 098,1	2 910,5	2 127,6	4 075,5	5 492,3	8 038,3
Obligations à taux fixe indexées inflations	9 094,9	3 130,8	709,0	-	35,5	70,0	5 149,6
Obligations -produits structurés	26 432,0	1 157,2	972,5	1 067,2	2 091,9	2 114,6	19 028,6
Autres obligations	1 068,6	1,0	1,7	2,9	3,4	4,3	1 055,3
Prêts et avances	5 361,2	3 475,0	-	-	-	-	1 886,2
TOTAL	246 365,3	44 936,1	16 786,6	18 775,9	19 140,7	20 257,1	126 468,9

25.1.1.4 Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance

▪ Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres au coût amorti	1,3	13,9	119,3	52,4	296,6	1 599,7	2 083,1
Prêts et créances	5,5	-	-	-	-	-	5,5
TOTAL	6,8	13,9	119,3	52,4	296,6	1 599,7	2 088,6

▪ **Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti par échéance au 31 décembre 2022**

(en millions d'euros)	Moins de 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Titres au coût amorti	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	94,1	96,3
Prêts et créances	5,5	-	-	-	-	-	5,5
TOTAL	6,0	0,4	0,4	0,4	0,5	94,1	101,8

25.1.1.5 *Durée moyenne des titres*

▪ **Durée moyenne des titres au 31 décembre 2023**

France*	Europe hors France	Amérique Latine
7,90	5,27	2,62

*Y compris Luxembourg

▪ **Durée moyenne des titres au 31 décembre 2022**

France*	Europe hors France	Amérique Latine
6,86	4,28	1,51

*Y compris Luxembourg

25.1.1.6 *Risque de taux*

Le risque de baisse des taux :

En période de baisse des taux d'intérêt, le groupe CNP Assurances subit une baisse des rendements de ses réinvestissements, entraînant une baisse progressive du taux de rendement de son portefeuille obligataire. À plus long terme, une baisse durable des taux d'intérêt rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats d'épargne retraite et expose l'assureur à une baisse de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros.

Dans des scénarios plus extrêmes, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, le groupe CNP Assurances pourrait courir le risque de ne pas atteindre sur ses actifs le niveau de rendement suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie

donnée.

Les contrats d'épargne et de retraite en euro sont particulièrement exposés à la baisse des taux d'intérêt.

Le risque de hausse des taux :

Dans le scénario de remontée rapide des taux d'intérêt, le rendement des portefeuilles du groupe CNP Assurances pourrait mettre du temps à s'adapter aux nouvelles conditions de marché, entraînant un décalage entre le rendement servi aux assurés et le rendement offert par d'autres placements financiers concurrents. Le groupe CNP Assurances pourrait alors devoir faire face à une hausse des rachats sur les contrats d'assurance vie, les assurés étant désireux de reporter leur épargne sur d'autres placements disponibles à meilleur rendement. Ce surcroît de rachats pourrait imposer au groupe CNP Assurances de vendre des titres obligataires en moins-values latentes du fait de la hausse des taux d'intérêt. Le risque serait alors d'amplifier le décalage entre le rendement servi aux assurés et le rendement offert par d'autres acteurs contribuant ainsi à augmenter les rachats.

Le risque de hausse des taux se manifeste de façon privilégiée dans des contextes de hausse d'inflation. Les banques centrales actionnent leurs outils de politique monétaire et de restriction de la liquidité pour freiner, puis faire disparaître l'emballement des prix (ainsi que les anticipations). Au-delà des risques rappelés précédemment, la reconfiguration de l'environnement concurrentiel peut alors menacer le positionnement du groupe CNP assurances.

En 2023, les taux ont connu une évolution contrastée (après la forte hausse de 2022) , marquée par la hausse des taux pendant les neuf premiers mois de l'année, puis une baisse marquée sur le dernier trimestre, qui a ramené les niveaux de marché de fin 2023 au-dessous de leur étiage de l'année précédente.

Les taux directeurs de la BCE atteignent ainsi 4% et 4,5% en fin décembre 2023, en hausse de 2% par rapport aux valeurs de fin décembre 2022. Sur les marchés Long Terme, on note que l'OAT 10 ans a terminé l'année 2023 à 2,55 %, en baisse d'environ 55 points de base sur l'année.

Les expositions de CNP au risque de taux dans les métriques IFRS7 sont en réduction. On constate que la variabilité du résultat IFRS 17 ainsi que celle des fonds propres IFRS 17 sont en baisse pendant l'année 2023, traduisant ainsi la volonté d'une gestion conservatrice des risques. Ce positionnement est cohérent avec le risque de taux tel que mesuré selon la norme Solvabilité 2, qui montre une exposition proche de l'équilibre.

25.1.1.7 Analyse de la sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations des taux d'intérêt pour le groupe CNP Assurances :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+100 bps	-2%	-12%	-3%	-3%	-14%	-4%
-100 bps	2%	11%	3%	3%	11%	4%

Quelques éléments de contexte sur les évaluations de sensibilité

Les sensibilités financières mesurent la réaction des variables de pilotage financier (résultats, montant des capitaux propres) aux variations des conditions de marché, telles que les taux d'intérêt, le niveau des indices actions ou des cours de change.

Il est primordial de prendre conscience des limites de ces indicateurs de sensibilité:

1. Une hypothèse simplificatrice inhérente à ces calculs (c'est à dire demandée par la norme et adoptée par le groupe CNP Assurances pour ses évaluations) est de recueillir les effets d'un choc (par exemple des marchés d'actions) en supposant que l'ensemble des autres conditions de marché sont stables (taux, change, etc.). Or cette hypothèse n'est que rarement respectée dans la réalité: les conditions de marché évoluent simultanément, et souvent de manière corrélée.
2. Les sensibilités sont elles-mêmes variables en fonction des niveaux du marché. Une sensibilité calculée à un instant donné peut n'être pas représentative des expositions calculées à un autre moment, sur des niveaux de marché différents.
3. Le groupe CNP Assurances ajuste ses positions en fonction des développements du marché et de l'état de l'économie. Les sensibilités, qui représentent l'impact d'un choc instantané, ne tiennent pas compte des actions de gestion que le Groupe pourrait déployer.
4. Certaines hypothèses employées (telles que l'allocation stratégique et son évolution) relèvent de la modélisation interne du groupe CNP Assurances.

Les sensibilités de fonds propres et de compte de résultat que nous présentons ne sont donc pas forcément représentatives de l'évolution que connaîtrait le groupe CNP Assurances dans les scénarios considérés.

25.1.2 *Risque de change*

Le risque de change est engendré par deux types de positions :

1) **Gestion des portefeuilles en représentation des engagements clientèle**

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est limité (par exemple l'exposition nette de couverture à une devise autre que l'euro représente moins de 5 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances).

2) **Le groupe CNP Assurances est également exposé au risque de change sur le Réal brésilien, compte tenu de son activité et de ses filiales au Brésil. Ces expositions sont plus significatives.**

Les filiales internationales reportent leurs états financiers au groupe dans leur devise fonctionnelle qui correspond à leur monnaie locale. Dans les comptes consolidés, les actifs et passifs des filiales internationales sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

A chaque arrêté, en fonction de l'évolution des taux de change du real, l'incidence des variations constatées viendra impacter la rubrique écart de conversion enregistrée dans les capitaux propres consolidés. Une variation positive traduit un effet de change favorable, c'est à dire que le real s'est valorisé par rapport à l'euro et inversement.

En conséquence, le solde de la rubrique écart de conversion dans les capitaux propres consolidés représente l'effet cumulé des écarts de conversion depuis l'entrée des entités brésiliennes dans le périmètre de consolidation.

Le groupe est également exposé au résultat (en Réal brésilien) des filiales Brésiliennes et gère activement cette exposition au moyen de produit dérivés en couverture.

25.1.3 *Risque action*

25.1.3.1 *Concentration du risque action*

Le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actions à un changement de valeur sur les marchés boursiers. La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours des actions. Elle sert de paramètre de quantification du risque de rendement et de prix d'une action. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

La volatilité de résultat induite par les instruments de capitaux propres est significative mais, contenue en partie, par l'option prise par le groupe CNP Assurances de comptabiliser majoritairement les actions en contrepartie des autres

éléments du résultat global pour les portefeuilles relevant des modèles les plus exposés aux risques de marché (BBA, actifs en représentation des fonds propres)

Par ailleurs, pour les actions éligibles à cette option, en cas de décomptabilisation des actions concernées, la variation de juste valeur accumulée dans les autres éléments du résultat global n'est pas recyclée en résultat mais considérée comme des capitaux propres réalisés sur les exercices antérieurs.

Les plus-values sur investissements actions permettent à l'assureur de dégager un excédent de rendement pour l'assuré, notamment en situation où le rendement obligataire serait insuffisant. Une baisse des marchés actions priverait l'assureur de cette marge de manœuvre, voire pourrait diminuer sa capacité à verser les taux garantis.

À noter que la prise de participation au capital de sociétés non cotées en bourse expose également le groupe CNP Assurances à un risque de liquidité. Enfin, en complément de l'exposition au niveau des actions, le groupe CNP Assurances est également exposé à la volatilité des marchés actions (bien que ce risque ne soit pas identifié par la formule standard Solvabilité 2). Les investissements en infrastructure constituent un levier de diversification au sein du portefeuille d'investissements de CNP Assurances. Les investissements de CNP Assurances sur ce segment se font soit en prenant des participations directes dans des projets d'infrastructure, soit au travers de fonds permettant de diversifier le portefeuille de projets d'infrastructure sous-jacents. Les investissements en infrastructure sont situés principalement en Europe.

Les risques sous-jacents à l'activité de capital investissement et d'infrastructure sont de deux natures : le risque lié à la baisse de rentabilité des sociétés ou projets sous-jacents, et celui lié à l'illiquidité importante de ces placements, qui requièrent des durées d'immobilisation à moyen ou long terme.

25.1.3.2 Analyse de la sensibilité aux actions

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Evolution du marché actions - 25%	-2%	-29%	-4%	-3%	-47%	-5%

Des éléments de contextes sont fournis en note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.1.4 Risque immobilier

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Evolution du marché immobilier de -25%	0%	-34%	-2%	0%	-71%	-3%

La sensibilité du risque immobilier concerne uniquement le périmètre des entités françaises.

Des éléments de contextes sont fournis en note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.2 Risque de crédit et de notation

25.2.1 Actifs soumis à un risque de perte attendue

25.2.1.1 Actifs financiers au coût amorti au 31 décembre 2023

	Actifs soumis à une perte 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une perte à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		Total		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a)+(b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valeur à l'ouverture	92,2	- 0,6	10,2	- 0,1	16,3	- 16,3	118,8	- 17,0	101,8
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transfert	92,2	- 0,6	10,2	- 0,1	16,3	- 16,3	118,8	- 17,0	101,8
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	1 945,1	-	-	-	-	-	1 945,1	-	1 945,1
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	0,0	-	-	-	-	-	0,0	-	0,0
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	4,5	- 0,0	-	-	-	-	4,5	- 0,0	4,5
Autres	39,8	- 2,1	- 0,6	0,1	-	-	39,2	- 2,0	37,2
En fin de période	2 081,7	- 2,7	9,6	- 0,0	16,3	- 16,3	2 107,7	- 19,0	2 088,6

Le groupe CNP Assurances n'a pas de titres acquis en bucket 3 appelés POCI « Purchase Originated impaired »
Aucune modification des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers (sans décomptabilisation) (IFRS 7.351(b))
n'a été constatée.

25.2.1.2 Actifs financiers à la JV OCI Recyclable au 31 décembre 2023

	Actifs soumis à une perte attendue 12 mois (bucket 1)		Actifs soumis à une perte à maturité (bucket 2)		Actifs dépréciés (bucket 3)		Total		
	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur	dont Correction de valeur pour pertes	Juste valeur (a)	dont Correction de valeur pour pertes (b)	Juste valeur nette (a)+(b)
<i>(en millions d'euros)</i>									
Valeur à l'ouverture	182 313,3	- 298,4	109,8	- 0,5	-	- 1,5	182 423,2	- 300,5	182 122,7
Transfert d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	9,2	- 0,0	- 9,2	0,1	-	-	0,0	0,0	0,1
Transfert de bucket B1 -> B2	- 17,7	0,0	17,6	- 0,1	-	-	- 0,1	- 0,1	- 0,1
Transfert de bucket B2 -> B1	26,9	- 0,1	- 26,8	0,1	-	-	0,1	0,1	0,2
Total après transfert	182 322,6	- 298,5	100,6	- 0,4	-	- 1,5	182 423,2	- 300,5	182 122,8
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de pertes de valeur pour pertes	8 324,3	-	2,0	-	-	-	8 326,3	-	8 326,3
Nouvelle production: achat, octroi, origination...	30 223,4	-	2,3	-	-	-	30 225,6	-	30 225,6
Décomptabilisation: cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 34 535,4	-	- 41,5	-	-	-	- 34 576,9	-	- 34 576,9
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	147,2	- 2,1	- 0,0	-	-	-	147,2	- 2,1	145,1
Autres	- 1 073,4	5,3	- 1,4	0,3	-	-	- 1 074,8	5,6	- 1 069,2
Valeur à la clôture	185 408,6	- 295,2	61,7	- 0,2	-	- 1,5	185 470,3	- 297,0	185 173,3

Le groupe CNP Assurances n'a pas de titres acquis en bucket 3 appelés POCI « Purchase Originated impaired »
Aucune modification des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers (sans décomptabilisation) (IFRS 7.351(b))
n'a été constatée.

25.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs

25.2.2.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2023

(en millions d'euros)	31/12/2023	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	15 651,1	6%
AA	85 531,5	33%
A	69 230,5	27%
BBB	39 891,4	16%
< BBB	43 484,9	17%
NR	3 061,6	1%
TOTAL	256 851,0	100%

25.2.2.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2022

(en millions d'euros)	31/12/2022	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	13 202,5	5%
AA	89 118,2	37%
A	57 077,0	24%
BBB	43 566,7	18%
< BBB	32 798,4	14%
NR	5 242,0	2%
TOTAL	241 004,8	100%

25.2.3 Risque de crédit

25.2.3.1 Risque de crédit des actifs à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit relative à l'exercice	- 1,1	- 6,3
Variation cumulée de juste valeur attribuable au risque de crédit pour les actifs détenus	2,8	3,9

25.2.3.2 Risque de crédit des variations de juste valeur des dérivés de crédit liés

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés relative à l'exercice	- 42,4	3,3
Variation cumulée de juste valeur des dérivés de crédit liés pour les actifs détenus	20,8	2,9

25.2.3.3 Exposition au risque de crédit par zone géographique

Ce tableau présente la concentration géographique des actifs financiers selon la zone géographique d'émission.

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Total Zone géographique	France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	Europe Hors France	Amérique Latine	Total Zone géographique	France (y compris DOM-TOM et Luxembourg)	Europe Hors France	Amérique Latine
<i>(en millions d'euros)</i>								
Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables	185 470,3	164 127,1	18 548,4	2 794,7	182 423,2	162 436,3	17 263,7	2 723,2
Actifs au cout amorti	2 114,0	2 018,3	-	95,7	102,9	10,2	-	92,7
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par OCI non recyclable	15 461,3	15 374,0	87,3	-	15 887,4	15 874,1	13,3	-
Actifs à la juste valeur par résultat	203 988,5	151 622,4	22 986,3	29 379,9	192 522,8	144 906,4	23 468,3	24 148,1
Instruments dérivés	1 678,4	1 657,2	21,2	-	3 851,3	3 790,5	60,8	-
Immobilier de placement	7 259,6	7 207,1	32,3	20,2	6 806,7	6 733,2	54,6	18,9

25.2.3.4 Analyse de la sensibilité au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité aux variations des taux d'intérêt pour les entités françaises du groupe CNP Assurances :

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
+50 bps (obligations corporate)	0%	-6%	-1%	-1%	-5%	-1%
+50 bps (obligations gouvernementales)	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%	-1%

Des éléments de contextes sont fournis en note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

25.2.3.5 Risque de crédit des réassureurs

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures. Les réassureurs doivent également être domiciliés dans un pays autorisé par la direction de la Conformité.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre BBB+ et AA+.

Cession d'actifs de réassurance nets de passifs au 31 décembre 2023 :

Notation de crédit	Montants (en millions d'euros)	%
AAA	1,3	0,0%
AA+	- 1,5	0,0%
AA	0,9	0,0%
AA-	5 379,8	60,7%
A+	3 040,8	34,3%
A	278,6	3,1%
A-	51,5	0,6%
BBB+	9,1	0,1%
NR	84,5	1,0%
Autres cessionnaires	18,4	0,2%
Total cession d'actifs nets de passifs	8 863,4	100%

Cession d'actifs de réassurance nets de passifs au 31 décembre 2022 :

Notation de crédit	Montants (en millions d'euros)	%
AAA	1,4	0,0%
AA+	0,4	0,0%
AA	0,9	0,0%
AA-	1 496,4	18,3%
A+	13,3	0,2%
A	6 560,7	80,3%
A-	8,4	0,1%
BBB+	6,7	0,1%
NR	40,6	0,5%
Autres cessionnaires	44,9	0,5%
Total cession d'actifs nets de passifs	8 173,8	100,0%

Note 26 Risque de liquidité

26.1 Gestion du risque de liquidité

26.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2023

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

En millions d'euros	Total	< 1 an	Entre 1 et 5	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	> 15 ans
Actifs à la juste valeur par résultat	28 053,7	14 552,8	3 915,5	4 770,3	702,3	4 112,7
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	226 459,4	18 621,3	68 460,2	73 984,7	25 636,9	39 756,4
Actifs financiers au coût amorti	2 584,5	61,9	712,8	1 363,9	437,4	8,5
Total	257 097,6	33 236,0	73 088,5	80 118,9	26 776,6	43 877,6

26.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Total	< 1 an	Entre 1 et 5	Entre 5 et 10	Entre 10 et 15	> 15 ans
Actifs à la juste valeur par résultat	26 083,9	12 270,5	4 491,6	4 380,0	895,2	4 046,6
Actifs à la juste valeur par OCI Recyclable	227 142,9	27 958,1	61 577,5	74 218,4	25 342,0	38 046,8
Actifs financiers au coût amorti	98,5	0,8	2,9	83,3	9,0	2,6
Total	253 325,3	40 229,3	66 072,0	78 681,7	26 246,2	42 096,1

26.2 Analyse de maturité et montants exigibles

26.2.1 Risque de liquidité – analyse de maturité

26.2.1.1 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2023

En millions d'euros	Valeur à la clôture	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs d'assurance nets d'actifs d'assurance	353 829,2	24 357,6	22 711,7	18 955,3	17 302,0	15 915,7	254 586,8
Actifs de réassurance nets de passifs de réassurance	- 7 958,2	- 252,3	- 247,7	- 249,8	- 252,0	- 253,3	- 6 703,1
Total des passifs nets d'actifs	345 871,0	24 105,4	22 464,0	18 705,5	17 050,0	15 662,4	247 883,8

26.2.1.2 Risque de liquidité – analyse de maturité au 31 décembre 2022

En millions d'euros	Valeur à la clôture	< 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs d'assurance nets d'actifs d'assurance	341 810,5	26 796,8	34 140,3	21 648,8	17 402,2	15 558,9	226 263,5
Actifs de réassurance nets de passifs de réassurance	- 7 127,5	- 220,5	- 223,7	- 225,6	- 224,6	- 228,5	- 6 004,6
Total des passifs nets d'actifs	334 683,0	26 576,4	33 916,6	21 423,2	17 177,6	15 330,4	220 258,9

26.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat

26.2.2.1 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2023

<i>En millions d'euros</i>	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	63 178,0	78 530,6
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	280 648,5	296 146,6
Total des passifs nets d'actifs relatifs à des contrats d'assurance	343 826,5	374 677,2

26.2.2.2 Risque de liquidité - passifs des contrats d'assurance nets d'actifs d'assurance - montants exigibles – rachat au 31 décembre 2022

<i>En millions d'euros</i>	Valeur de rachat	Valeur comptable
Passifs immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	69 586,5	62 885,1
Passifs non immédiatement rachetables relatifs à des contrats d'assurance	272 257,8	297 735,3
Total des passifs nets d'actifs relatifs à des contrats d'assurance	341 844,2	360 620,4

Note 27 RISQUES TECHNIQUES LIES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

27.1 Gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financier

Les activités d'assurance du groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté d'outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits ;
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement ;
- d'analyser l'évolution des risques ;
- d'optimiser les stratégies de réassurance ;
- de définir les processus de suivi et d'escalade en cas de dépassement des seuils d'appétence aux risques.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

27.2 Termes et conditions des contrats

27.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France, en Amérique Latine et dans plusieurs pays d'Europe autres que la France.

CNP Assurances propose ainsi des produits d'assurance vie avec :

- des produits d'épargne et de retraite, avec des supports de placements en euros et/ou des supports en unités de compte, qui peuvent proposer pour certains des rentes viagères ;
- des produits de risque et de prévoyance, couvrant le décès, l'incapacité voire la santé, à la fois individuels et collectifs. Ces produits peuvent être adossés à un emprunt.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales CNP Assurances IARD, Caixa Seguros Holding Brasil SA au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. Ces produits sont majoritairement à destination des particuliers.

D'autres garanties et risques peuvent être couverts mais la part de ces engagements est faible comparativement aux éléments cités ici.

27.2.2 Expositions aux risques et leurs origines

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur accorde une garantie de capital, complétée d'une participation aux bénéficiaires. La garantie du capital incluse dans les contrats d'épargne occasionne un risque pour l'assureur en période de taux bas. Ces garanties sont porteuses de risques financiers (cf. note 27.3 Risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte et rapide remontée des taux d'intérêt : une situation de hausse des rachats en période de hausse des taux pourrait entraîner des ventes d'actifs en moins-values si la liquidité nécessaire s'avérait insuffisante et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'assureur s'engage sur la liquidité de l'actif : si l'actif ne peut être revendu sur le marché, cela peut engendrer une perte

pour l'assureur qui doit alors honorer les sorties des contrats (en cas de décès, rachat ou autre) sans pouvoir les financer par la vente de l'actif. Enfin, l'assureur est également concerné par le risque financier dans la mesure où une baisse de la valorisation des actifs concernés réduit l'assiette de prélèvement des chargements sur encours. CNP Assurances a identifié ces différents risques et les unités de compte proposées à la commercialisation font l'objet d'un processus interne d'analyse et de sélection. En complément, le risque de rachat évoqué plus haut a également un impact sur le périmètre des unités de compte, dans la mesure où les rachats viennent également réduire l'assiette de prélèvement de chargement sur encours. Sur ce type de contrats, l'engagement de l'assureur correspond par ailleurs aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille résultent de la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- les rendements financiers en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification, augmentés des chargements.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs en-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification, augmentés des chargements de l'assureur.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance / protection regroupent différents types de garanties attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Ce portefeuille est principalement exposé à une hausse de la sinistralité, notamment sur les garanties décès et incapacité, notamment pour les arrêts de travail ; et dans une moindre mesure aux décès accidentels et à la dérive des dépenses de santé.

Les contrats d'assurance dommage génèrent des risques de nature technique, et notamment dépendant d'événements climatique.

Les contrats d'assurance dommage regroupent différents types de garanties attachées aux biens couverts. Ce portefeuille est principalement exposé à une hausse de la sinistralité, notamment lors d'événements climatiques ou

de catastrophes naturelles.

Le Groupe définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité. En complément, des campagnes régulières de redressement sont réalisées afin de réexaminer la tarification des produits en fonction de la sinistralité observée.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'antisélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures d'analyse de risque (questionnaire médical), délai de carence ou bonus/malus. Les activités du groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines. En effet, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences sur le résultat de certaines de ses activités d'assurance de personnes.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe de plus un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat du crédit concerné par le contrat (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux), soit dans le cadre d'une résiliation. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut perturber leur rentabilité.

En complément, les contrats de prévoyance génèrent également des risques de nature financière pour les garanties dont la durée est plus longue (par exemple dépendance). En effet, une partie de la rentabilité sur ces garanties est portée par les produits financiers dégagés sur la durée de la prestation qui est impactée par les marchés financiers (impact défavorable en cas de baisse des taux notamment).

Si les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont identifiés ci-dessus, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe. Le Groupe peut être en effet exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain.

27.2.3 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par une garantie principale représentée par un nombre d'unités de compte. Toutefois, ils peuvent offrir des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats à la fois collectifs, incluant les régimes à prestations définies et cotisations définies, et individuels.

Suivant le type de contrat, les droits avant liquidation peuvent être exprimés sous forme d'un capital en euros ou en unités de compte ou d'un montant de rente en point ou en euros. Plusieurs modalités de liquidation peuvent être proposées, telles que les rentes viagères ou les versements en capital.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel ;
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital ;
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. En France, la garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt ;
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire ;
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.
- Contrat d'accident de la vie destiné à couvrir les conséquences d'un accident entraînant une invalidité

supérieure à 5%

Les contrats de dommage et responsabilité civile regroupent différents types de garanties comme protection contre dommages aux biens (incendie, vol, bris de glace, catastrophes naturelles, climatique, vandalisme etc.) avec différents types de biens pouvant être couverts (automobile, logement, etc.), la responsabilité civile générale et automobile ; protection juridique

Les contrats de protection juridique dont l'objectif est de donner des informations juridiques et d'apporter une aide en cas de litiges nécessitant une démarche amiable ou en cas de procédure judiciaire.

Les contrats parabancaires visant à protéger le(s) compte(s) bancaire(s) en cas de perte ou vol des moyens de paiement de l'Assuré (Cartes, Chèques, Paiement Mobile, Espèces) ou protègent le titulaire de la carte et sa famille (conjoint, enfants / petits enfants), lors de déplacements en France et à l'étranger (annulation de voyages, location de voiture, rapatriement...).

27.2.4 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfices

La plupart des contrats d'assurance – systématiquement concernant les contrats d'épargne en euros – présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, et parfois une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices aux contrats d'épargne est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégageement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices non encore affectée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

27.2.5 Objectifs, politiques et processus de gestion des risques et méthodes d'évaluation des risques

La gestion des risques du groupe CNP Assurances a pour objectif de sécuriser la prise de décision et les processus et de mobiliser les collaborateurs autour de la gestion et la surveillance des principaux risques, afin de préserver la valeur du Groupe.

Le dispositif de gestion des risques de CNP Assurances est fondé sur l'appétence aux risques définie par le conseil d'administration et sur quatre composantes clés :

- L'identification des risques ;
- La déclaration d'appétence aux risques faisant l'objet d'un document dédié ;
- L'évaluation interne des risques et de l'exigence de fonds propres ;
- Les processus de gestion des risques.

Les processus de gestion des risques sont matérialisés par :

- Des règles de gouvernance (ou comitologie) ;
- Des règles de délégation ;
- Des normes et politiques ;
- Un processus de surveillance et d'alerte.

Le comité des risques Groupe, instance faitière de la chaîne de gestion des risques, assure une vision consolidée des risques. Ce comité est responsable de la validation du cadre de prise de risques, de la surveillance globale des risques et de la préparation des dossiers de gestion des risques présentés au conseil d'administration.

Ce comité est complété par des comités dédiés spécialisés sur le suivi des risques techniques et financiers.

Deux comités (comité technique métiers assurance et le comité des engagements) assurent l'encadrement des risques du passif.

- Le comité des engagements est saisi en cas de dérogation à la politique de souscription et/ou de dépassement des limites et/ou sur demande du directeur de la business unit ou de la filiale
- Le comité technique métiers assurance s'assure de la cohérence permanente du profil de risques avec l'appétence aux risques du Groupe et que la rentabilité est conforme aux attendus.

Le comité d'investissement, le comité de surveillance des risques d'actifs, le comité d'allocation stratégique et le comité gestion du bilan assurent le pilotage et l'encadrement des risques de l'actif.

La gestion des risques est régie par un corpus de politiques et de normes qui encadrent les processus quotidiens de gestion et de surveillance des risques.

Les politiques de souscription précisent les risques que le groupe CNP Assurances décide d'assurer ou non, et le cas échéant sous quelles conditions spécifiques. Elles peuvent définir des enveloppes maximales sur certains risques ou certaines garanties. Les politiques de souscription précisent les niveaux de délégation des business units vis à vis du comité d'engagement et des fonctions centrales ainsi que les niveaux de délégations internes propre.

Les politiques de souscription contiennent :

- Les normes de souscription ;
- Les normes de tarification ;
- La description des contrôles internes mis en place au sein des structures opérationnelles assurant le respect des procédures de souscription ;
- Les attentes en termes de reporting périodique à envoyer à la direction des risques afin de permettre la validation du respect de la politique de souscription

Un reporting des risques techniques est produit à fréquence trimestrielle. Les risques suivis correspondent aux risques les plus significatifs pour le groupe CNP Assurances. Sont ainsi suivis les risques de rachat, morbidité (détaillé par type de garanties : incapacité / invalidité, santé et dépendance), mortalité, longévité, chômage et risques liés aux options et garanties des contrats d'épargne/retraite (garantie de capital, garantie de taux, option d'arbitrage). Des zooms spécifiques peuvent être réalisés sur des risques émergents, des garanties nouvellement commercialisées ou des axes stratégiques de développement. Une vision de marché sur des sujets d'actualité ou des publications récentes est également intégrée.

Le reporting des risques techniques permet de détecter une éventuelle dérive de risque conduisant à saisir le comité des risques techniques et demander aux business units et fonctions Groupe de conduire des analyses approfondies, de mettre en place une surveillance accrue de certains risques et/ou d'émettre des préconisations.

27.2.6 Changements au cours de la période

Le rapprochement des activités d'assurance de biens et de personnes de La Banque Postale et de CNP Assurances sous une Holding de consolidation commune, pour constituer un modèle de bancassureur complet, intégré, en France et à l'international a légèrement augmenté l'exposition de la Holding aux activités d'assurance dommage, déjà présentes dans le groupe CNP Assurances aux seins des filiales CNP Seguros Holding Brasil SA au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et

responsabilité civile reste marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

Hausse des rachats

La remontée rapide des taux a entraîné une forte hausse des rachats et une baisse de la collecte en France sur la clientèle patrimoniale et en Italie. Les filiales italiennes CNP Vita Assicura et CNP Vita Assicurazione ont été particulièrement concernées avec d'une part la concurrence constituée par l'opportunité d'investir directement dans le BTP pour les épargnants italiens et d'autre part une situation aggravée par une crise de confiance consécutive à la faillite de l'assureur Eurovita. Plusieurs actions de protection des encours et de boost de la collecte ont été mises en place.

Réforme des retraites

La loi portant sur la réforme des retraites a été promulguée le 14 et publiée au JORF du 15 avril 2023.

L'adoption de cette loi décale l'âge de départ à la retraite à 64 ans et allonge la durée de cotisation pour le taux plein à 43 années dès 2027. Des dispositions spécifiques concernant les personnes en situation d'invalidité ou d'incapacité permanente ont été intégrés. Les impacts sont attendus sur les portefeuilles de prévoyance, frais de soins de santé et emprunteur, avec vieillissement du portefeuille assuré et un allongement de la durée du maintien en incapacité. Sur l'activité de retraite supplémentaire (contrats collectifs d'entreprise et contrats individuels), l'allongement de la durée de cotisations devrait se traduire par un impact positif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité.

27.3 Risque d'assurance

Risque de rachat ou de résiliation

Le risque de rachat est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une modification du comportement des assurés en matière de rachat de contrats (cessation, renouvellement, rachats).

Ce risque peut couvrir le changement permanent des taux de rachat constatés, le rachat massif et ponctuel ainsi que la mauvaise estimation des taux de rachat. Deux typologies de rachat peuvent être modélisés : les rachats structurels, intrinsèques à l'activité (rachats qui dépendent des caractéristiques des assurés en portefeuille) et conjoncturels (rachats qui dépendent de l'environnement économique ou réglementaire).

Les produits d'épargne en euro proposent une option de rachat par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Ces rachats dépendent de la performance des marchés financiers, du rendement offert

par d'autres placements financiers concurrents, du comportement et de la confiance de nos clients et de la fiscalité applicable à ces opérations. Des rachats importants pourraient avoir des impacts sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables.

Sur le périmètre des contrats en unités de compte, les rachats sont également défavorables dans la mesure où ils entraînent une diminution des marges futures. Concernant les produits d'épargne multi-supports, il existe également un risque d'arbitrage des assurés depuis les supports en unités de compte vers le support en euro, ce qui est défavorable pour l'entreprise compte tenu des risques que fait peser l'environnement de taux d'intérêt bas sur les supports en euro.

Pour les contrats de retraite collective, le risque de rachat se matérialise comme un risque de transfert demandé par le souscripteur. Pour les contrats de retraite PER, le risque de sortie en capital (et non en rente) au moment du départ en retraite peut se matérialiser par une diminution des marges futures avec une diminution du risque de longévité en contrepartie.

Pour l'assurance des emprunteurs, il existe un risque de rachat des contrats, soit dans le cadre du rachat anticipé ou de la renégociation du crédit sous-jacent (qui est favorisé dans les périodes de baisse des taux d'intérêt), soit dans le cadre d'une résiliation du contrat d'assurance. L'existence de rachats dans des proportions non anticipées vient modifier la durée des contrats et peut pénaliser leur rentabilité.

27.3.1 Sensibilité au risque de rachat

	Au 31 décembre 2023			Au 31 décembre 2022		
	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total sensibilité sur les capitaux propres
Hausse de 10% des rachats	0%	-3%	0%	NA	NA	NA

Des éléments de contextes sont fournis en note 25.1.1.7 pour aider à appréhender les évaluations de sensibilité.

Risque de morbidité (incapacité / invalidité, dépendance)

Le risque de morbidité est défini comme étant le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Les contrats de prévoyance ou d'assurance des emprunteurs regroupent différents types de garanties attachées à l'incapacité, l'invalidité et la dépendance. Ces garanties exposent le Groupe à des risques de morbidité. Le risque de morbidité se matérialise par une augmentation de l'incidence ou du maintien en arrêt de travail ou en dépendance ; ou bien l'augmentation des frais de soin de santé.

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant d'une augmentation des taux de mortalité par rapport à ceux anticipés. Les contrats de prévoyance et d'assurance emprunteur intègrent généralement une garantie en cas de décès des assurés et exposent en conséquence le Groupe à ce risque. Pour les contrats d'épargne, une augmentation de la mortalité entraînerait notamment une diminution des marges futures et pourrait avoir des impacts sur la situation financière du Groupe. Les contrats en unités de compte peuvent également comporter des garanties complémentaires en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une mortalité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader la rentabilité de ces contrats.

Risque de longévité

Le risque de longévité est un risque de perte à long terme, qui correspond au risque financier sur les engagements d'assurance associées au fait que les individus vivent en moyenne significativement plus longtemps que prévu. Le groupe CNP Assurances est exposé au risque de longévité notamment au travers son portefeuille de rentiers. Les contrats de retraite sont logiquement et plus spécifiquement exposés à une hausse durable de la longévité des assurés.

Risque de dépense (frais)

Le risque de dépense est défini comme étant le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements lié à la variation des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance ou de réassurance. Le risque de frais peut se matérialiser en cas de dérive des coûts par rapport au budget initialement prévu. Les coûts correspondant aux frais de personnels, d'informatique, de location d'immeuble et de commissions versées à des intermédiaires de vente composent l'essentiel des frais du groupe CNP Assurances.

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe est le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance attribuable à l'occurrence d'événements extrêmes, incertains et irréguliers, provoquant des atteintes graves aux personnes et / ou aux biens assurés, et dont l'origine peut être un phénomène naturel, une intervention humaine ou une combinaison des deux. Des scénarios catastrophe (notamment le risque pandémique) peuvent toucher les garanties décès de l'ensemble des contrats du Groupe et les garanties d'invalidité des contrats emprunteurs et prévoyance. Les frais de soins de santé pourraient également connaître une forte augmentation en cas de pandémie par exemple. En complément, la filiale brésilienne, qui commercialise des contrats d'assurance habitation, est soumise aux risques de catastrophe naturelle.

Risques de primes et de réserves

Les risques de primes et de réserves correspondent au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résultant de la fluctuation affectant la date de survenance, la fréquence, la gravité des événements assurés ainsi que le montant des règlements de sinistres. Ces risques sont liés aux garanties des contrats non vie telles que les garanties chômage, multirisques habitation, frais de soins de santé ou encore cautionnement de la filiale CNP Caution. L'exposition au risque chômage reste limitée pour ce qui concerne les contrats d'assurance emprunteur en France (la garantie est relativement peu souscrite et prévoit une franchise et une limitation dans le temps des prestations).

27.3.2 Risque de taux garantis des passifs nets d'actifs relatifs aux contrats

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ; contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Taux minimum garantis (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
0% ⁽¹⁾	293 819,3	285 440,7
]0%-2%]	2 291,3	3 090,4
]2%-3%]	886,3	899,7
]3%-4%]	2 686,8	2 637,3
]4%-4,5%]	6 716,5	6 520,9
> 4,5% ⁽²⁾	121,5	120,6
Passifs liés à des contrats financiers	2 380,2	2 453,3
Autres ⁽³⁾	68 155,6	61 910,8
Total	377 057,4	363 073,8

⁽¹⁾ Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

⁽²⁾ Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement des filiales brésiliennes.

⁽³⁾ Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

27.4 Effet des cadres réglementaires régissant les activités

Le Groupe est soumis au cadre réglementaire de Solvabilité 2, qui est une directive européenne s'appliquant aux compagnies d'assurance et de réassurance. Cette directive impose des exigences en matière de fonds propres, de gestion des risques et de transparence. À ce cadre réglementaire s'appliquant au niveau du groupe, vient s'ajouter la réglementation locale.

Note 28 Engagements donnés et reçus

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Le périmètre des engagements donnés et reçus intègre les montants concernant les titres collatéralisés donnés et reçus dans le cadre des opérations de cessions temporaires effectuées par le Groupe.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	3 328,6	4 039,5
Engagements de garantie	792,6	1 236,0
Engagements sur titres	14 322,6	14 509,3
TOTAL	18 443,9	19 784,8

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	12 722,2	13 068,5
Engagements sur titres	8 419,4	8 757,1
TOTAL	21 141,6	21 825,6

Note 29 Sociétés n'entrant pas dans le périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% Intérêts
I - Filiales (> 50 %)		
1. Filiales autres		
201 Investments	France / Paris	100,00%
270 Investments	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
Alpinvest Feeder (Euro) V C.V.	Pays-Bas / Amsterdam	99,98%
ARDIAN EXPANSION FUND V SKY CO-INVEST_PART A	France / Paris	100,00%
AVENIR SANTE	France / Paris	100,00%
Cartera Pbtamsi	Espagne / Madrid	100,00%
CNP INFRASTRUCTURES DURABLES	France / Paris	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI 123 SOLEIL	France / Pantin	100,00%
CNP LOANS INFRA COMPARTMENT CLI N°7 SIROCO	France / Pantin	100,00%
CNP Private Equity for Personal Savings	France / Paris	100,00%
CNP Vita SCARL	Italie / Milan	100,00%
CRE DEBT SICAV FPS - CRE SENIOR 16 Part A	France / Puteaux	96,40%
DIWISE	France / Paris	100,00%
Ecureuil Vie Investment	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
Filassistance Services	France / Paris	100,00%
Filassistance solutions	France / Saint-Cloud	100,00%
Forestiere Cdc	France / Paris	50,00%
FSN CAPITAL IV (B) L.P.	Norvège / Oslo	100,00%
Geosud	France / Rueil Malmaison	98,00%
GROUPEMENT DE PARTENARIATS ADMINISTRATIFS (G.P.A.)	France / Malakoff	80,00%
INFRA LOAN INVEST COMPARTMENT	France / Paris	100,00%
INFRA-INVEST 2	Luxembourg	96,41%
Infrastructure Partners (Morgan Stanley)	France / Paris	64,94%
Laiki Brokers (Insurance & Consultancy Services) Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
Laiki Insurance Agencies Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 2	France / Paris	50,00%
LBPAM EUROPEAN REAL ESTATE DEBT FUND 3	France / Paris	69,10%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE INFRASTRUCTURE DEBT	France / Paris	100,00%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT MONTPARNASSE REAL ESTATE DEBT	France / Paris	100,00%
LBPAM Infrastructure Septembre 2030 Part	France / Paris	100,00%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	France / Paris	58,33%
LCYL Dramas Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL Properties Limited	Chypre / Nicosie	100,00%
Lyfe	France / Paris	100,00%
MERIDIAM INFRA INVEST SLP	France / Paris	100,00%
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	Royaume-Uni / Londres	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	France / Paris	100,00%
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	France / Paris	100,00%
MONTPARVIE IV	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
MONTPER ENTERPRISES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
NATIXIS FCT MONTPARNASSE DETTE PRIVEE COMPARTIMENT MONTPARNASSE PLACEMENT PRIVE	France / Paris	100,00%
Naturim	France / Levallois-Perret	100,00%
Open CNP	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
PURPLE PROTECTED ASSET COMPARTMENT PPA-S100	France / Paris	71,43%
SCHRODER COMPARTMENT IALA	France / Pantin	100,00%
Youse Seguradora S.A	Brésil / Brasília	100,00%
204 INVESTMENTS	France / Issy-les-Moulineaux	100,00%
SOGESTOP L	France / Paris	50,00%
TIKEPARK	France / Paris	60,00%
CNP Assurances conseil & courtage	France/Issy les moulineaux	100,00%
CNP Cyrialife Insurance Brokers Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
CNP Cyprus Properties	Chypre / Nicosie	100,00%
CNP Praktoriaki	Grèce / Athènes	100,00%
LBPAM TRANSITION ENERGETIQUE-COMPARTIMENT INFRA TE	France / Paris	99,50%
Assureurs – Caisse des Dépôts Relance Durable France – LBPAM	France / Paris	90,91%
CNP Santander Insurance Services Ireland Limited	Irlande / Dublin	51,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
2. Activités immobilières		
5/7 Rue Scribe	France / Paris	100,00%
83 Avenue Bosquet	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 2	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 5	France / Paris	100,00%
Assurécureuil Pierre 7	France / Paris	99,99%
Axe France	France / Paris	50,00%
Baudry Ponthieu	France / Paris	100,00%
Bercy Crystal	France / Paris	100,00%
23-25 Marignan SAS	France / Paris	100,00%
36 MARBEUF SAS	France / Paris	100,00%
CNP UC IMMO	France / Paris	100,00%
CŒUR MEDITERRANEE	France / Paris	70,00%
FONCIERE HID	France / Paris	100,00%
GCK	Luxembourg	80,00%
GF DE LA FORÊT DE NAN	France / Paris	100,00%
Green Quartz	France / Paris	100,01%
Immaucom	France / Paris	80,00%
KLEBER 46 HOLDING	France / Paris	100,00%
Lux Gare	Luxembourg	100,00%
Neuilly Pilot	France / Paris	100,00%
New Side	France / Paris	100,00%
Pantin Logistique	France / Paris	100,00%
Pays-Bas Retail 2013 BV	Pays-Bas / Amsterdam	100,00%
Pial 34	France / Paris	100,00%
SCI HOLDIHEALTH EUROPE	France / Paris	100,00%
SILK HOLDING	France / Paris	100,00%
THEEMIM	France / Paris	100,00%
Woodland Invest	France / Paris	100,00%
Ybry Pont de Neuilly	France / Paris	100,00%
Yellowalto	France / Puteaux	100,00%
CANOPEE	France / Paris	99,98%
Cicoge	France / Paris	100,00%
CL (Mesa Geitonia) Properties Ltd	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS ANAPTYXIS LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
CL ARCHANGELOS PROPERTIES LTD	Chypre / Nicosie	100,00%
Cottages du Bois aux Daims	France / Paris	100,00%
Domaine de Lancosme	France / Vendœuvres	80,00%
EOLE RAMBOUILLET	France / Paris	100,00%
Europe Properties Investments	France / Neuilly-sur-Seine	100,00%
Farman	France / Paris	50,00%
Farmoric	France / Puteaux	100,00%
Foncière CNP	France / Paris	100,00%
FPIP	France / Paris	100,00%
Green Rueil	France / Paris	50,00%
Habimmo	France / Paris	99,99%
Holdipierre	France / Paris	100,00%
Ireland Property Investment Fund	Irlande / Dublin	100,00%
ISSY ILOT 13	France / Paris	50,00%
Issy Vivaldi	France / Paris	100,00%
Jasmin	France / Paris	99,95%
Jesco	France / Paris	55,00%
Kureck	France / Paris	100,00%
LCYL KARPENISIOU PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
LCYL KITI PROPERTIES LIMITED	Chypre / Nicosie	100,00%
Lesly	France / Paris	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
Ofelia	France / Paris	66,67%
ONE COLOGNE	France / Paris	100,00%
OREA	France / Paris	100,00%
Paris 08	France / Paris	100,00%
Passage du Faidherbe	France / Paris	100,00%
Pierre et Labruyère	France / Paris	100,00%
Pyramides 1	France / Paris	100,00%
Residavout	France / Paris	100,00%
Residential	France / Paris	100,00%
RSS IMMO	France / Paris	99,99%
Rue du Bac	France / Paris	50,00%
SA Le Marquis	France / Paris	60,00%
Saphirimmo	France / Paris	100,00%
SAS 22 RUE DE LA BANQUE HOLDCO	France / Paris	100,00%
SAS Le square Paris 8 propco	France / Paris	100,00%
SAS PARIS-LONDRES	France / Paris	100,00%
SAS Pyramides 2	France / Paris	100,00%
SAS Richelieu Vivienne	France / Paris	50,00%
SCI Assurécurveuil Pierre 8	France / Paris	100,00%
Sci De La Cnp	France / Paris	100,00%
SCI ELEMENTS BERLIN OFFICE	France / Paris	99,00%
SCI ELEMENTS BERLIN RESIDENTIAL	France / Paris	99,00%
SCI Lauriston	France / Paris	100,00%
SCI Les Chevrons	France / Paris	51,51%
SCI MAX	France / Paris	100,00%
SCP LAMARTINE UC	France / Paris	99,99%
Secrets et Boetie	France / Paris	100,00%
Sonne	France / Neuilly sur Seine	99,95%
Taunus	France / Paris	100,00%
US Real Estate 270 SAS	France / Paris	100,00%
US Real Estate EVJ SAS	France / Paris	100,00%
Vendome Europe	France / La Défense	50,00%
Victor Hugo 147	France / Paris	99,98%
Wagram 92	France / Paris	100,00%
3. OPCVM		
LBPAM ISR ACTIONS ENVIRONNEMENT D EUR	France / Paris	75,86%
LBPAM M Act ISR R	France / Paris	72,81%
Ecur.Profil 30-D-3D	France / Paris	92,95%
LBPAM Ac.Sante-R-5D	France / Paris	77,70%
Toni Act 100 - R-5D	France / Paris	99,76%
Tocq.Val.Euro.-P-4D	France / Paris	51,62%
LBPAM M Ass Pr 3 R	France / Paris	78,93%
Selectiz PEA	France / Paris	63,41%
LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE R	France / Paris	99,82%
Calipso A I	France / Paris	53,02%
CNP-Assur-Euro-HY A/I	France / Paris	99,70%
CNP Ostrum ISR Crédit	France / Paris	99,89%
Actions Sélection Monde Fondateur A/I	France / Paris	100,00%
CNP Assur NAM Actions Europe A/I	France / Paris	84,05%
CNP ASSUR SMID CAP Europe	France / Paris	99,60%
CNP Assur Indocrédit A/I	France / Paris	99,75%
CNP Assur Small Cap A/I	France / Paris	93,16%
CNP Assur Europe Candriam A	France / Paris	100,00%
CNP Actions EMU LF A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Actions EMU UBS A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Actions Europe Fidelity	France / Paris	100,00%
CNP Actions Europe Schroders A	France / Paris	100,00%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
CNP Assur Crossover	France / Paris	99,80%
PIMCO IRL Global Infl Prot Instl EUR Acc	Irlande / Dublin	100,00%
CNP Actions Europe Amundi A A/I	France / Paris	100,00%
CNP Assur-Equilibre A A/I	France / Paris	81,67%
CNP Assur-Univers A A/I	France / Paris	76,33%
CNP Court Terme A/I	France / Paris	99,87%
UBI Corporate US Dollar Bond BH	France / Paris	99,68%
CNP As EDR Act Eu N	France / Paris	99,96%
GIM Global Convertible Fund	France / Paris	99,77%
Lyxor CNP Act	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM Actions Opti Pool A/I	France / Paris	100,00%
CNP ACP Actions LT	France / Paris	100,00%
CNP Developpement Durable	France / Paris	51,00%
CNP Assur Opportunité A/I	France / Paris	88,54%
CNP Assur Nam Stratégies A/I	France / Paris	99,98%
CNP Ostrum ISR Obli Crossover	France / Paris	99,59%
CNP Assur Optim A/I	France / Paris	99,96%
CNP LBPAM Actions Opticall	France / Paris	100,00%
CNP Assur Crossover 2022	France / Paris	99,90%
CNP LBPAM Actions Optidividendes	France / Paris	100,00%
CNP UBP Convertibles Europe	France / Paris	100,00%
CNP Convertible Europe Ellipsis	France / Paris	100,00%
CNP GLOBAL CONVERTIBLE LOIM	France / Paris	100,00%
CNP Assur Opportunité 2	France / Paris	92,66%
CNP Assur NAM Actions Protégées 2 C	France / Paris	99,67%
CNP SHORT TERM INFLATION	France / Paris	99,86%
CNP LBPAMAOptie	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM A Op	France / Paris	100,00%
CNP 2C Sust Eu	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM ISR Actions Euro	France / Paris	100,00%
CNP Global Aggregate N H Euro	France / Paris	99,61%
CNP LBPAM Absolute Return	France / Paris	99,98%
CNP Ostrum US Bonds Fund N	France / Paris	93,30%
CNP LBPAM Global Convertibles	France / Paris	100,00%
CN LB US Ag Bd	France / Paris	98,61%
CNP Tocqueville Value Europe ISR	France / Paris	100,00%
CNP LBPAM Actions OptiTech ISR	France / Paris	99,60%
CNP Ostru Strat Gl	France / Paris	100,00%
CNP Seey Glo Eq	France / Paris	98,55%
CNP Ostrum US Credit Fund N	France / Paris	99,29%
CNP Ostrum Asian Bonds	France / Paris	92,32%

II - Participations (≥ 10% < 50 %)

ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	France / Paris	49,00%
EIG Energy Transition fund S.C.S.p.	Luxembourg	40,82%
BNP PARIBAS GLOBAL SENIOR CORPORATE LOANS	France / Paris	36,43%
IDINVEST DETTE SENIOR	France	17,79%
AVIVA INVESTORS EUROPEAN SECONDARY INFRASTRUCTURE CREDIT	Luxembourg	16,67%
LBPAM FCT EUROPEAN DEBT FUNDS COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE FCT 1	France / Paris	48,70%
LBPAM EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT FUND 2	France / Paris	46,72%
LYXOR DETTE MIDCAP	France / Paris	22,39%
AVIVA INVESTORS ALTERNATIVES FCP RAIF - AVIVA INVESTORS EUROPEAN INFRASTRUCTURE DEBT STRATEGY	Luxembourg	11,90%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 1	France / Paris	46,40%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 2	France / Paris	31,88%
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE	France / Paris	14,63%
TIKEHAU NOVO 2018	France / Paris	14,16%
BLUE LIKE AN ORANGE SUSTAINABLE CAPITAL LATIN AMERICA FUND I	Luxembourg	12,21%
LYXOR DETTE MIDCAP II	France / Paris	20,13%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
CM-CIC DEBT FUND 3	France / Paris	12,22%
SENIOR EUROPEAN LOAN FUND 3	France / Paris	27,36%
LBPAM PRIVATE DEBT SCS RAIF - LBPAM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	France / Paris	46,66%
ALLIANZ EURO CORE INFRASTRUCTURE DEBT FUND SCSP	France / Paris	10,07%
OSTRUM DEBT SCS RAIF - ESSENTIEL INFRA DEBT FUND	France / Paris	25,21%
AEAM DUTCH MORTGAGE FUND 2	Pays-Bas	25,05%
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND 2	France / Paris	13,01%
INFRASTRUCTURE FINANCE SCS SIF - COMPARTMENT EUROPEAN INFRA SENIOR 1	France / Paris	10,58%
BNP PARIBAS NOVO 2018	France / Paris	15,15%
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND	France / Paris	15,00%
OCTOBER SME II	France	11,11%
FONDS NOV TOURISME PRETS NON COTES	France	10,00%
Cdc Capital III	France	36,85%
Fondinvest VII	France	38,35%
Fondinvest VIII	France	15,53%
HEXAGONE III-1	France	11,08%
Bac Partenaires II	France	13,04%
Clearsight turnaround Fund I	France	16,33%
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND II	France	15,63%
LATOUR CAPITAL I	France	13,04%
PARTECH INTERNATIONAL VI	France	10,00%
sofinnova capital VII	France	10,42%
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO KG	Allemagne	26,56%
ALVEN CAPITAL IV	France	10,26%
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Pays-Bas	10,63%
INVISION V FEEDER	Suisse	23,38%
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND III	Suisse/	11,01%
EMZ 7-I	France	11,90%
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS V (EUROPE)	Etat-Unis/	12,77%
POLARIS PRIVATE EQUITY IV	Danemark	10,00%
PARTECH GROWTH	France / Paris	14,40%
FONDS DE CONSOLIDATION ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES II	France	10,00%
SOFINNOVA CAPITAL VIII	France	10,00%
INITIATIVE & FINANCE II	France	11,43%
MERIDIAM TRANSITION	France	30,15%
CLEARSTIGHT TURNAROUND FUND IV	Suisse	10,00%
ALPINVEST SECONDARIES FUND LUX EURO MASTER VI	Pays-Bas	22,47%
ENTREPRENDRE & CROISSANCE I	France	10,42%
ARDIAN EXPANSION FUND IV TRIPLE C CO-INVEST	France	45,45%
SOFINNOVA CROSSOVER I S.L.P.	France / Paris	17,99%
ALVEN CAPITAL IV OPPORTUNITY FUND	France	12,99%
LATOUR CO-INVEST HYGEE	France / Paris	26,27%
FONDS DE FONDS GROWTH	France / Paris	20,00%
Meridiam Infrastructure	Luxembourg	18,42%
FONDS NOV SANTE DETTE NON COTEE ASSUREURS	France / Paris	19,06%
ALLIANZ EUROPEAN PRIVATE CREDIT FUND II	France / Paris	15,15%
EIFFEL IMPACT DEBT	France / Maisons -Alfort	16,50%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
FCT TIKEHAU NOVO 2020	France / Paris	14,98%
NN DUTCH RESIDENTIAL MORTGAGE FUND	Pays-Bas	10,17%
AMUNDI LCL SENIOR SECURED MIDCAP LOANS	France / Paris	18,35%
FONDS DE PRETS PARTICIPATIFS RELANCE	France / Paris	12,94%
FONDS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE	France / Paris	18,80%
FONDS NOV SANTE ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE FRANCE	France / Paris	11,34%
FONDS NOV IMPACT ACTIONS NON COTEES ASSUREURS - CAISSE DES DEPOTS RELANCE DURABLE FRANCE	France / Paris	16,13%
MxVi	France/Lyon	23,82%
SGD PHARMA CO-INVEST S.L.P.	France / Paris	23,81%
Defense Cb3	France / Paris	25,00%
Pbw II Real Estate Fund	Luxembourg	14,57%
NATURE EQUIPEMENTS 1	France	24,97%
CERTIVIA SICAV	France/Neuilly-sur-Seine	13,33%
FLI	France	11,48%
SCPI EPARGNE FONCIERE	France / Paris	10,15%
IMMO EVOLUTIF	France	20,13%
SCA Bègles Arcins	France	48,00%
SAS KLECAR PARTICIPATIONS Italie	France	11,30%
SC SOLOREC	France	20,00%
STRASBOURG SCI SDPH (C.Cial)	France	35,50%
SCI MALAKOFF PICHAT	France	39,31%
Meif III Scotland Lp	Irlande	36,46%
CTE	France / Paris	20,00%
Babylon Investments BV	Pays-Bas	44,44%
TIKEHAU IMPACT LENDING	France / Paris	10,31%
FONDS DE FONDS OBLIGATIONS RELANCE FRANCE	France / Paris	19,08%
Gf France Est	France / Paris	28,97%
GF DE L'ILE DE FRANCE - LA FORET GEREE III	France	32,83%
Pegase	France	22,00%
SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DEFENSE (SCCD)	France / Paris	22,00%
GF PICARDIE NAVARRE - LA FORET GEREE IV	France	35,80%
GROUPEMENT PROPRIETES CDC CNP	France	38,40%
Fonciere Ecuireuil II	France / Paris	21,77%
Opc 1	France	19,66%
CREDICOOP AFAVyDC	Argentine	29,84%
Cantis	France	10,00%
Silverstone	France/Neuilly-sur-Seine	19,61%
OPC 2	France / Paris	42,15%
Placement CILOGER 3	France	36,27%
NEXT ESTATE INCOME FUND	France	11,72%
OFFICE CB 21	France/Neuilly-sur-Seine	25,00%
SUNLIGHT	France/Neuilly-sur-Seine	46,98%
Hemisphere holding	France / Paris	20,00%
Pisto	France	22,50%

Nom	Pays / Ville	31/12/2023
		% intérêts
HOLDING D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	France	33,33%
FONDS NOV TOURISME ACTIONS NON COTEES	France / Paris	10,00%
AXA IM InMOTION RCF FUND II SCA SICAV-RAIF	Luxembourg	13,07%
ELAIA DV4 FUND_CLASS A	France / Paris	10,00%
CAPZA 6 PRIVATE DEBT, SCSp SICAV-RAIF	France / Paris	12,53%
CIC DEBT FUND 4	France / Paris	14,91%
SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE II - Parts A1	France / Paris	12,01%
ADAGIA CAPITAL EUROPE - SHARP 1 S.L.P._PART A	France / Paris	10,91%
SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	France / Paris	11,31%
MIE III Co-Investment Fund I SLP	France / Paris	32,24%
LBPAM MID CAP SENIOR DEBT	France / Paris	33,33%
EIFFEL IMPACT DEBT II	France / Paris	14,55%
ADAGIA CAPITAL EUROPE - KERA 1 S.L.P.	France / Paris	12,75%
LATOIR CO-INVEST FUNECAP II	France	17,65%
OVERLORD OMAHA (PIERCAN)	France/Lyon	16,98%
SAS Nature Hébergements 2	France / Paris	24,29%
SCOR EURO LOANS NATURAL CAPITAL	France/Paris	12,08%
TILT CAPITAL FUND 1_PART A	France / Paris	10,00%
FSP - COMPARTIMENT PARTICIPATION 13_ACTION	France / Paris	33,33%
Capemergie 5	France	12,00%
HORIZON INVEST S.L.P._PART A	France / Paris	35,75%

Dans le cadre du règlement ANC 2016-09, les entités contrôlées mais non consolidées par le Groupe sont à présenter au sein des annexes consolidées. Les entités listées ci-dessus sont celles que le Groupe détient à plus de 50 % et qui ne dépassent pas les seuils de matérialité du groupe pour entrer dans le périmètre de consolidation.

Les seuils de matérialité pris en compte par le Groupe sont appliqués aux entités détenues à plus de 50 %, ainsi qu'à celles contrôlées au sens de la norme IFRS 10 selon les critères suivants : (i) détention du pouvoir sur l'entité ; (ii) exposition ou droits à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; (iii) capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. En outre, l'appréciation des seuils d'importance est réalisée selon le principe de la réalité économique qui permet de consolider les filiales dont les agrégats sont inférieurs aux seuils définis.